

PAR COURRIEL

Québec, le 18 mars 2026

N/Réf. : 2026- 10788

OBJET: *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)*

Monsieur,

Nous faisons suite à votre demande d'accès reçue le 25 février 2026, visant à obtenir « *la version la plus récente du guide d'application du Règlement sur les services policiers que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec doivent fournir selon leur niveau de compétence* ».

Nous vous transmettons intégralement le document repéré par le ministère de la Sécurité publique (MSP) qui répond à votre demande et qui vous est accessible.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez, en vertu de la section III du chapitre IV de cette loi (articles 135 et suivants), faire une demande de révision à l'égard de cette décision en vous adressant à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la présente décision. À cet effet, vous trouverez joint à la présente le document intitulé Avis de recours.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Responsable de la Loi sur l'accès aux documents,

Original signé

Diane Gogoua

p. j. Avis de recours en révision

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

Avis de recours à la suite d'une décision rendue par le ministère de la Sécurité publique en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir : l'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal

Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

b) Motifs : les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais : les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

GUIDE D'APPLICATION

*REGLEMENT SUR LES SERVICES POLICIERS QUE LES CORPS DE POLICE MUNICIPaux ET
LA SURETE DU QUEBEC DOIVENT FOURNIR SELON LEUR NIVEAU DE COMPETENCE*

MINISTERE DE LA SECURITE PUBLIQUE

DIRECTION DE L'ORGANISATION ET DES PRATIQUES POLICIERES

DATE DE LA PREMIERE PUBLICATION : FEVRIER 2009

DATE DE LA DERNIERE MISE A JOUR : DECEMBRE 2010

NOTE AU LECTEUR

Le présent document est un guide d'information, à l'intention des corps de police, contenant des notions générales, chacune des activités inscrites au Règlement sur les services policiers que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec doivent fournir selon leur niveau de compétence ainsi que l'ensemble des recommandations du *Comité d'harmonisation des niveaux de service*, au regard des définitions et responsabilités, de la formation, des ressources et des commentaires d'ordre général. Son contenu sera mis à jour en fonction de l'évolution des pratiques policières ainsi que de la compréhension et de la définition des services policiers. En aucun temps, il n'a de caractère obligatoire

LISTE DES ACRONYMES

ADA :	Appareil de détection d'alcool	GPP :	Guide de pratiques policières
ADN :	Acide désoxyribonucléique	GPS :	Global positioning system
BST :	Bureau de la Sécurité des transports	GRC :	Gendarmerie royale du Canada
CAVAC :	Centre d'aide aux victimes d'actes criminels	GTI :	Groupe tactique d'intervention
CBRN :	Chimique, radiologique, biologique ou nucléaire	ICIAF :	International Criminal Investigative Analysis Fellowship
CCP :	Collège canadien de police	LERDS :	Loi sur l'enregistrement des délinquants sexuels
CETM :	Commission d'examen des troubles mentaux	MLLL :	Montréal-Laval-Laurentides-Lanaudière
CIPC :	Centre d'information de la police canadienne	MSP :	Ministère de la Sécurité publique
CLSC :	Centre local de services communautaires	NCAVC :	National Center for the Analysis of Violent Crime
CMM :	Communauté métropolitaine de Montréal	OPP :	Ontario Provincial Police
CQEDS :	Centre québécois d'enregistrement des délinquants sexuels	PH :	Puissance hydrogène
CRPQ :	Centre de renseignements policiers du Québec	RNDS :	Registre national des délinquants sexuels
CSO :	Centre de suivi opérationnel	SAAQ :	Société de l'assurance automobile du Québec
CSR :	Code de la sécurité routière	SALVAC :	Système d'analyse des liens de la violence associée aux crimes
CSST :	Commission de la santé et de la sécurité du travail	SARC :	Système d'analyse de renseignement criminel
DFO :	1,8-diazofluoren-9-one	SMEAC :	Situation, mission, exécution, administration et logistique, commandement et communications
DPCP :	Directeur des poursuites criminelles et pénales	SPVM :	Service de police de la Ville de Montréal
DPJ :	Directeur de la protection de la jeunesse	SQ :	Sûreté du Québec
EILC :	Équipe intégrée de lutte contre la contrefaçon	SRCQ :	Service de renseignement criminel du Québec
ENPQ :	École nationale de police du Québec	VGA :	Véhicule gravement accidenté
ENSALA :	Équipe nationale de soutien à l'application de la Loi sur les armes	ViCLAS :	Violent crime linkage analysis system
GCC :	Garde côtière canadienne	VIP :	Very important person
GECS :	Gestion d'enquête de crimes en série	VTT :	Véhicule tout terrain
GI :	Groupe d'intervention		

TABLE DES MATIERES

Historique des modifications.....	11
Notions générales.....	12
Activités de niveau 1.....	18
Gendarmerie	
1G1 Patrouille 24 heures	18
1G2 Réponse à toute demande d'aide d'un citoyen, répartition et prise en charge de celle-ci dans un délai raisonnable.....	19
1G3 Sécurité routière	21
1G4 Application de la Loi sur les véhicules hors route et surveillance des sentiers de VTT et de motoneiges.....	23
1G5 Sécurité nautique des plaisanciers circulant sur un plan d'eau.....	24
1G6 Transport de prévenus	26
1G7 Délit de fuite	27
1G8 Programmes de prévention	28
1G9 Protection d'une scène de crime	29
1G10 Capacité d'endiguement	30
Enquêtes	
1E1 Enlèvement	32
1E2 Agression sexuelle	33
1E3 Infractions d'ordre sexuel	35
1E4 Pornographie juvénile lorsqu'il y a flagrant délit.....	36
1E5 Voies de fait	37
1E6 Accident de travail mortel, en collaboration avec la SQ.....	38
1E7 Vol qualifié.....	39
1E8 Taxage.....	40
1E9 Extorsion de personnes vulnérables ou en situation de dépendance face à leur entourage	41
1E10 Introduction par effraction	43
1E11 Incendie	44
1E12 Vol de véhicules	46
1E13 Production, trafic et possession de drogues illicites au niveau local ou de rue	48
1E14 Prostitution de rue	50
1E15 Fraude par chèque, carte de crédit ou carte de débit	51
1E16 Escroquerie, faux-semblant, fausse déclaration.....	55
1E17 Vol simple et recel.....	57
1E18 Biens infractionnels.....	59
1E19 Accident de véhicule.....	61

1E20	Méfait.....	63
1E21	Infraction criminelle causant la mort ou des lésions corporelles menaçant la vie, commise lors de la conduite d'un véhicule, en collaboration avec la SQ.....	64
1E22	Conduite dangereuse.....	66
1E23	Capacité de conduite affaiblie.....	67
1E24	Crime relié aux gangs de rue.....	69
1E25	Objet suspect ou appel à la bombe, si négatif.....	70
1E26	Armes et découverte d'explosifs.....	72
1E27	Utilisation de monnaie contrefaite.....	73
1E28	Décès survenu dans des circonstances obscures.....	74
1E29	Décès ou lésions corporelles menaçant la vie d'un enfant de moins de trois ans en collaboration avec la SQ.....	76
1E30	Disparition.....	78
1E31	Fugue.....	80

Mesures d'urgence

1M1	Contrôle de foule pacifique.....	82
1M2	Assistance policière lors de sauvetage.....	84
1M3	Assistance policière lors de recherche en forêt.....	86
1M4	Assistance policière lors de sinistre.....	87

Services de soutien

1S1	Recherche d'empreintes par poudrage et photographie sur une scène de crime.....	89
1S2	Production et mise en commun du renseignement criminel tactique et opérationnel relatif à des personnes, des groupes ou des phénomènes touchant leur territoire.....	90
1S3	Contribution significative aux activités d'échange de renseignements criminels entre les corps de police et avec les organismes chargés de l'application de la loi.....	93
1S4	Gestion des sources humaines d'information.....	95
1S5	Contribution, dans les délais prévus au GPP, au SALVAC, à la banque de données québécoise de renseignement criminel et à la banque d'empreintes digitales de la SQ.....	96
1S6	Détention.....	98
1S7	Garde des pièces à conviction.....	100
1S8	Liaison judiciaire.....	102
1S9	Prélèvement d'une substance corporelle aux fins d'analyse génétique.....	103
1S10	Gestion des mandats et localisation des individus.....	104
1S11	Gestion des dossiers de police.....	106
1S12	Affaires publiques.....	108
1S13	Alimentation et interrogation du CRPQ.....	110
1S14	Affaires internes.....	111
1S15	Moniteur pour l'utilisation d'équipements et de la force.....	113
1S16	Technicien qualifié d'alcootest.....	116

1S17	Bertillonnage.....	117
1S18	Collecte de renseignements pour l'enregistrement des délinquants sexuels visés par la LERDS	118
1S19	Intervention dynamique à risque faible.....	119
1S20	Alimentation de la banque de données québécoise sur les armes à feu récupérées.....	121

Activités de niveau 2

Enquêtes

2E1	Meurtre avec arrestation imminente	122
2E2	Négligence criminelle ayant causé la mort.....	124
2E3	Tentative de meurtre	125
2E4	Accident de travail mortel	126
2E5	Vol qualifié dans les institutions financières et les transporteurs de biens de valeur	127
2E6	Incendie mortel.....	128
2E7	Incendies en série	130
2E8	Incendie majeur d'édifices commerciaux, industriels, institutionnels, gouvernementaux et communautaires.....	131
2E9	Fraude commerciale et immobilière	133
2E10	Loterie illégale	134
2E11	Infraction criminelle causant la mort ou des lésions corporelles menaçant la vie, commise lors de la conduite d'un véhicule	135
2E12	Production, trafic et possession de drogues illicites visant les fournisseurs des revendeurs locaux ou de rue	137
2E13	Vol de cargaison	138
2E14	Infraction criminelle commise par un réseau	139
2E15	Tenir une maison de jeu ou de pari et tricher au jeu.....	141
2E16	Infractions relatives à la monnaie	142

Mesures d'urgence

2M1	Contrôle de foule avec risque d'agitation.....	143
-----	--	-----

Services de soutien

2S1	Technicien en scène de crime et en identité judiciaire	145
2S2	Technicien en scène d'incendie	146
2S3	Reconstitutionniste de scène de collision.....	148
2S4	Identification de véhicules	153
2S5	Conception d'un portrait-robot par ordinateur	155
2S6	Production et mise en commun du renseignement criminel stratégique relatif à des personnes, des groupes ou des phénomènes touchant leur territoire	156

Activités de niveau 3

Enquêtes

3E1	Meurtre	158
3E2	Enlèvement avec risques pour la vie	160
3E3	Extorsion.....	161
3E4	Accident d'aéronef mortel	162
3E5	Produits de la criminalité.....	164
3E6	Production, trafic et possession de drogues illicites visant des fournisseurs de niveau supérieur	165
3E7	Gangstérisme pour les délits du niveau de service applicable.....	166
3E8	Infraction criminelle commise par des organisations criminelles opérant sur une base interrégionale, en collaboration avec la SQ	167
3E9	Pornographie juvénile	169
3E10	Proxénétisme.....	170
3E11	Maison de débauche	171
3E12	Événement impliquant un corps de police, à la demande du ministre	173
3E13	Méfait ou vol concernant des données informatiques	174
3E14	Vol, usage illégal ou possession d'explosifs sans excuse légitime	175
3E15	Décès ou lésions corporelles menaçant la vie d'un enfant de moins de trois ans	177

Mesures d'urgence

3M1	Intervention impliquant une personne barricadée et armée sans coup de feu et sans otage	178
-----	---	-----

Services de soutien

3S1	Filature.....	179
3S2	Extraction de banques de données informatiques.....	180
3S3	Infiltration	182
3S4	Analyse de déclaration pure.....	185
3S5	Équipe cynophile en matière de drogue, protection et pistage	186
3S6	Groupe d'intervention.....	187
3S7	Intervention à risque modéré	188
3S8	Assurer le retour au Québec d'un individu ayant contrevenu à une décision ou à une ordonnance de la CETM.....	190

Activités de niveau 4

Enquêtes

4E1	Meurtre ou tentative de meurtre commis par des organisations criminelles opérant sur une base interrégionale, en collaboration avec la SQ.....	192
-----	--	-----

Mesures d'urgence

4M1	Contrôle de foule avec risque élevé d'agitation, de débordement et d'émeute, en partenariat avec la SQ	194
4M2	Intervention impliquant une personne barricadée et armée avec coup de feu	195

Services de soutien

4S1	Surveillance électronique	196
4S2	Intervention à risque élevé.....	198
4S3	Groupe tactique d'intervention.....	200

Activités de niveau 5**Gendarmerie**

5G1	Sécurité nautique des plaisanciers circulant sur le fleuve Saint-Laurent	202
-----	--	-----

Enquêtes

5E1	Gestion d'événements terroristes.....	204
5E2	Importation et exportation de drogues, en collaboration avec la SQ.....	206
5E3	Trafic d'armes et d'explosifs.....	207
5E4	Enlèvement dont la victime est emmenée à l'extérieur du Québec	208
5E5	Gageure et bookmaking	209
5E6	Infraction criminelle commise par un réseau opérant sur une base interrégionale.....	210
5E7	Corruption de fonctionnaires judiciaires ou municipaux	212
5E8	Fraude commerciale et immobilière commise par une personne ou une entité visée par la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes et ses règlements d'application	213

Mesures d'urgence

5M1	Intervention hélicoptérée	214
5M2	Contrôle de foule avec risque élevé d'agitation, de débordement et d'émeute.....	215
5M3	Intervention lors d'une prise d'otage ou impliquant un tireur actif	216

Services de soutien

5S1	Plongée sous-marine	218
5S2	Désamorçage et manipulation d'explosifs impliquant le recours aux techniciens d'explosifs	219
5S3	Infiltration des plus hautes sphères de la hiérarchie criminelle	221
5S4	Polygraphie et hypnose	223
5S5	Équipe cynophile en matière d'explosifs	225
5S6	Renseignement de sécurité opérationnelle	226
5S7	Évaluation et protection des collaborateurs de justice.....	228
5S8	Support aux interrogatoires vidéo	231
5S9	Utilisation d'agent civil d'infiltration	232

Activités de niveau 6

Enquêtes

6E1	Coordination des enquêtes lors d'événements hors du commun	234
6E2	Coordination des enquêtes de meurtres et d'agressions commis par un prédateur.....	236
6E3	Coordination policière de la lutte contre le crime organisé.....	238
6E4	Crime touchant les revenus de l'État, sa sécurité ou son intégrité	239
6E5	Coordination des enquêtes d'incendies en série sur une base interrégionale	241
6E6	Infraction criminelle commise par un réseau ayant des ramifications à l'extérieur du Québec	242
6E7	Malversation	244
6E8	Transaction mobilière frauduleuse	245
6E9	Crime à l'intérieur des établissements de détention provinciaux et fédéraux.....	246
6E10	Cybersurveillance.....	247
6E11	Entraide judiciaire internationale.....	249

Mesures d'urgence

6M1	Coordination du rétablissement et du maintien de l'ordre lors de situations d'urgence ou de désordre social d'envergure provinciale.....	250
-----	--	-----

Services de soutien

6S1	Protection des personnalités internationales	251
6S2	Protection de l'Assemblée nationale.....	252
6S3	Enquête et renseignement en matière de sécurité de l'État.....	253
6S4	Atteinte à la sécurité et à l'intégrité des réseaux informatiques du gouvernement.....	254
6S5	Coordination du SALVAC.....	255
6S6	Profilage criminel	257
6S7	Portraitiste	259
6S8	Identité judiciaire spécialisée.....	260
6S9	Banque centrale d'empreintes digitales	261
6S10	Liaison avec Interpol.....	262
6S11	Gestion du CRPQ	264
6S12	Unité d'urgence permanente	265
6S13	Coordination et enregistrement de renseignements au RNDS	266

Annexe A.....	267
----------------------	------------

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

DATE DE LA MODIFICATION	ACTIVITES MODIFIEES
2009-03-17	Notions générales : Définition du fleuve – ajout
2009-03-17	Notions générales : Définition de formation – ajout
2010-03-23	Notions générales : Fleuve – Responsabilité des enquêtes criminelles
2010-03-23	1G5 Sécurité nautique des plaisanciers circulant sur un plan d'eau : Remarques et commentaires
2010-03-23	5G1 Sécurité nautique des plaisanciers circulant sur le fleuve Saint-Laurent : Définitions et responsabilités – Remarques et commentaires
2010-03-23	6E1 Coordination des enquêtes lors d'événements hors du commun : Remarques et commentaires
2010-03-23	Ajout de l'annexe A
2010-11-01	1S19 Intervention dynamique à risque faible : fiche complète
2010-11-01	3S7 Intervention à risque modéré : fiche complète
2010-11-01	4S2 Intervention à risque élevé : Définition et responsabilités – Ressources – Remarques et commentaires
2010-12-09	1G8 Programmes de prévention : Remarques et commentaires
2010-12-17	1G5 Sécurité nautique des plaisanciers circulant sur un plan d'eau – Remarques et commentaires

NOTIONS GENERALES

Sauf pour les exceptions prévues à l'article 70 de la Loi sur la police, les activités inscrites au Règlement sur les services policiers que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec doivent fournir selon leur niveau de compétence sont des activités policières et doivent être réalisées en toute autonomie par un corps de police, en fonction de son niveau. Ces services doivent être fournis par des policiers ou des employés civils qui sont sous la juridiction du corps de police.

Activité de niveau supérieur

- ⇒ Selon l'article 70 de la Loi sur la police, la SQ assure les services du niveau supérieur à celui requis d'un corps de police municipal, à moins que le ministre n'autorise celui-ci à fournir les services d'autres niveaux qu'il détermine. La Ville qui désire offrir un service de niveau supérieur doit en faire la demande au ministre de la Sécurité publique par le biais d'une résolution du conseil municipal. Celle-ci devra être accompagnée d'un document démontrant la capacité du corps de police à rendre le service (ex. formation, équipements).

Allégations criminelles

- ⇒ Conformément à l'article 70 de la Loi sur la police, un corps de police n'enquête que les allégations criminelles liées à son niveau de service.

Assemblée nationale

- ⇒ Si un événement nécessitant l'intervention de la police survient aux édifices de l'Assemblée nationale (Hôtel du Parlement (A), Pamphile-Le May (B), Jean-Antoine-Panet (C) ou André-Laurendeau (D)), il est sous la responsabilité de la SQ (activité de niveau 6 : protection de l'Assemblée nationale).

Autoroutes - Responsabilité des enquêtes criminelles

- ⇒ Lorsqu'une infraction criminelle se produit sur une autoroute (l'origine du crime est importante) et qu'il y a enquête, la responsabilité relève de la SQ.
- ⇒ Dans la mesure où un policier municipal est témoin d'un crime commis sur l'autoroute et qu'il arrête le suspect immédiatement, il n'a pas à contacter la SQ pour les délits suivants : crime relié à la conduite d'un véhicule, conduite dangereuse et capacité de conduite affaiblie.
- ⇒ Si la voie de service conduit à un boulevard urbain ou bien à un boulevard urbain et à une autre autoroute, c'est la responsabilité du corps de police municipal. Si elle ne conduit qu'à une autre autoroute, c'est la responsabilité de la SQ. Les haltes routières, quant à elles, sont de la responsabilité de la SQ.

Cadavre - Responsabilité des enquêtes lors de la découverte d'un cadavre - cas particuliers

- ⇒ Lorsqu'il y a découverte d'un cadavre qui a séjourné dans le fleuve, l'enquête doit être réalisée par le corps de police qui a la responsabilité d'y patrouiller, soit la SQ ou le SPVM, selon la localisation géographique du cadavre.
- ⇒ Lorsqu'il y a découverte d'un cadavre sur une autoroute, la responsabilité de l'enquête relève de la SQ, sauf si, dès l'arrivée des policiers sur les lieux, il est évident (témoin, lettre, véhicule retrouvé) qu'il provient d'une structure surplombant ce lieu dont la juridiction appartient à un autre corps de police. Alors, l'événement est de la responsabilité du corps de police qui a juridiction sur la structure d'où provient le corps. Si un événement est occasionné par la chute du corps (ex. collision sur la route où il est tombé), la responsabilité de ce second événement demeure au corps de police responsable du lieu où est survenu ce dernier événement. Dans une telle situation, les enquêtes doivent être menées en collaboration par les deux corps de police impliqués.

Collaboration

- a) Définition :
 - Dès l'ouverture du dossier, établissement, par le corps de police responsable, de liens avec la SQ afin d'analyser la nécessité de partager les responsabilités liées au traitement du dossier.
- b) Opérationnalisation :
 - Le corps de police responsable communique avec la SQ via le CSO qui le mettra en contact avec l'unité concernée.
 - Si le corps de police responsable est la SQ, celle-ci entre en contact avec le ou les corps de police municipaux concernés.
- c) Responsabilité (trois hypothèses possibles) :
 1. Le corps de police initialement responsable conserve la responsabilité des décisions dans l'atteinte des objectifs, en harmonie avec les autres représentants impliqués.
 2. Si l'analyse permet d'établir que les deux parties doivent être impliquées, celles-ci planifient leur contribution à la solution du dossier selon leurs responsabilités respectives et leur capacité. Les contributions peuvent être différentes, mais sont jugées comme étant également essentielles.
 3. Si un changement de niveau de responsabilité est nécessaire, le corps de police initialement responsable demeure impliqué afin de contribuer à la qualité de l'enquête.

Complot, tentative et complicité

- ⇒ Le complot, la tentative et la complicité sont rattachés au niveau du crime pour lequel il y a complot, tentative ou complicité, à l'exception de la tentative de meurtre, qui se trouve au niveau 2, alors que le meurtre avec arrestation imminente est de niveau 2 et le meurtre, de niveau 3.

Coordination

- a) Définition :
 - Le corps de police coordonnateur est responsable de l'établissement et du partage des objectifs, des activités et des ressources nécessaires pour la solution du dossier entre les niveaux participants.
- b) Opérationnalisation :
 - Le coordonnateur doit réunir tous les intervenants dans un dossier impliquant une coordination. Ensemble, ils déterminent les objectifs et les activités nécessaires pour y parvenir et ils assurent la répartition des responsabilités et des ressources pertinentes entre les corps de police concernés, en accord avec leurs représentants.
- c) Responsabilités :
 - Le corps de police coordonnateur, soutenu par les représentants des niveaux concernés, est responsable d'obtenir et de préciser les accords avec son partenaire sur : les orientations stratégiques, les plans de travail tactiques, les responsabilités des autres services impliqués, ainsi que les mécanismes de suivi, d'encadrement et de contrôle appropriés.
 - Les décisions qui sont prises doivent refléter les visées de la majorité des participants. La responsabilité d'appliquer la décision et de répondre des orientations relève du service coordonnateur.

Cybercriminalité

- ⇒ Infraction commise au moyen d'un système informatique, notamment par le moyen de l'Internet ou ayant pour cible des systèmes, des données ou des fichiers informatiques. On l'appelle aussi criminalité informatique, criminalité technologique et criminalité au moyen de l'Internet. Les « cybercrimes » sont enquêtés par le corps de police responsable du territoire sur lequel ils ont été commis, en fonction de son niveau de service.

Demande d'intervention de la SQ - Cas particulier

- ⇒ Si un corps de police fait une demande pour une activité que la SQ n'offre pas elle-même à l'interne à la suite d'une politique de gestion, la SQ avisera le MSP des raisons pour lesquelles elle ne réalise pas ce type d'activité, le cas échéant. Toutefois, elle évaluera quand même la possibilité de fournir le service au corps de police demandeur. Cette situation ne s'applique pas lorsque l'intégrité physique d'une personne est en jeu.

Équipements

- ⇒ Les équipements doivent être disponibles lorsque le corps de police en a besoin, peu importe le moment. Chaque organisation doit posséder ses équipements (c'est-à-dire avoir à sa disposition de façon effective et généralement exclusive). Posséder l'équipement fait référence à la ville et non seulement au corps de police et comprend son achat ou sa location à long terme. Lorsque cela s'applique, les équipements doivent être identifiés visuellement, comme un véhicule de police, lorsqu'ils sont utilisés.
- ⇒ Selon l'article 70 de la Loi sur la police, des ententes relatives à l'utilisation commune d'équipements, de locaux ou d'espaces peuvent être conclues. Ces dernières doivent être soumises à l'approbation du ministre de la Sécurité publique.

Extérieur du Québec – Corps de police de l’Outaouais

- ⇒ Pour les activités de leur niveau de service débutant sur leur territoire, les corps de police de l’Outaouais peuvent avoir accès au territoire de la ville d’Ottawa pour finaliser un dossier sans que cela ne soit considéré comme étant extraprovincial. Cette exception s’applique dans un rayon d’environ 50 km de la limite du Québec.
- ⇒ Lorsque la situation l’exige et que la vie est en danger, les corps de police de l’Outaouais peuvent avoir accès rapidement, par l’intermédiaire de la SQ, à des ressources spécialisées de l’OPP, de la GRC ou du Service de police d’Ottawa, si les délais le nécessitent. La SQ va quand même déployer ses ressources, qui prendront la relève, dès que possible.

Fleuve Saint-Laurent

- ⇒ Décrit dans l’axe des Grands Lacs vers l’estuaire du golfe du Saint-Laurent en passant par la voie maritime (navigable par la marine marchande). Exclut les deux rivières ceinturant les îles de Montréal et de Laval.

Fleuve - Responsabilité des enquêtes criminelles

- ⇒ L’enquête relative aux infractions criminelles commises sur le fleuve doit être réalisée par un corps de police qui a la responsabilité de patrouiller sur le fleuve, soit le SPVM ou la SQ. Toutefois, si l’enquête vise une infraction qui a été commise dans le cadre d’une activité organisée par une municipalité (ex. voies de fait entre participants), elle est de la responsabilité du corps de police municipal, en fonction de son niveau de service.

Formation

- ⇒ Ce guide présente les formations disponibles pour offrir les services prévus à chacun des niveaux. Chaque corps de police a la responsabilité de s’assurer que les policiers qui effectuent ces activités ont la formation nécessaire pour le faire.

Formation de niveau supérieur

- ⇒ Une organisation peut se doter d’une formation de niveau supérieur, mais elle doit respecter les activités de son niveau de service.

Interrégional

- ⇒ Définition : Quand un événement se produit dans plus d’une région. Une région correspond à un district de la SQ.
- ⇒ Le district de la Montérégie et celui de MLLL sont normalement considérés comme 2 régions distinctes. Toutefois, à l’intérieur de la CMM, ils sont considérés comme une seule et même région pour les corps de police de niveau 3 et plus. Ainsi, pour ces corps de police, si un crime commis sur leur territoire a des ramifications dans ces régions, il n’est pas considéré comme étant interrégional.

Interventions hors territoire

- ⇒ Lorsqu’un corps de police planifie une opération de son niveau de service sur le territoire d’un autre corps de police, il doit informer ce dernier préalablement à l’intervention.

Partenariat

- a) Définition :
 - Regroupement de services policiers orientés vers des objectifs communs et partageant des ressources afin de produire des résultats déterminés.
- b) Opérationnalisation :
 - Les parties impliquées peuvent fournir des contributions différentes, mais jugées comme étant également essentielles.
 - La mise en commun ou les échanges de services, de ressources ou autres sont négociés et peuvent faire l'objet d'un protocole d'entente.
- c) Responsabilité :
 - Les décisions sont **prises conjointement** par les services policiers concernés selon les termes du protocole convenu (ex. : Comité directeur dirigé par le responsable, mais convenu entre les parties). Aucune obligation de niveau prévue.

Recours à un tiers

- ⇒ La SQ a l'obligation de fournir tous les services qui sont sous sa responsabilité. Si elle est dans l'incapacité de fournir un de ces services, elle doit s'entendre avec un autre corps de police pour qu'il fournisse le service en question dans des délais raisonnables. La SQ devra alors en supporter les coûts.

Réseau criminel

- ⇒ Activités criminelles interdépendantes organisées en système et dirigées par des individus ou des groupes d'individus qui y imposent leurs règles par la force, dans le but de faire des profits ou d'obtenir des bénéfices. Éléments essentiels pour établir le réseau :
 - Identification d'un organigramme avec suspects
 - Détermination du *modus operandi*
 - Corroboration des faits
 - Établissement d'une série

Séquestration

- ⇒ La séquestration est toujours attachée au niveau de service du délit principal.

« Task force »

- ⇒ Un « task force » devrait être mis en place pour une problématique criminelle commune. Chaque organisation garde la responsabilité de ses dossiers et fournit les ressources nécessaires. C'est une entente entre deux organisations ou plus qui a une durée limitée. Il est possible, pour un corps de police, de participer à un « task force » même si le crime enquêté est de niveau supérieur pourvu que la coordination relève du corps de police de niveau supérieur.

Veille

- a) Définition :
 - Le service policier du niveau concerné assure le suivi du dossier et anticipe les événements de façon à prendre les décisions appropriées.
 - Lorsqu'un changement de niveau est appréhendé, le corps de police municipal concerné avise le niveau supérieur de façon à lui permettre d'être prêt au moment opportun.
- b) Opérationnalisation :
 - Le service policier responsable doit communiquer avec le CSO afin d'aviser de la situation, permettant ainsi l'anticipation des services SQ qui peuvent être concernés par le dossier en cours.
- c) Responsabilité :
 - Le corps de police du niveau concerné **prend toutes les décisions** relatives à l'activité dont il est responsable. La responsabilité suit le niveau de l'activité.

NIVEAU 1
GENDARMERIE

1- PATROUILLE 24 HEURES
(1G1)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer une présence policière supervisée 24 heures sur 24 et effectuer la surveillance du territoire ➤ Protéger la vie, les droits et la propriété des citoyens ➤ Préserver la paix publique ➤ Intégrer l'approche de police communautaire dans les pratiques opérationnelles ➤ Effectuer des activités de détection et de prévention ➤ Appliquer les lois et les règlements 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en patrouille-gendarmerie ➤ Formation initiale en gestion policière (volet superviseur de patrouille) ➤ PPU-1032 Activité d'intégration de la fonction de superviseur de patrouille-gendarmerie ➤ Actualisation des connaissances du patrouilleur PAG-1003 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Véhicule de patrouille identifié ➤ Locaux adéquats ➤ Volumes de références en patrouille (GPP, recueils de directives, CSR, etc.) ➤ Équipements de télécommunications permettant notamment l'échange entre le centre de télécommunications et l'auto-patrouille 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.1.4 (Poursuite policière d'un véhicule) ➤ Pratique policière 2.6.1 (Approche de police communautaire)

NIVEAU 1
GENDARMERIE

**2- REPONSE A TOUTE DEMANDE D'AIDE D'UN CITOYEN, REPARTITION,
ET PRISE EN CHARGE DE CELLE-CI DANS UN DELAI RAISONNABLE
(1G2)**

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Centre d'urgence 911</u> (service centralisé d'appels d'urgence) : Centre qui reçoit l'appel d'une personne qui a composé le code 911 sur un appareil de télécommunication et qui dirige cet appel vers l'intervenant d'urgence prioritaire selon l'incident. ➤ <u>Centre de répartition des appels de police</u> (service secondaire d'appels d'urgence) : Centre qui a la responsabilité d'assigner les ressources policières nécessaires pour assurer le secours requis à la suite d'un appel transféré notamment par un Centre d'urgence 911. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en patrouille-gendarmerie ➤ Actualisation des connaissances du patrouilleur PAG-1003 ➤ Formation initiale en gestion (superviseur patrouille) ➤ PPU-1032 Activité d'intégration de la fonction de superviseur de patrouille-gendarmerie ➤ Introduction à l'opération Filet II GST-0001 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Répartiteur ➤ Préposé aux télécommunications ➤ Véhicule de patrouille identifié ➤ Locaux adéquats ➤ Équipement nécessaire à la prise et à la répartition des appels, notamment pour y répondre promptement ainsi que pour enregistrer et conserver les communications ➤ Équipements de télécommunications permettant notamment les échanges entre le centre de télécommunication et 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.1.3 (Utilisation des feux clignotants pivotants et de la sirène) ➤ Comprend la répartition des appels qui nécessitent l'intervention de la police. ➤ Tous les corps de police doivent avoir leur centre de répartition des appels de police. ➤ Les répartiteurs sont directement sous la juridiction du corps de police. ➤ Le Centre d'urgence 911 peut faire l'objet d'un partage, car il n'est pas une responsabilité policière.

<p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Recevoir, répartir et prendre en charge les appels des citoyens qui ont besoin de l'intervention de la police➤ Assigner du personnel disponible en tout temps pour répondre sans délai aux appels nécessitant une intervention urgente➤ Se rendre sur les lieux selon les priorités d'appel➤ Protéger, aider et supporter les personnes le nécessitant➤ Faire appel aux ressources nécessaires➤ Appliquer les principes du maintien de l'ordre par la résolution de problème➤ Ouvrir les dossiers requis et en assurer le suivi➤ Acquérir et maintenir les systèmes en assurant la confidentialité des échanges➤ Maintenir un lien avec le 911➤ Gérer un système d'enregistrement des appels et de la radio communication		l'auto-patrouille.	
--	--	--------------------	--

NIVEAU 1
GENDARMERIE

3- SECURITE ROUTIERE
(1G3)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Effectuer des opérations de surveillance ciblées ➤ Collaborer avec les organismes partenaires (voirie, brigadiers scolaires, etc.) ➤ Appliquer le CSR et les règlements municipaux en circulation ➤ Évaluer la mise en place de nouvelles technologies d'intervention ➤ Analyser les accidents ➤ Orienter, par des moyens appropriés, les activités des policiers pour faire diminuer le nombre et la gravité des accidents ➤ Assurer la gestion des activités reliées à la sécurité routière 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en patrouille-gendarmerie ➤ CSR SER-1006 ➤ Cinémomètre Doppler – Le moniteur SER-2004 ➤ Cinémomètre Doppler – Le moniteur Requalification SER-2005 ➤ Cinémomètre LASER – Le moniteur SER-2002 ➤ Cinémomètre LASER – Le moniteur Requalification SER-2003 ➤ Techniques d'enquête collision SER-1039 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Technicien qualifié radar ➤ Technicien qualifié alcootest ➤ Véhicule de patrouille identifié ➤ Équipements de télécommunications permettant notamment l'échange entre le centre de télécommunication et l'auto-patrouille ➤ Cinémomètre ➤ Alcootest 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.1.4 (Poursuite policière d'un véhicule) ➤ Pratique policière 2.2.3 (Utilisation du cinémomètre (radar)) ➤ Pratique policière 2.2.4 (Prise de possession et remisage d'un véhicule routier pour un motif de sécurité routière) ➤ Art. 634.1 du CSR concernant la compétence sur les autoroutes

<p>➤ Assurer la liaison avec les organismes internes et externes dans le domaine de la sécurité routière</p>			
--	--	--	--

NIVEAU 1
GENDARMERIE

**4- APPLICATION DE LA LOI SUR LES VEHICULES HORS ROUTE
ET SURVEILLANCE DES SENTIERS DE VEHICULES TOUT TERRAIN ET DE MOTONEIGES
(1G4)**

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Effectuer des opérations de surveillance ciblées sur les sentiers ➤ Collaborer avec les organismes partenaires (associations de VTT, de motoneiges, etc.) ➤ Appliquer le Code criminel, le CSR et les règlements afférents ➤ Analyser les accidents impliquant des véhicules hors route ➤ Évaluer la mise en place de nouvelles technologies d'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouille à motoneige SER-1021 ➤ Patrouille à motoquad SER-1019 ➤ Loi sur les véhicules hors routes SER-1020 ➤ Techniques d'enquête collision SER-1039 ➤ Tous les cours sur les différents cinémomètres 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Technicien qualifié radar ➤ Technicien qualifié alcootest ➤ VTT et motoneige identifiés ➤ Équipements de télécommunications ➤ Cinémomètre ➤ Alcootest ➤ Concernant les équipements, voir la section « Notions générales ». 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.2.22 (Patrouille de sentiers de véhicules hors route)

NIVEAU 1
GENDARMERIE

5- SECURITE NAUTIQUE DES PLAISANCIERS CIRCULANT SUR UN PLAN D'EAU
(1G5)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Effectuer des opérations de prévention et de surveillance ciblées sur les plans d'eau navigables ➤ Appliquer la Loi sur la marine marchande et les règlements en découlant ➤ Assurer une présence policière afin de prévenir et réprimer la commission d'infractions reliées, entre autres, au Code criminel et aux règlements municipaux 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouille nautique SER-1031 ➤ Cadre légal et technique lié à la patrouille nautique SER-1045 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Technicien qualifié radar ➤ Technicien qualifié alcootest ➤ Embarcation identifiée appropriée au plan d'eau ➤ Équipements de télécommunications ➤ Cinémomètre ➤ Alcootest ➤ Concernant les équipements, voir la section « Notions générales ». 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les critères pour déterminer si un plan d'eau doit faire l'objet d'une surveillance policière sont les suivants (ces critères sont non cumulatifs) : <ol style="list-style-type: none"> 1- Accessibilité pour une embarcation motorisée 2- Possibilité pour les embarcations motorisées de naviguer sur le plan d'eau 3- Présence d'habitation en périphérie 4- Présence d'événements spéciaux ➤ L'utilisation de constables spéciaux par les municipalités, en <u>surplus</u> des policiers, est permise selon certaines conditions du MSP. Le fait d'utiliser des constables spéciaux pour la sécurité nautique n'enlève toutefois pas la responsabilité au corps de police d'assurer ce service sur son territoire.

			<ul style="list-style-type: none">➤ La sécurité d'une activité organisée sur le fleuve, qu'il soit gelé ou non, relève du corps de police de la municipalité concernée➤ Lors d'une régates organisée par une municipalité sur le fleuve, c'est au corps de police municipal d'assurer la sécurité lors de l'événement. Il peut demander l'assistance de la SQ si des équipements particuliers sont nécessaires.➤ Lorsque le fleuve est gelé, les événements qui se passent sur les sentiers de motoneige ou de quad ou dans les cabanes de pêcheurs sont de la responsabilité du corps de police municipal.➤ Si une personne passe à travers la glace du fleuve, l'événement est traité comme une disparition. C'est donc le dernier endroit où la personne a été vue qui compte pour déterminer la responsabilité de l'enquête.➤ Les cartes montrant les limites des municipalités limitrophes au fleuve sont en annexe.
--	--	--	---

			<ul style="list-style-type: none">➤ Les îles du fleuve sont de la juridiction de la municipalité qui l'occupe. Toutefois, les eaux du fleuve qui les entourent sont de la juridiction du niveau 5.➤ La sécurité nautique des plaisanciers sur le fleuve Saint-Laurent est de niveau 5.
--	--	--	---

NIVEAU 1
GENDARMERIE

6- TRANSPORT DE PREVENUS
(1G6)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Effectuer le transport des prévenus, notamment vers les établissements de détention après la comparution <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer le contrôle et la coordination de tous les transports de prévenus vers le palais de justice ou vers un centre de détention ➤ Empêcher la personne détenue de s'évader en utilisant des menottes et des entraves selon le danger qu'elle représente ➤ Prendre les moyens pour prévenir que la personne détenue se blesse, blesse une autre personne ou cause des dommages matériels ➤ Voir au bien-être et à l'état de santé de la personne détenue 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en patrouille-gendarmerie 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Véhicule adéquat ➤ Menottes ➤ Entraves ➤ Bloc cellulaire (endroit sécurisé et sous surveillance qui regroupe les services d'incarcération) ➤ Salle de transition 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.3.11 (Transport de détenus par un service de police) ➤ Communiqué 2009-01 (Admission des personnes contrevenantes emmenées par les corps de police dans les établissements de détention) ➤ Le transport est la responsabilité du corps de police jusqu'au palais de justice et, s'il y a lieu, jusqu'au centre de détention. Ce dernier doit accueillir la personne détenue. ➤ Selon l'article 70 de la Loi sur la police, des ententes relatives à la fourniture de services de transport de prévenus peuvent être conclues. Ces dernières doivent être soumises à l'approbation du ministre de la Sécurité publique.

NIVEAU 1
GENDARMERIE

7- DELIT DE FUITE
(1G7)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Événement au cours duquel le conducteur d'un véhicule, d'un bateau ou d'un aéronef impliqué dans un accident omet de rester sur les lieux ou d'y retourner immédiatement, de donner son nom et son adresse ou d'offrir l'assistance nécessaire à une personne qui a subi des blessures ou des dommages. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Répondre à la plainte et sécuriser les victimes ➤ Enquêter l'accident (rapport d'accident, relevés, indices, mesures, photographies) ➤ Identifier les auteurs et soumettre une demande d'intenter des procédures au procureur ou émettre un constat d'infraction 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en patrouille-gendarmerie ➤ Techniques d'enquête collision SER-1039 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Enquêteur ➤ Équipement nécessaire pour le policier en enquête de collision ➤ Équipements de télécommunications 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.2.1 (Accident de la circulation) ➤ Pratique policière 2.2.9 (Événement impliquant le décès d'une personne) ➤ Les infractions criminelles causant la mort ou des lésions corporelles menaçant la vie, commises lors de la conduite d'un véhicule, en collaboration avec la SQ, sont de niveau 1. ➤ Les infractions criminelles causant la mort ou des lésions corporelles menaçant la vie, commises lors de la conduite d'un véhicule, sont de niveau 2.

NIVEAU 1
GENDARMERIE

8- PROGRAMMES DE PREVENTION
(1G8)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Élaborer et réaliser des programmes de prévention de la criminalité <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Miser sur une approche communautaire ➤ Collaborer avec les autres sections de la sécurité du territoire afin de déterminer les problèmes de sécurité et y remédier ➤ Développer, diffuser et mettre en œuvre des programmes de prévention en concertation avec les partenaires (écoles, organismes, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aucune formation spécifique ➤ Maintien de l'ordre par la résolution de problèmes PAG-1001 ➤ Application stratégique du maintien de l'ordre par la résolution de problèmes ENPQ GST-3001 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Kiosque portatif pour les expositions 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.6.1 (Approche de police communautaire) ➤ Communiqué 2010-27 (Répertoire des programmes de prévention de la criminalité et de promotion de la sécurité utilisés par les services de police du Québec)

NIVEAU 1
GENDARMERIE

9- PROTECTION D'UNE SCENE DE CRIME
(1G9)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Établir un périmètre de sécurité et contrôler les accès autour d'une scène de crime jusqu'à ce que les enquêteurs, le policier judiciaire ou les techniciens en scène de crime aient terminé leur travail ➤ Protéger l'intégrité de la scène de crime ➤ Produire un rapport de protection de scène au responsable de l'enquête 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en patrouille-gendarmerie ➤ Formation initiale en enquête policière ➤ Policier judiciaire ENQ-1016 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Équipement nécessaire à l'interdiction d'accès (rubans, tréteaux, barrières, etc.) et à la protection de la scène 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.2.21 (Protection de scène de crime) ➤ La protection de la scène de crime est la responsabilité du corps de police où a lieu l'événement, même si l'enquête sur le crime est une responsabilité de niveau supérieur. ➤ Comprend aussi l'implication des corps de police municipaux dans la gestion des conséquences si un événement terroriste se produisait sur leur territoire. ➤ Un ordinateur est considéré comme une scène de crime particulière. Seuls les policiers ayant reçu la formation appropriée peuvent opérer, manipuler ou déplacer un ordinateur, ses composantes ou son contenu pour préserver les éléments de preuve.

NIVEAU 1
GENDARMERIE

10- CAPACITE D'ENDIGUEMENT
(1G10)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Capacité d'endiguement</u> : Établissement et contrôle de périmètre lors d'une prise d'otage ou pour un tireur embusqué. ➤ <u>Prise d'otage</u> : Détention d'une personne contre son gré dans l'intention de contraindre un tiers à satisfaire aux exigences de son auteur. ➤ <u>Tireur embusqué</u> : Personne qui s'enferme dans un lieu et qui tire ou menace de tirer des coups de feu sur quelqu'un ou quelque chose, mettant ainsi la vie humaine en danger. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Valider l'événement ➤ Circonscrire et isoler rapidement la situation de façon à limiter les blessures et 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en patrouille-gendarmerie ➤ Capacité d'endiguement - Le moniteur FOR-2030 et 2012 ➤ Intervention tactique - Le moniteur FOR-2012 ➤ Capacité d'endiguement- Contrôle de périmètre FOR-0006 ➤ Capacité d'endiguement - Intervention policière dans le cas d'un tireur actif FOR-0007 ➤ Intervention tactique - Le moniteur FOR-2055 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Veste pare-balles ➤ Équipement nécessaire à l'interdiction d'accès (rubans, tréteaux, barrières, etc.) ➤ Porte-voix ➤ Équipements de télécommunication 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.2.11 (Prise d'otage, personne barricadée ou tireur embusqué) ➤ L'intervention impliquant une personne barricadée et armée sans coup de feu et sans otage est de niveau 3. ➤ Le GI est de niveau 3. ➤ L'intervention impliquant une personne barricadée et armée avec coup de feu est de niveau 4. ➤ Le GTI est de niveau 4. ➤ L'intervention lors d'une prise d'otage ou impliquant un tireur actif est de niveau 5.

<p>les pertes de vie et éviter que la situation s'envenime</p> <p>➤ Établir un périmètre de sécurité et, au besoin, faire évacuer les personnes présentes</p>			
---	--	--	--

NIVEAU 1
ENQUETES

1- ENLEVEMENT
(1E1)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Lorsqu'une personne est enlevée par la force ou par la ruse dans le but de la retenir contre son gré ou contre la volonté d'une personne qui en a légalement la garde. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Établir les circonstances de l'enlèvement et colliger toutes les coordonnées de la victime (description physique et psychologique, lien avec l'auteur, etc.) ➤ Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et demander d'intenter des procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en enquête policière 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Enquêteur 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.2.10.2 (Enlèvement d'une personne) ➤ Il s'agit surtout de l'enlèvement parental et de celui en contravention avec une ordonnance de garde légale (art. 282 et 283 du Code criminel). ➤ L'enlèvement avec risque pour la vie est de niveau 3. ➤ L'enlèvement dont la victime est emmenée à l'extérieur du Québec est de niveau 5.

NIVEAU 1
ENQUETES

2- AGRESSION SEXUELLE
(1E2)

Définition & responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Agression sexuelle</u> : Attaque à caractère sexuel contre une personne. ➤ <u>Agression sexuelle armée</u> : Attaque à caractère sexuel alors que l'agresseur porte, utilise ou menace d'utiliser une arme ou une imitation d'arme. ➤ <u>Agression sexuelle grave</u> : Attaque à caractère sexuel qui blesse, mutilé ou défigure le plaignant ou met sa vie en danger. ➤ Comprend également les agressions sexuelles lors desquelles des lésions corporelles sont infligées et celles avec menace à un tiers. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire réaliser un examen médico-légal dans un centre hospitalier 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquête sur les crimes à caractère sexuel et sur l'abus physique et le décès des jeunes enfants CRI-1009 ➤ Entrevue filmée d'un suspect CRI-1008 ➤ Entrevue d'enfants – Le guide NICHD ENQ-3005 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Enquêteur ➤ Technicien en scène de crime et en identité judiciaire (niveau 2) ➤ Équipement d'enregistrement pour entrevue vidéo (C-15) ➤ Salle d'interrogatoire vidéo (suggérée au niveau 1, obligatoire au niveau 2) ➤ Trousse médico-légale ➤ Trousse ADN 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.2.12 (Agression sexuelle et autres infractions d'ordre sexuel) ➤ Pratique policière 2.4.4 (Enregistrement audiovisuel des interrogatoires et des entrevues) ➤ Application de l'entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique. ➤ Le corps de police doit avoir accès, dans un délai raisonnable, aux équipements nécessaires à la réalisation des entrevues et des interrogatoires vidéos. ➤ La coordination des enquêtes de meurtres et d'agressions commis par un prédateur est

<ul style="list-style-type: none">➤ Référer les victimes au CLSC, au CAVAC ou tout autre organisme communautaire ➤ Préserver la scène de crime et y prélever les éléments pertinents ➤ Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et demander d'intenter des procédures			de niveau 6.
---	--	--	--------------

NIVEAU 1
ENQUETES

3- INFRACTIONS D'ORDRE SEXUEL
(1E3)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Comprend notamment l'inceste, les contacts sexuels, les actions indécentes ou toute autre infraction à caractère sexuel non prévue. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire réaliser un examen médico-légal dans un centre hospitalier, si approprié ➤ Diriger les victimes vers un CLSC, le CAVAC ou tout autre organisme communautaire ➤ Préserver la scène de crime et y prélever les éléments pertinents ➤ Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et demander d'intenter des procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquête sur les crimes à caractère sexuel et sur l'abus physique et le décès de jeunes enfants CRI-1009 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Enquêteur ➤ Équipement d'enregistrement pour entrevue vidéo (C-15) ➤ Trousse médico-légale ➤ Trousse ADN 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.2.12 (Agression sexuelle et autres infractions d'ordre sexuel) ➤ Pratique policière 2.4.4 (Enregistrement audiovisuel des interrogatoires et des entrevues) ➤ Application de l'entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique. ➤ Le corps de police doit avoir accès, dans un délai raisonnable, aux équipements nécessaires à la réalisation des entrevues vidéos. ➤ La coordination des enquêtes de meurtres et d'agressions commis par un prédateur est de niveau 6 (leur art. 172.1).

NIVEAU 1
ENQUETES

4- PORNOGRAPHIE JUVENILE LORSQU'IL Y A FLAGRANT DELIT
(1E4)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Flagrant délit de possession, de production, d'impression, de publication, d'importation, de distribution ou de vente de pornographie juvénile. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Identifier le matériel pornographique ➤ Contacter la SQ pour vérifier si un réseau est impliqué ➤ Préserver la scène de crime et y prélever les éléments pertinents ➤ Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et demander d'intenter des procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en enquête policière 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Enquêteur ➤ Renseignement criminel ➤ Extraction de banques de données informatiques (niveau 3) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un ordinateur est considéré comme une scène de crime particulière. Seuls les policiers ayant reçu la formation appropriée peuvent opérer, manipuler ou déplacer un ordinateur, ses composantes ou son contenu pour préserver les éléments de preuve. ➤ Les enquêtes relatives à la pornographie juvénile sont de niveau 3.

NIVEAU 1
ENQUETES

5- VOIES DE FAIT
(1E5)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Employer la force ou tenter ou menacer de le faire, directement ou indirectement, contre une autre personne sans son consentement. ➤ Comprend tous les types de voies de fait, le harcèlement criminel, le fait de proférer des menaces, l'intimidation et les appels téléphoniques harassants ou indécentes. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Répondre à la plainte, mettre fin à la violence, assurer la sécurité et la protection de la victime ➤ Diriger la victime vers les organismes d'aide ➤ Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et demander d'intenter des procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en patrouille-gendarmerie ➤ Formation initiale en enquête policière ➤ Enquête sur les crimes à caractère sexuel et sur l'abus physique et le décès de jeunes enfants CRI-1009 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Enquêteur ➤ Équipement d'enregistrement pour entrevue vidéo (C-15) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.2.13 (Violence familiale) ➤ Pratique policière 2.4.4 (Enregistrement audiovisuel des interrogatoires et des entrevues) ➤ Application de l'entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique. ➤ Application de la politique d'intervention en matière de violence conjugale. ➤ Porter une attention particulière aux cas pouvant dégénérer en tentative de meurtre (niveau 2).

NIVEAU 1
ENQUETES

6- ACCIDENT DE TRAVAIL MORTEL, EN COLLABORATION AVEC LA SQ
(1E6)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Toute enquête relative à un accident de travail qui cause la mort. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire constater le décès ➤ Protéger la scène ➤ Aviser le coroner ➤ Informer la famille du défunt ➤ Établir le contact avec la SQ, afin de déterminer le niveau de collaboration ➤ Procéder à l'enquête afin d'établir les circonstances du décès ➤ Faire rapport au coroner et participer à son enquête, s'il y a lieu ➤ Collaborer avec les enquêteurs de la CSST 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en enquête policière 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Enquêteur ➤ Mini trousse pour scène de crime ➤ Technicien en scène de crime et en identité judiciaire (niv. 2) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.2.9 (Événement impliquant le décès d'une personne) ➤ Lorsque l'accident cause plus d'un mort ou lorsqu'il s'agit d'un employé municipal et qu'il risque d'y avoir conflit d'intérêts, l'enquête relative à ce décès peut être considérée comme un événement hors du commun (niveau 6). ➤ L'employeur responsable du lieu de l'accident de travail mortel doit aviser la CSST. ➤ La CSST peut avoir un rôle à jouer sur les aspects techniques et le respect des procédures en vigueur.

NIVEAU 1
ENQUETES

7- VOL QUALIFIE
(1E7)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Voler en employant la violence ou des menaces de violence contre une personne ou des biens. ➤ L'usage d'une arme offensive ou de l'imitation d'une telle arme lors de la perpétration du vol qualifié est inclus. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Porter secours aux victimes ➤ Évaluer la possibilité de déclencher l'opération CENT ➤ Préserver la scène de crime et y prélever les éléments pertinents ➤ Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et demander d'intenter des procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en enquête policière ➤ Entrevue filmée d'un suspect CRI-1008 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Enquêteur ➤ Salle d'interrogatoire vidéo (suggérée au niveau 1, obligatoire au niveau 2) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.4.4 (Enregistrement audiovisuel des interrogatoires et des entrevues) ➤ Le corps de police doit avoir accès, dans un délai raisonnable, aux équipements nécessaires à la réalisation des interrogatoires vidéo. ➤ Les cas de vol qualifié dans les institutions financières et les transporteurs de biens de valeur sont de niveau 2.

NIVEAU 1
ENQUETES

8- TAXAGE
(1E8)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Extorsion d'objets divers ou d'argent, souvent accompagnée de violence ou de menace de violence, commise habituellement par des jeunes aux dépens d'autres jeunes. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Protéger et sécuriser les victimes ➤ Préserver la scène de crime et y prélever les éléments pertinents ➤ Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et demander d'intenter des procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en patrouille-gendarmerie ➤ Formation initiale en enquête policière 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Enquêteur 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'extorsion est de niveau 3.

NIVEAU 1
ENQUETES

**9- EXTORSION DE PERSONNES VULNERABLES OU EN SITUATION
DE DEPENDANCE FACE A LEUR ENTOURAGE
(1E9)**

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Extorsion d'objets divers ou d'argent, souvent accompagnée de violence ou de menace de violence, commise aux dépens de personnes vulnérables ou dépendantes (ex. personnes âgées ou déficientes), par des membres de leur famille ou de leur entourage. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Protéger et sécuriser les victimes ➤ Préserver la scène de crime et y prélever les éléments pertinents ➤ Référer les victimes au CLSC, au CAVAC ou à tout autre organisme communautaire ➤ Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en patrouille-gendarmerie ➤ Formation initiale en enquête policière 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Enquêteur 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'extorsion est de niveau 3.

demander d'intenter des procédures			
---------------------------------------	--	--	--

NIVEAU 1
ENQUETES

10- INTRODUCTION PAR EFFRACTION
(1E10)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ S'introduire en un endroit par effraction avec l'intention d'y commettre un acte criminel <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Analyser la criminalité par concentration ➤ Préserver la scène de crime et y prélever les éléments pertinents ➤ Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et demander d'intenter des procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en patrouille-gendarmerie ➤ Formation initiale en enquête policière 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Enquêteur ➤ Mini trousse pour scène de crime 	

NIVEAU 1
ENQUETES

11- INCENDIE
(1E11)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Causer, par le feu ou par une explosion, intentionnellement ou sans se soucier des conséquences, un dommage à un bien ou des lésions corporelles à autrui. ➤ Comprend les incendies de blocs appartements, de fermes et la fausse alarme d'incendie. ➤ L'enquête d'incendie est menée par un corps de police lorsque la cause probable de l'incendie n'est pas manifestement accidentelle ou lorsque l'incendie est un cas spécifié par le corps de police (art. 45 de la Loi sur la sécurité incendie). <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rencontrer le responsable incendie pour établir un périmètre de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en enquête policière ➤ Enquête à la suite d'un incendie CRI-1004 (en révision) ➤ Technicien en scène d'incendie ENQ-1020 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Enquêteur ➤ Équipement sécuritaire pour la recherche sur une scène d'incendie ➤ Technicien en scène d'incendie (niveau 2) ➤ Équipement nécessaire à l'interdiction d'accès (rubans, tréteaux, barrières, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.2.16 (Intervention en cas d'incendie) ➤ Le rapport du policier doit indiquer à quel moment le transfert de responsabilité des pompiers vers les policiers s'est réalisé. ➤ Lorsque la cause de l'incendie est manifestement accidentelle, l'enquête se fait en vertu de la Loi sur la sécurité incendie. La responsabilité de déterminer le point d'origine, la cause probable et les circonstances immédiates de l'incendie appartient alors au directeur du service de sécurité incendie ou à la personne qu'il a désignée. Le corps de police intervient à sa demande. La situation doit être claire entre le service de sécurité incendie et le corps

<ul style="list-style-type: none"> ➤ S'assurer que la recherche du point d'origine ou des foyers, des causes probables ainsi que des circonstances de l'incendie soit effectuée ➤ Faire rapport du point d'origine ou des foyers d'incendie, des causes probables ainsi que des circonstances de l'incendie au service de sécurité incendie dans les meilleurs délais ➤ Préserver la scène de crime et y prélever les éléments pertinents, après avoir obtenu les autorisations judiciaires, lorsque cela est nécessaire ➤ Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et demander d'intenter des procédures 			<p>de police (il s'agit d'une question légale).</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'incendie mortel, les incendies en série et l'incendie majeur d'édifices commerciaux, industriels, institutionnels, gouvernementaux et communautaires sont de niveau 2. ➤ La coordination des enquêtes d'incendies en série sur une base interrégionale est de niveau 6. ➤ Lorsque l'incendie enquêté par le corps de police comporte des blessés dont la vie est sérieusement menacée, la SQ doit être mise en veille, car les enquêtes d'incendies mortels sont de niveau 2 et les meurtres, de niveau 2 ou 3, selon le cas.
---	--	--	---

NIVEAU 1
ENQUETES

12- VOL DE VEHICULES
(1E12)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Vol de véhicule :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Inscrire au CRPQ; - Enquêter et analyser le <i>modus operandi</i>; - Collaborer avec les partenaires. ➤ <u>Véhicule volé retrouvé :</u> Le corps de police responsable du territoire où a été retrouvé le véhicule doit : <ul style="list-style-type: none"> - Ouvrir le dossier; - Communiquer avec le corps de police d'où provient la plainte de vol (rayer au CRPQ); - Faire réaliser l'expertise technique; - Analyser le <i>modus operandi</i>; - Informer le propriétaire et coordonner la libération du véhicule; - Demander d'intenter des procédures criminelles. ➤ Cette activité inclut la prise de véhicule sans permission. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en enquête policière ➤ Enquête sur le vol de véhicules à moteur ENQ-2007 (en révision) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Enquêteur ➤ Mini trousse pour scène de crime ➤ Identification des numéros de série des véhicules (niveau 2) ➤ Renseignement criminel 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dans les cas où il y a une « preuve de possession récente » lorsqu'un véhicule volé est retrouvé, la demande d'intenter des procédures de vol doit être faite par le corps de police responsable du territoire où a été commis le vol et celui-ci doit procéder par le fait même avec les accusations de recel. ➤ Dans les cas de vol de véhicule lourd impliquant du cargo, il faut se référer au contenu et à l'objectif du voleur afin de déterminer s'il s'agit d'un vol de véhicule ou d'un vol de cargaison. ➤ Lors d'une perquisition sur un autre territoire, les véhicules volés retrouvés qui ne sont pas ceux ayant donné lieu à la perquisition, sont la responsabilité du corps de police responsable du territoire. Celui-ci doit traiter

			<p>ces cas comme étant du recel.</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Les infractions criminelles commises par un réseau sont de niveau 2.➤ Les infractions criminelles commises par des organisations criminelles opérant sur une base interrégionale, en collaboration avec la SQ, sont de niveau 3.➤ Les infractions criminelles commises par un réseau opérant sur une base interrégionale sont de niveau 5.➤ Les infractions criminelles commises par un réseau ayant des ramifications à l'extérieur du Québec sont de niveau 6.
--	--	--	--

NIVEAU 1
ENQUETES

13- PRODUCTION, TRAFIC ET POSSESSION DE DROGUES
ILLICITES AU NIVEAU LOCAL OU DE RUE
(1E13)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Concerne la vente, la consommation personnelle et tous les types de production (intérieure et extérieure) pourvu que ce soit au niveau local et que ce ne soit pas assimilable à un réseau. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Procéder aux enquêtes relatives aux drogues illicites au regard des cas de flagrant délit (arrestation effectuée par les patrouilleurs, découverte de marijuana par le service des incendies, etc.) ➤ Procéder à l'éradication à la suite de la découverte de plantations de marijuana ➤ Saisir les substances illicites, les faire analyser, les remiser et les détruire 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en patrouille-gendarmerie ➤ Formation initiale en enquête policière ➤ Enquête sur le crime organisé CRI-1010 (en révision) ➤ Arrestation et perquisition à risque faible 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Enquêteur ➤ Superviseur ➤ Renseignement criminel ➤ Infiltration (niveau 3) ➤ Fonds spéciaux (primes aux informateurs, location, etc.) ➤ Équipement pour l'éradication des plants de marijuana ➤ Salle des pièces à conviction adéquate ➤ Surveillance 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les enquêtes visant les fournisseurs des revendeurs locaux ou de rue sont de niveau 2. ➤ Les enquêtes visant des fournisseurs de niveau supérieur et les laboratoires chimiques relèvent du niveau 3. ➤ L'importation et l'exportation de drogue, en collaboration avec la SQ, est de niveau 5.

<ul style="list-style-type: none">➤ Détecter les infractions et les personnes en infraction dans les écoles, les parcs et divers lieux publics➤ Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et demander d'intenter des procédures➤ Alimenter les banques de données afférentes			
---	--	--	--

NIVEAU 1
ENQUETES

14- PROSTITUTION DE RUE
(1E14)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Procéder aux enquêtes relatives à la sollicitation ➤ Collaborer avec les organismes communautaires ➤ Cumuler les éléments de preuve et demander d'intenter des procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en enquête policière ➤ Enquête sur le crime organisé CRI-1010 (en révision) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Enquêteur ➤ Superviseur ➤ Renseignement criminel ➤ Infiltration (niveau 3) ➤ Fonds spéciaux (primes aux informateurs, location, etc.) ➤ Surveillance 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les enquêtes relatives aux maisons de débauche et au proxénétisme relèvent du niveau 3.

NIVEAU 1
ENQUETES

15- FRAUDE PAR CHEQUE, CARTE DE CREDIT OU CARTE DE DEBIT
(1E15)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Fraude par chèque</u> : Toute fraude commise à l'aide d'un chèque, d'un chèque de voyage, d'un mandat, d'un mandat postal ou de toute copie de chèque. ➤ <u>Fraude par carte de débit et de crédit</u> : Toute fraude commise à l'aide d'une carte de paiement émise à l'intention d'un client, mais demeurant la propriété de la société émettrice, laquelle société autorise l'utilisation de cette carte par le détenteur légitime pour avoir accès à des comptes ou à du crédit. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et demander d'intenter des procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en enquête policière ➤ Enquête sur les crimes économiques CRI-1005 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Enquêteur ➤ Superviseur 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Principe général</u> : Celui qui subit la perte, porte la plainte. ➤ <u>Fraude par chèque</u> : L'endroit où la transaction frauduleuse ou la fausse représentation s'est effectuée détermine le corps de police qui est responsable de l'enquête. ➤ <u>Fraude par carte de crédit ou de débit ou clonage</u> : Le citoyen victime de fraude devra adresser sa plainte à sa succursale bancaire. C'est celle-ci qui portera plainte par la suite au corps de police local. ➤ Si l'institution financière tient le citoyen responsable de la fraude, la succursale bancaire devra alors lui remettre un document attestant qu'elle le considère comme étant responsable de la fraude. À ce moment, le citoyen devra se présenter au corps de

			<p>police où est située sa succursale bancaire pour porter plainte.</p> <ul style="list-style-type: none">✦ L'institution financière peut tenir le citoyen responsable de la fraude s'il est impliqué dans l'infraction, victime d'aveuglement volontaire ou s'il a donné volontairement accès à sa carte ou à son numéro d'identification personnel.✦ Dans les cas de flagrant délit, l'enquête demeure sous la responsabilité du corps de police ayant procédé à l'arrestation.✦ Lorsque la fraude est un dépôt frauduleux effectué au moyen d'une enveloppe vide, d'un chèque non valide ou de tout autre moyen, pour ensuite retirer une partie ou le total du montant déposé, le crime est réputé avoir lieu à l'endroit où est située la succursale de l'institution financière qui a émis la carte.✦ Lorsqu'un dispositif d'interception des données (clonage) a été installé (glaneuse, caméra, etc.), le crime est réputé avoir eu lieu à l'endroit où le dispositif a été installé.
--	--	--	--

			<ul style="list-style-type: none">➤ Les fraudes commises par téléphone ou Internet sont traitées de la même façon, ce n'est que le moyen qui change. Voir la section « Notions générales » sur la cybercriminalité.➤ Pour les cas d'hameçonnage (fishing), c'est l'institution financière qui absorbe la perte, donc c'est à elle de porter plainte.➤ Les infractions criminelles commises par un réseau sont de niveau 2.➤ Les infractions criminelles commises par des organisations criminelles opérant sur une base interrégionale, en collaboration avec la SQ, sont de niveau 3.➤ Les infractions criminelles commises par un réseau opérant sur une base interrégionale sont de niveau 5.➤ Les infractions criminelles commises par un réseau ayant des ramifications à l'extérieur du Québec sont de niveau 6.
--	--	--	---

			<p>✦ Les crimes touchant les revenus de l'État, sa sécurité ou son intégrité sont de niveau 6.</p>
--	--	--	--

NIVEAU 1
ENQUETES

16- ESCROQUERIE, FAUX-SEMBLANT, FAUSSE DECLARATION
(1E16)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Comprend l'obtention frauduleuse de crédit, d'aliments, de logement ou de transport, le parjure, la fraude envers le consommateur, les ordonnances médicales falsifiées, l'usage de faux, la supposition de personne, le vol d'identité, le prêt usuraire et la publicité sympathique. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et demander d'intenter des procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en enquête policière ➤ Enquête sur les crimes économiques CRI-1005 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Enquêteur 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Lorsqu'il y a parjure à la Cour, c'est le corps de police responsable du dossier qui poursuit l'enquête et non celui du territoire de la Cour. ➤ Les infractions criminelles commises par un réseau sont de niveau 2. ➤ Les infractions criminelles commises par des organisations criminelles opérant sur une base interrégionale, en collaboration avec la SQ, sont de niveau 3. ➤ Les infractions criminelles commises par un réseau opérant sur une base interrégionale sont de niveau 5. ➤ Les infractions criminelles commises par un réseau ayant des ramifications à l'extérieur du Québec sont de

			<p>niveau 6.</p> <p>✦ Les crimes touchant les revenus de l'État, sa sécurité ou son intégrité sont de niveau 6.</p>
--	--	--	---

NIVEAU 1
ENQUETES

17- VOL SIMPLE ET RECEL
(1E17)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Vol</u> : Prendre ou détourner à son propre usage ou à l'usage d'une autre personne, une chose quelconque avec l'intention de priver son propriétaire de cette chose ou de son droit ou intérêt dans cette chose. ➤ <u>Recel</u> : Délit commis par celui qui, en connaissance de cause, garde par-devers lui des choses enlevées, détériorées ou obtenues à l'aide d'un crime ou d'un délit. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Analyser la criminalité par concentration ➤ Préserver la scène de crime et y prélever les éléments pertinents ➤ Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et demander d'intenter des 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en patrouille-gendarmerie ➤ Formation initiale en enquête policière 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Enquêteur ➤ Mini trousse pour scène de crime 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dans les cas où il y a une « preuve de possession récente » lorsqu'un véhicule volé est retrouvé, la demande d'intenter des procédures de vol doit être faite par le corps de police responsable du territoire où a été commis le vol et celui-ci doit procéder par le fait même avec les accusations de recel. ➤ Si un corps de police va faire une perquisition sur un autre territoire et y trouve des véhicules volés qui ne sont pas ceux pour lesquels ils devaient faire la perquisition, c'est le corps de police responsable du territoire qui doit traiter ces cas comme étant du recel. ➤ Les infractions criminelles commises par un réseau sont de niveau 2.

procédures			<ul style="list-style-type: none">➤ Le méfait ou le vol concernant des données informatiques sont de niveau 3.➤ Les infractions criminelles commises par des organisations criminelles opérant sur une base interrégionale, en collaboration avec la SQ, sont de niveau 3.➤ Les infractions criminelles commises par un réseau opérant sur une base interrégionale sont de niveau 5.➤ Les infractions criminelles commises par un réseau ayant des ramifications à l'extérieur du Québec sont de niveau 6.
------------	--	--	---

NIVEAU 1
ENQUETES

18- BIENS INFRACTIONNELS
(1E18)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Biens situés au Canada ou non (à l'exception des substances désignées ou des biens immeubles, sauf si ces derniers ont été construits ou ont subi d'importantes modifications en vue de faciliter la perpétration d'une infraction désignée) qui servent ou donnent lieu à la perpétration d'une infraction désignée ou qui sont utilisés de quelque manière dans la perpétration d'une telle infraction ou d'un acte criminel, ou encore qui sont destinés à servir à cette fin. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Appliquer les modalités des articles 490.1 à 490.9 du Code criminel ➤ Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et demander d'intenter des procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en enquête policière ➤ Droit pénal appliqué à l'enquête policière DRT-22036 ➤ Enquête sur le crime organisé CRI-1010 (en révision) ➤ Enquête sur les produits de la criminalité CRI-1006 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Enquêteur 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.4.2 (Gestion des pièces à conviction) ➤ Communiqué 2004-24 (Destruction d'objets saisis ayant peu ou pas de valeur)

✦ Assurer un suivi administratif de la disposition des biens			
--	--	--	--

NIVEAU 1
ENQUETES

19- ACCIDENT DE VEHICULE
(1E19)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquête relative à un événement au cours duquel un dommage est causé par un véhicule en mouvement. Cela comprend : <ul style="list-style-type: none"> - les accidents matériels; - les accidents causant des lésions corporelles; - les accidents mortels. ➤ Cette activité ne se limite pas aux accidents en vertu du CSR et concerne tous les types de véhicules moteurs et routiers, incluant les trains, mais exclut les aéronefs. ➤ Inclut les enquêtes relatives aux accidents de travail mortel assimilables aux accidents de véhicule mortels. ➤ <u>Véhicule moteur</u> : À l'exception du matériel ferroviaire, véhicule tiré, mû ou propulsé par tout moyen autre que la force musculaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en patrouille-gendarmerie ➤ Techniques d'enquête de collision SER-1039 ➤ Dessin assisté par ordinateur SER-1023 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Enquêteur ➤ Superviseur ➤ Policier en enquête de collision ➤ Reconstitutionniste en scène de collision (niveau 2) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.2.1 (Accident de la circulation) ➤ L'accident d'aéronef mortel est de niveau 3.

➤ Véhicule routier : Véhicule motorisé qui peut circuler sur un chemin; sont exclus des véhicules routiers les véhicules pouvant circuler uniquement sur rails, les bicyclettes assistées et les fauteuils roulants mus électriquement; les remorques, les semi-remorques et les essieux amovibles sont assimilés aux véhicules routiers.

Responsabilités :

- C'est le travail du policier en enquête de collision.
- Secourir les blessés
- Examiner la scène afin d'y déceler les éléments pertinents (mesures, photos, etc.)
- Rechercher les circonstances et les causes de l'accident
- Remplir un rapport d'accident SAAQ R-1, lorsque nécessaire (art. 173 du CSR)
- Soumettre un rapport au coroner et participer à son enquête, s'il y a lieu
- Demander d'intenter des procédures, lorsque requis

NIVEAU 1
ENQUETES

20- MEFAIT
(1E20)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Détruire ou détériorer un bien, le rendre dangereux, inutile, inopérant ou inefficace, empêcher, interrompre ou gêner son emploi, sa jouissance ou son exploitation légitime, empêcher, interrompre ou gêner une personne dans l'emploi, la jouissance ou l'exploitation légitime d'un bien. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Préserver la scène de crime et y prélever les éléments pertinents ➤ Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et demander d'intenter des procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en patrouille-gendarmerie ➤ Formation initiale en enquête policière 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Enquêteur 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le méfait ou le vol concernant des données informatiques est au niveau 3.

NIVEAU 1
ENQUETES

**21- INFRACTION CRIMINELLE CAUSANT LA MORT
OU DES LESIONS CORPORELLES MENAÇANT LA VIE,
COMMISE LORS DE LA CONDUITE D'UN VEHICULE, EN COLLABORATION AVEC LA SQ
(1E21)**

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Comprend le délit de fuite, la conduite dangereuse, la capacité de conduite affaiblie et la négligence criminelle causant la mort, lorsque ces crimes sont commis lors de la conduite d'un véhicule. ➤ Inclut tous les véhicules moteurs, ainsi que les trains, les aéronefs (lésions corporelles) et les bateaux (art. 253 du Code criminel) ➤ <u>Véhicule moteur</u> : À l'exception du matériel ferroviaire, véhicule tiré, mû ou propulsé par tout moyen autre que la force musculaire. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Secourir les blessés 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en patrouille-gendarmerie ➤ Formation initiale en enquête policière ➤ Techniques d'enquête collision SER-1039 ➤ Dessin assisté par ordinateur SER-1023 ➤ Policier judiciaire ENQ-1016 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Enquêteur ➤ Policier en enquête de collision ➤ Reconstitutionniste en scène de collision (niveau 2) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.1.4 (Poursuite policière d'un véhicule) ➤ Lorsqu'il y a arrestation imminente, la collaboration n'est pas nécessaire. ➤ Les infractions criminelles causant la mort ou des lésions corporelles menaçant la vie, commises lors de la conduite d'un véhicule, sont de niveau 2. ➤ L'accident d'aéronef mortel est de niveau 3.

<ul style="list-style-type: none">➤ Établir le contact avec la SQ, afin de déterminer le niveau de collaboration➤ Procéder à l'examen des lieux et du véhicule impliqué;➤ Préserver la scène de crime et prélever les éléments pertinents➤ Soumettre un rapport au coroner et participer à son enquête, s'il y a lieu➤ Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et demander d'intenter des procédures			
---	--	--	--

NIVEAU 1
ENQUETES

22- CONDUITE DANGEREUSE
(1E22)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Conduire un véhicule moteur, un bateau, un aéronef ou du matériel ferroviaire (art. 253 du Code criminel) de façon dangereuse pour le public, eu égard aux circonstances, y compris la nature et l'état du lieu, ainsi que l'intensité de la circulation à ce moment ou raisonnablement prévisible dans ce lieu. ➤ <u>Véhicule moteur</u> : À l'exception du matériel ferroviaire, véhicule tiré, mû ou propulsé par tout moyen autre que la force musculaire. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Procéder à l'examen des lieux et du véhicule impliqué ➤ Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et demander d'intenter des procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en patrouille-gendarmerie 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.1.4 (Poursuite policière d'un véhicule) ➤ Les infractions criminelles causant la mort ou des lésions corporelles menaçant la vie, commises lors de la conduite d'un véhicule, en collaboration avec la SQ, sont de niveau 1. ➤ Les infractions criminelles causant la mort ou des lésions corporelles menaçant la vie, commises lors de la conduite d'un véhicule, sont de niveau 2.

NIVEAU 1
ENQUETES

23- CAPACITE DE CONDUITE AFFAIBLIE
(1E23)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Conduire un véhicule moteur, un bateau, un aéronef ou du matériel ferroviaire (art. 253 du Code criminel) lorsque la capacité de conduite est affaiblie par l'alcool ou la drogue. ➤ <u>Véhicule moteur</u> : À l'exception du matériel ferroviaire, véhicule tiré, mû ou propulsé par tout moyen autre que la force musculaire. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Appliquer les règles relatives à la capacité de conduite affaiblie par l'alcool se retrouvant au Code criminel et au CSR ➤ Initier la détection des conducteurs en facultés affaiblies ➤ Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en patrouille-gendarmerie ➤ Tous les cours des techniciens qualifiés en alcootest ➤ Tous les cours sur les appareils de détection d'alcool ➤ Évaluation et classification des drogues - L'agent évaluateur SER-2030 ➤ Les épreuves de coordination de mouvement SER-2031 ➤ Les épreuves de coordination des mouvements - Le moniteur SER-2032 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ ADA ➤ Alcootest approuvé ➤ Technicien qualifié d'alcootest ➤ Trousse de prélèvement sanguin 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.2.5 (Capacité de conduite affaiblie) ➤ Les infractions criminelles causant la mort ou des lésions corporelles menaçant la vie, commises lors de la conduite d'un véhicule, en collaboration avec la SQ, sont de niveau 1. ➤ Les infractions criminelles causant la mort ou des lésions corporelles menaçant la vie, commises lors de la conduite d'un véhicule, sont de niveau 2.

demander d'intenter des procédures			
---------------------------------------	--	--	--

NIVEAU 1
ENQUETES

24- CRIME RELIE AUX GANGS DE RUE
(1E24)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Toute enquête relative à un crime de son niveau de service lorsqu'un gang de rue est impliqué. ➤ <u>Gang de rue</u> : Regroupement plus ou moins structuré d'adolescents ou de jeunes adultes, qui privilégient la force d'intimidation du groupe et la violence et qui accomplissent des actes criminels, dans le but d'obtenir pouvoir et reconnaissance ou de contrôler certaines sphères d'activités lucratives. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Identifier les gangs de rue sur le territoire ➤ Procéder à l'enquête du crime commis, cumuler les éléments de preuve et demander d'intenter des procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en patrouille-gendarmerie ➤ Formation initiale en enquête policière ➤ Enquête sur le crime organisé CRI-1010 (en révision) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Enquêteur ➤ Renseignement criminel ➤ Mini trousse pour scène de crime 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le corps policier garde la responsabilité des crimes de son niveau de service. Un transfert de responsabilité s'effectue pour les crimes de niveau supérieur. ➤ Les infractions commises par des organisations criminelles opérant sur une base interrégionale, en collaboration avec la SQ, sont de niveau 3. ➤ Les meurtres et tentatives de meurtre commis par des organisations criminelles opérant sur une base interrégionale, en collaboration avec la SQ, sont de niveau 4.

NIVEAU 1
ENQUETES

25- OBJET SUSPECT OU APPEL A LA BOMBE, SI NEGATIF
(1E25)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Toute enquête relative à la découverte d'un objet suspect ou à un appel à la bombe, qui s'avèrent être négatifs. ➤ <u>Objet suspect</u> : Toute forme de colis, enveloppe ou autre objet douteux dont le contenu pourrait dissimuler notamment des explosifs. ➤ <u>Engin explosif</u> : Toute arme ou tout engin explosif ou incendiaire qui sont conçus pour provoquer la mort, des dommages corporels graves ou d'importants dégâts matériels, ou qui en ont la capacité; ➤ <u>Engin meurtrier</u> : Toute arme ou tout engin qui sont conçus pour provoquer la mort, des dommages corporels graves ou d'importants dégâts matériels, ou qui en ont la capacité, par l'émission, la 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en patrouille-gendarmerie ➤ Formation initiale en enquête policière 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Enquêteur ➤ Renseignement criminel ➤ Technicien d'explosifs (niveau 5) ➤ Personne habilitée à manipuler un objet suspect pouvant être de nature CBRN 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.2.18 (Appel à la bombe, objet suspect, explosion) ➤ Si l'objet suspect s'avère être <u>positif</u>, l'enquête doit être transférée au niveau 3 s'il s'agit d'un engin explosif non relié à un événement terroriste (vol, usage illégal ou possession d'explosifs sans excuse légitime) ou au niveau 5 s'il s'agit d'un engin meurtrier ou d'un engin explosif lié à un événement terroriste (gestion d'événements terroristes). ➤ Si l'appel à la bombe s'avère être positif, l'enquête doit être transférée au niveau 3 (vol, usage illégal ou possession d'explosifs sans excuse légitime).

dissémination ou l'impact de produits chimiques toxiques, d'agents biologiques, de toxines ou de substances analogues, ou de rayonnements ou de matières radioactives.

Responsabilités :

- Établir un périmètre de sécurité
- Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et demander d'intenter des procédures

NIVEAU 1
ENQUETES

26- ARMES ET DECOUVERTE D'EXPLOSIFS
(1E26)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Toute enquête relative à la possession d'armes prohibées et à autorisation restreinte, à l'usage dangereux d'armes, ainsi que les infractions relatives à l'entreposage des armes. ➤ Toute enquête relative à la découverte d'explosifs (ex. obus). <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Établir un périmètre de sécurité (explosifs) ➤ Disposer des armes et des explosifs trouvés de façon sécuritaire ➤ Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et demander d'intenter des procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en patrouille-gendarmerie ➤ Formation initiale en enquête policière 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Enquêteur ➤ Technicien d'explosifs (niveau 5) ➤ ENSALA 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.2.17 (Événement impliquant des matières dangereuses) ➤ L'activité concerne la découverte d'explosifs en soi. La découverte d'un engin explosif (toute arme ou tout engin explosif ou incendiaire qui sont conçus pour provoquer la mort, des dommages corporels graves ou d'importants dégâts matériels, ou qui en ont la capacité) est plutôt prévue au niveau 3 (vol, usage illégal ou possession d'explosifs sans excuse légitime).

NIVEAU 1
ENQUETES

27- UTILISATION DE MONNAIE CONTREFAITE
(1E27)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Toute enquête relative à l'utilisation de monnaie contrefaite comme si elle était de bon aloi (art. 452 a du Code criminel). <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et demander d'intenter des procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en enquête policière ➤ Enquête sur le crime économique CRI-1005 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Enquêteur 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les autres infractions relatives à la monnaie, notamment la fabrication, relèvent du niveau 2 (art. 449 à 462 du Code criminel).

NIVEAU 1
ENQUETES

28- DECES SURVENU DANS DES CIRCONSTANCES OBSCURES
(1E28)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Toute enquête relative à un décès survenu dans des circonstances obscures (ex. noyade, suicide, etc.) <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire constater le décès ➤ Protéger la scène ➤ Aviser le coroner ➤ Informer la famille du défunt ➤ Procéder à l'enquête afin d'établir les circonstances du décès ➤ Faire rapport au coroner et participer à son enquête, s'il y a lieu ➤ Transmettre le rapport approprié au pathologiste 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en enquête policière ➤ Enquête sur des crimes à caractère sexuel et sur l'abus physique et le décès de jeunes enfants CRI-1009 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Enquêteur ➤ Technicien en scène de crime et en identité judiciaire (niveau 2) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.2.9 (Événement impliquant le décès d'une personne) ➤ Pratique policière 2.2.14 (Décès d'un enfant de moins de 6 ans) ➤ Pour la découverte de cadavre dans le fleuve Saint-Laurent ➤ ou sur une autoroute, s'en référer à la section « Notions générales ». ➤ Inclut l'enquête obligatoire relative à tout décès d'enfant de 3 à 6 ans, à moins que la mort ne soit considérée comme un meurtre. ➤ Les enquêtes relatives au décès ou aux lésions corporelles menaçant la vie d'un enfant de moins de trois ans, en collaboration avec la SQ, sont de niveau 1.

			<p>✦ Les enquêtes relatives au décès ou aux lésions corporelles menaçant la vie d'un enfant de moins de 3 ans sont de niveau 3.</p>
--	--	--	---

NIVEAU 1
ENQUETES

29- DECES OU LESIONS CORPORELLES MENAÇANT LA VIE
D'UN ENFANT DE MOINS DE TROIS ANS, EN COLLABORATION AVEC LA SQ
(1E29)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Toute enquête relative au décès ou aux lésions corporelles menaçant la vie d'un enfant de moins de trois ans survenus dans des circonstances obscures. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire constater le décès ➤ Protéger la scène ➤ Aviser le coroner ➤ Informer la famille du défunt, s'il y a lieu ➤ Établir le contact avec la SQ pour déterminer le niveau de <u>collaboration</u> ➤ Procéder à l'enquête afin d'établir les circonstances du décès 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en enquête policière ➤ Enquête sur des crimes à caractère sexuel et sur l'abus physique et le décès de jeunes enfants CRI-1009 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Enquêteur ➤ <u>Technicien en scène de crime et en identité judiciaire</u> (niveau 2) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.2.9 (Événement impliquant le décès d'une personne) ➤ Pratique policière 2.2.14 (Décès d'un enfant de moins de 6 ans) ➤ Pour la découverte de <u>cadavre</u> dans le fleuve Saint-Laurent ou sur une autoroute, s'en référer à la section « Notions générales ». ➤ Les enquêtes relatives au <u>décès ou aux lésions corporelles menaçant la vie d'un enfant de moins de 3 ans</u> sont de niveau 3.

<ul style="list-style-type: none">✦ Faire rapport au coroner et participer à son enquête, s'il y a lieu✦ Transmettre le rapport approprié au pathologiste			
--	--	--	--

NIVEAU 1
ENQUETES

30- DISPARITION
(1E30)

Définition & responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Lorsqu'une personne s'absente de son lieu de résidence et que ses proches ou les gens qui en ont la garde s'inquiètent à son sujet compte tenu de ses habitudes, de son âge, de son état de santé ou de sa condition physique ou mentale. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Recueillir immédiatement les détails pertinents à l'orientation des recherches ➤ Évaluer l'urgence de la situation, en tenant compte notamment de l'état de santé de la personne recherchée, de son âge et des conditions atmosphériques ➤ Inscrire la personne disparue ou recherchée au CRPQ ➤ Procéder à la recherche en 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en patrouille-gendarmerie ➤ Formation initiale en enquête policière 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Enquêteur ➤ Représentant des affaires publiques ➤ Équipe cynophile (niveau 3) ➤ Intervention hélicoptée (niveau 5) ➤ Renseignement criminel (vigie sur Internet) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.2.10.1 (Disparition et fugue) ➤ Le corps de police desservant le territoire où la personne disparue a été vue pour la dernière fois par un témoin crédible, qui en fait état au moment de la cueillette des premières informations, prend charge de l'événement. ➤ Le même corps de police prend charge de l'enquête jusqu'à la fin. Il n'y a pas de transfert de dossier à chaque fois qu'un témoin dit avoir vu la personne disparue ailleurs que sur le territoire d'origine.

<p>fonction des détails recueillis</p> <p>➤ Pour une personne mineure, aviser le DPJ</p>			
--	--	--	--

NIVEAU 1
ENQUETES

31- FUGUE
(1E31)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Lorsqu'une personne mineure ayant manifesté directement ou par son comportement sa volonté de faire une fugue, s'enfuit de son lieu de résidence, de sa famille d'accueil, de son centre d'accueil ou ne revient pas d'un congé provisoire. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Signaler tous les cas de fugue au DPJ et l'informer s'il existe d'autres motifs raisonnables de croire que la sécurité ou le développement de la personne mineure est compromis, afin que celui-ci puisse demander l'émission d'une ordonnance judiciaire d'amener cette dernière devant lui, le cas échéant ➤ Recueillir immédiatement les détails pertinents à l'orientation des recherches 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en patrouille-gendarmerie ➤ Formation initiale en enquête policière 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Enquêteur ➤ Représentant des affaires publiques ➤ Renseignement criminel (vigie sur Internet) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.2.10.1 (Disparition et fugue) ➤ Comprend la personne mineure placée en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse. ➤ Le corps de police desservant le territoire où réside le fugueur prend charge de l'événement. ➤ La résidence est le domicile, la famille d'accueil ou le centre d'accueil où le fugueur est hébergé.

<ul style="list-style-type: none">➤ Inscrire la personne recherchée au CRPQ➤ Procéder aux recherches en fonction des détails recueillis			
--	--	--	--

NIVEAU 1
MESURES D'URGENCE

1- CONTROLE DE FOULE PACIFIQUE
(1M1)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Gestion policière d'un rassemblement d'individus présentant peu de facteur de risque de perturbation sociale et qui est facilement contrôlable. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ S'assurer du maintien de la paix publique dans le respect des droits individuels et collectifs (les objectifs et les intentions annoncées sont de nature pacifique) ➤ Rencontrer les groupes en cause pour établir une démarche harmonieuse et sécuritaire du déroulement de l'événement ➤ Procéder à la cueillette des informations de même qu'à la reconnaissance des lieux ➤ Développer un plan d'opération en service d'ordre 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en patrouille-gendarmerie ➤ Mise à jour aux policiers en fonction ➤ Commandant de site/chef de peloton (développement futur pour commandant de site) ➤ Chef de sections et de peloton 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Moniteur pour l'utilisation d'équipements et de la force ➤ Gérant de site ➤ Représentant des affaires publiques ➤ Renseignement de sécurité opérationnel pour faire l'évaluation de la menace ➤ Équipement approprié à la situation 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.5.2 (Contrôle de foule) ➤ L'analyse des informations recueillis conclut qu'aucune menace n'est anticipée. ➤ Correspond au contrôle de foule sans cote d'alerte. ➤ Le corps de police doit établir, dès que possible, le contact avec la SQ dès qu'un rassemblement d'individus prévu présente certaines caractéristiques permettant de croire en la possibilité de perturbation de l'ordre social. Dès que la situation présente un facteur de risque d'agitation, on catégorise l'événement avec une cote d'alerte et la responsabilité de l'événement est de niveau 2. ➤ Dans le cas d'enregistrement vidéo, il faut couper le son pour éviter les ambiguïtés à

<p>qui prévoit la gestion de la circulation et la sécurité de la foule</p>			<p>la Cour concernant l'écoute électronique.</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Le contrôle de foule avec risque d'agitation est de niveau 2.➤ Le contrôle de foule avec risque élevé d'agitation, de débordement et d'émeute, en partenariat avec la SQ, est de niveau 4.➤ Le contrôle de foule avec risque élevé d'agitation, de débordement et d'émeute est de niveau 5.➤ Le renseignement de sécurité opérationnelle est de niveau 5.➤ La coordination du rétablissement et du maintien de l'ordre lors de situations d'urgence ou de désordre d'envergure nationale est de niveau 6.
--	--	--	--

NIVEAU 1
MESURES D'URGENCE

2- ASSISTANCE POLICIERE LORS DE SAUVETAGE
(1M2)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les événements concernés par les opérations de sauvetage sont : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Aéronef perdu, en détresse ou écrasé (<u>l'accident d'aéronef mortel</u> est de niveau 3); ➤ Bateau perdu, en détresse ou naufragé; ➤ Évacuation médicale (endroits difficiles d'accès); ➤ Recherche de personnes disparues, entre autres, lors de désastres naturels. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Répondre promptement à tout signalement nécessitant un sauvetage (<u>venir en aide à des personnes dont la vie est immédiatement en danger</u>) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en patrouille-gendarmerie ➤ Patrouille nautique SER-1031 ➤ Cadre légal et technique lié à la la patrouille nautique SER-1045 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Représentant des affaires publiques ➤ <u>Équipe cynophile</u> (niveau 3) ➤ <u>Hélicoptère</u> (niveau 5) ➤ <u>GTI</u> (accéder aux endroits difficiles d'accès (niveau 4)) ➤ Équipement adéquat en fonction des particularités territoriales ➤ Liste à jour d'organismes ressources ➤ Système de communication adéquat ➤ Véhicule hors route 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le sauvetage d'aéronef en détresse ou en perte est sous la responsabilité de l'armée canadienne. ➤ Le sauvetage maritime sur le fleuve Saint-Laurent et les voies navigables majeures telles que les rivières Saguenay, Outaouais et Richelieu est sous la responsabilité de la GCC. ➤ Il n'y a pas d'organisme responsable du sauvetage terrestre et sur les plans d'eau intérieurs. ➤ Toute demande pour des ressources fédérales en cas de sauvetage doit être faite par la SQ (CSO). ➤ Parcs Canada assure les services de sauvetage dans les parcs nationaux, les réserves et aires marines de conservation, les sites nationaux historiques et les canaux historiques.

<ul style="list-style-type: none">➤ Tenter de secourir si les circonstances sont propices ou faire appel aux organismes compétents➤ Tenir à jour une liste des organismes ressources➤ Assister l'organisme responsable du sauvetage			<ul style="list-style-type: none">➤ Une demande d'intervention en sauvetage sur le territoire des parcs nationaux du Québec fait partie du plan de mesure d'urgence des parcs. Tous les gardes parcs ont une formation en premiers soins et agissent comme premiers intervenants.
---	--	--	---

NIVEAU 1
MESURES D'URGENCE

3- ASSISTANCE POLICIERE LORS DE RECHERCHE EN FORET
(1M3)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Répondre promptement à tout signalement nécessitant la recherche en forêt d'une personne disparue ➤ Recueillir immédiatement les détails pertinents à l'orientation des recherches (utiliser le guide prévu dans la pratique policière) ➤ Dresser et tenir à jour une liste des bénévoles disponibles sur le territoire et pouvant effectuer des recherches en forêt ➤ Développer un plan d'opération qui spécifie les rôles et fonctions des intervenants internes et externes 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaissance minimale de la recherche en forêt (sécurité civile ou associations sportives) ➤ Patrouille à motoneige SER-1021 ➤ Patrouille à motoquad SER-1019 ➤ Loi sur les véhicules hors route SER-1020 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Représentant des affaires publiques ➤ Équipe cynophile (niveau 3) ➤ Hélicoptère (niveau 5) ➤ GTI (accéder aux endroits difficiles d'accès (niveau 4)) ➤ Liste à jour de bénévoles ➤ Guide d'enquête et de recherche pour personnes disparues (pratique policière) ➤ Système de communication adéquat ➤ Porte-voix ➤ Véhicule hors route 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.2.10 – Annexe A (Disparition et fugue) ➤ Parcs Canada assure les services de recherche dans les parcs nationaux, les réserves et aires marines de conservation, les sites nationaux historiques et les canaux historiques. ➤ Une demande d'intervention en recherche sur le territoire des parcs nationaux du Québec fait partie du plan de mesure d'urgence des parcs. Tous les gardes parcs ont une formation en premiers soins et agissent comme premiers intervenants.

NIVEAU 1
MESURES D'URGENCE

4- ASSISTANCE POLICIERE LORS DE SINISTRE
(1M4)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le <i>Plan national de sécurité civile</i> définit le <u>sinistre</u> comme étant : un événement dû à un phénomène naturel, une défaillance technologique ou un accident découlant ou non de l'intervention humaine, qui cause de graves préjudices aux personnes ou d'importants dommages aux biens et exige de la collectivité affectée des mesures inhabituelles, notamment une inondation, une secousse sismique, un mouvement de sol, une explosion, une émission toxique ou une pandémie. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Porter secours lorsque requis et faire appel aux ressources nécessaires ➤ Participer au processus de planification et effectuer les interventions reliées à la sécurité publique confiées par les autorités municipales afin de contrer ou de minimiser 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en patrouille-gendarmerie 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Représentant des affaires publiques ➤ Équipe cynophile (niveau 3) ➤ Hélicoptère (niveau 5) ➤ GTI (accéder aux endroits difficiles d'accès (niveau 4)) ➤ Équipements adéquats en fonction des particularités territoriales ➤ Système de communication adéquat ➤ Véhicule hors route 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.2.17 (Événement impliquant des matières dangereuses) ➤ En conformité avec le cadre et les principes définis par le <i>Plan National de sécurité civile</i>, la municipalité figure comme l'entité responsable de la gestion d'un sinistre sur son territoire. ➤ La responsabilité de la gestion des conséquences d'un événement terroriste revient au corps de police local, mais sous un commandement unifié.

<p>les impacts du sinistre appréhendé ou effectif</p> <p>➤ Remplir son mandat en fonction du <i>Plan national de sécurité civile</i></p>			
--	--	--	--

NIVEAU 1
SERVICES DE SOUTIEN

**1- RECHERCHE D'EMPREINTES PAR POUDRAGE
 ET PHOTOGRAPHIE SUR UNE SCENE DE CRIME
 (1S1)**

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Effectuer, sur une scène de crime, des prélèvements et des photographies afin d'identifier l'auteur du crime ➤ Prélever les empreintes latentes, s'occuper de la manutention et de la conservation des pièces qui nécessitent une expertise ➤ Transmettre à un technicien en scène de crime et en identité judiciaire les empreintes latentes prélevées ➤ Soumettre un rapport à l'enquêteur désigné 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Policier judiciaire ENQ-1016 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Enquêteur ➤ Mini trousse ➤ Appareil photographique 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La mini trousse est conçue pour que le policier prélève lui-même les empreintes latentes sur une scène de crime. ➤ La scène d'un crime majeur devrait être expertisée par un technicien en scène de crime et en identité judiciaire (niveau 2).

NIVEAU 1

SERVICES DE SOUTIEN

2- PRODUCTION ET MISE EN COMMUN DU RENSEIGNEMENT CRIMINEL TACTIQUE ET OPERATIONNEL RELATIF A DES PERSONNES, DES GROUPES OU DES PHENOMENES TOUCHANT LEUR TERRITOIRE (1S2)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Renseignement criminel</u> : Produit d'un processus de collecte, d'analyse et de diffusion de l'information concernant des personnes, des événements, des organisations, des phénomènes et des activités mettant en danger ou susceptibles de mettre en danger l'ordre et la sécurité publique dans un territoire donné ➤ <u>Renseignement criminel tactique</u> : Appui accordé en matière de renseignement aux policiers et, en particulier, au personnel des sections d'enquêtes criminelles lors d'une enquête particulière. ➤ <u>Renseignement criminel opérationnel</u> : Outil de 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Renseignement criminel CRI-1014 (en révision) ➤ Analyse criminologique en enquête policière GSP-2600Z 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Analyste ➤ Agent de renseignement ➤ Patrouilleur ➤ Enquêteur ➤ Superviseur ➤ Banque de données de renseignement criminel 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.4.7 (Utilisation et contrôle des informateurs) ➤ L'analyse de la criminalité fait partie intégrante de cette activité. ➤ <u>Analyse</u> : Mise en relation et interprétation des données et des informations, le plus souvent par l'utilisation de techniques normalisées, pour élaborer des hypothèses, reconstituer le déroulement des infractions, déterminer si des infractions ont été commises par le même auteur, comprendre le fonctionnement des réseaux de malfaiteurs et étudier l'ampleur et les caractéristiques des activités criminelles.

gestion qui permet l'identification et la surveillance des tendances de la criminalité, des concentrations d'infractions et de séries de crimes en lien avec un type d'activité criminelle. Il implique le recoupement systématique des données et des informations issues d'événements criminels dans un espace géographique donné.

Responsabilités :

- Produire le renseignement criminel par la planification, la collecte, la validation, la collation, l'analyse et la diffusion du renseignement
- Signaler à la patrouille et aux enquêtes la présence et le mouvement des personnes en libération conditionnelle sur le territoire
- Maintenir un système de classement et de diffusion des renseignements
- Fournir aux divisions opérationnelles le soutien nécessaire

- Analyse tactique : Méthode visant à supporter les enquêteurs qui consiste à valider, organiser et traiter l'information de façon à dégager des constats utiles à l'avancement des activités d'enquête. L'objectif est de contrecarrer des menaces criminelles immédiates. L'analyste établit des liens entre les sujets et les organisations criminelles visées. Il applique divers types d'analyse. Ceux-ci orientent la prise de décision de l'enquêteur sur des aspects pointus de son enquête.
- Analyse opérationnelle : Étude des caractéristiques et des tendances de la criminalité considérée dans son ensemble ou dans la manifestation d'un type de crime en particulier. Il peut s'agir d'examiner l'état général de la criminalité dans un secteur donné à partir de données quantitatives et qualitatives, afin d'identifier ou de surveiller un phénomène majeur dans le but de prioriser ou d'orienter les activités d'enquête et d'analyse tactique. Par l'étude des *modus operandi* et des caractéristiques reliées aux

			<p>victimes, aux suspects et aux événements, l'analyste identifie des tendances, des concentrations ainsi que des séries de crime.</p> <p>➤ La <u>production de renseignement criminel stratégique relatif à des personnes, des groupes ou des phénomènes touchant leur territoire</u> est de niveau 2.</p>
--	--	--	---

NIVEAU 1
SERVICES DE SOUTIEN

**3- CONTRIBUTION SIGNIFICATIVE AUX ACTIVITES D'ÉCHANGE
DE RENSEIGNEMENTS CRIMINELS ENTRE LES CORPS DE POLICE
ET AVEC LES ORGANISMES CHARGES DE L'APPLICATION DE LA LOI
(1S3)**

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Renseignement criminel</u> : Produit d'un processus de collecte, d'analyse et de diffusion de l'information concernant des personnes, des événements, des organisations, des phénomènes et des activités mettant en danger ou susceptibles de mettre en danger l'ordre et la sécurité publique dans un territoire donné. ➤ La contribution significative des corps de police à ces activités d'échange de renseignements est estimée en fonction de la nature et de l'incidence des phénomènes et de la criminalité observés sur le territoire desservi. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquête sur le crime organisé CRI-1010 (en révision) ➤ Renseignement criminel CRI-1014 (en révision) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Analyste ➤ Agent de renseignement ➤ Patrouilleur ➤ Enquêteur ➤ Superviseur ➤ Banque de données de renseignement criminel ➤ Réseau de collaborateurs externes ➤ SRCQ 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La notion d'activités d'échange de renseignements criminels regroupe divers processus ou rencontres ponctuelles visant la mise en commun et l'intégration du renseignement relatif à des thématiques, phénomènes ou groupes de nature criminelle.

<p>➤ <u>Organisme chargé de l'application de la loi</u> : Organisme ayant un pouvoir limité prévu dans une loi fédérale ou provinciale précise.</p> <p>Responsabilité :</p> <p>➤ Assurer une liaison constante avec les corps de police et tous les organismes susceptibles d'aider le corps de police à prévenir et à résoudre le crime et le désordre public sur le territoire desservi</p>			
--	--	--	--

NIVEAU 1
SERVICES DE SOUTIEN

4- GESTION DES SOURCES HUMAINES D'INFORMATION
(1S4)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Source humaine</u> : Toute personne susceptible d'apporter des informations pertinentes et valides au processus d'exploitation du renseignement criminel. ➤ Deux exemples de sources : <u>Informateur</u> : Personne qui fournit des renseignements non sollicités obtenus à la suite d'activité criminelle ou d'une association avec d'autres personnes impliquées dans des activités criminelles. <p><u>Agent</u> : Personne chargée par les enquêteurs d'aider à la préparation des opérations contre une cible.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Renseignement criminel CRI-1014 (en révision) ➤ Enquête sur le crime organisé CRI-1010 (en révision) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Enquêteur ➤ Superviseur 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.4.7 (Utilisation et contrôle des informateurs) ➤ Les sources humaines existent à différents niveaux : <ul style="list-style-type: none"> - de proximité (ex. voisin); - de service (ex. garagiste, chauffeur de taxi); - personnel (ex. ami, famille); - criminel (ex. associé criminel, victime). ➤ L'utilisation d'agent civil d'infiltration est de niveau 5. ➤ L'évaluation et la protection des collaborateurs de justice est de niveau 5.

NIVEAU 1
SERVICES DE SOUTIEN

**5- CONTRIBUTION, DANS LES DELAIS PREVUS AU GPP,
AU SALVAC, A LA BANQUE DE DONNEES QUEBECOISE DE RENSEIGNEMENT
CRIMINEL ET A LA BANQUE D'EMPREINTES DIGITALES DE LA SQ
(1S5)**

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le SALVAC est une banque informatisée de données pertinentes aux crimes violents perpétrés au Canada. Cette banque permet d'établir des liens entre les crimes. ➤ Il constitue le volet québécois d'une banque canadienne de données appelée ViCLAS. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Remplir le formulaire SALVAC pour tous les cas prescrits et le transmettre au coordonnateur régional dans un délai de 30 jours suivant la prise de la plainte ➤ Alimenter tout renseignement pertinent dans la banque de données québécoise de renseignement criminel 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en enquête policière ➤ Formation SALVAC SQ ➤ Formation SARC SQ 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquêteur ➤ Cahier SALVAC ➤ Banque de données québécoise de renseignement criminel 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.6.3 (Contribution au SALVAC) ➤ Pratique policière 2.3.3 (Bertillonnage) ➤ Les corps de police doivent prendre les empreintes sur deux fiches, soit une pour la SQ et une pour la GRC, mais les transmettre seulement à la SQ qui s'assurera de faire suivre celles qui s'adressent à la GRC. ➤ La coordination du SALVAC relève du niveau 6. ➤ La banque centrale d'empreintes digitales relève du niveau 6.

<ul style="list-style-type: none">➤ Faire parvenir les empreintes à la SQ afin qu'elles puissent être alimentées dans la banque de données appropriée et transmises à la GRC ➤ Fournir toutes les informations nécessaires à l'alimentation			
--	--	--	--

NIVEAU 1
SERVICES DE SOUTIEN

6- DETENTION
(156)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Détention</u> : Priver une personne de sa liberté, la limiter dans ses mouvements et la garder sous contrainte physique. ➤ <u>Bloc cellulaire</u> : Endroit sécurisé et sous surveillance qui regroupe les services d'incarcération. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer la gestion du bloc cellulaire et s'assurer que la sécurité et les droits des personnes détenues sont respectés ➤ Assurer la comparution des prévenus et coordonner leur transport, le cas échéant 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en patrouille-gendarmerie ➤ Formation initiale en gestion policière ➤ Activité d'intégration à la fonction de superviseur de Patrouille-gendarmerie PPU-1032 ➤ Activité d'intégration à la fonction de superviseur d'enquêtes CRI-1012 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Fonctionnaire responsable ➤ Registre des personnes détenues ➤ Formulaire de contrôle des personnes détenues ➤ Enveloppe d'écrou ➤ Salle de détention 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.3.3 (Bertillonnage) ➤ Pratique policière 2.3.4 (Droit à l'assistance d'un avocat) ➤ Pratique policière 2.3.5 (Fouille d'une personne) ➤ Pratique policière 2.3.6 (Déclaration d'un suspect et droit au silence) ➤ Pratique policière 2.3.7 (Mise en liberté provisoire) ➤ Pratique policière 2.3.8 (Remise en liberté d'un prévenu sous conditions) ➤ Pratique policière 2.3.9 (Incarcération dans un poste de police) ➤ Pratique policière 2.3.12 (Décès à l'occasion d'une intervention policière ou durant la détention)

			<ul style="list-style-type: none">➤ Communiqué 2009-01 (Admission des personnes contrevenantes emmenées par les corps de police dans les établissements de détention)➤ <i>Guide d'aménagement d'un bloc cellulaire</i>➤ <i>Guide sur les Registre et formulaires utilisés dans le cadre de la détention dans un poste de police</i>➤ <i>Guide sur le traitement d'une personne détenue dans un poste de police</i>➤ Selon le Code criminel, il est de la responsabilité des corps de police d'arrêter et de conduire un détenu à un établissement de détention, mais il est de la responsabilité des établissements de détention de le recevoir et de l'y détenir.➤ Selon l'article 70 de la Loi sur la police, des ententes relatives à la fourniture de services de détention peuvent être conclues. Ces dernières doivent être soumises à l'approbation du ministre de la Sécurité publique.
--	--	--	--

NIVEAU 1
SERVICES DE SOUTIEN

7- GARDE DES PIÈCES A CONVICTION
(1S7)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Pièce à conviction</u> : Toute chose susceptible de faire la preuve de la perpétration d'une infraction, saisie, reçue ou retenue aux fins d'enquête ou pour production devant les tribunaux. ➤ <u>Salle de pièces à conviction</u> : Lieu d'entreposage sécuritaire dont l'accès est limité au personnel autorisé incluant les casiers transitoires et les locaux externes sous le contrôle du corps de police. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer l'intégrité des pièces, les étiqueter et soumettre le rapport approprié ➤ Entreposer les pièces saisies dans la salle de pièces à conviction et garder à jour un registre des entrées et des sorties ➤ Assurer la gestion des objets dont le corps de police prend possession et appliquer les 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en patrouille-gendarmerie ➤ Formation initiale en enquête policière ➤ Activité d'intégration de la fonction de superviseur d'enquêtes CRI-1012 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Enquêteur ➤ Salle de pièces à conviction sécuritaire et à accès contrôlé ➤ Contenants appropriés pour les pièces à conviction ➤ Registre de contrôle 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.4.2 (Gestion des pièces à conviction et autres objets)

règlements pour leur récupération ou leur disposition			
---	--	--	--

NIVEAU 1
SERVICES DE SOUTIEN

8- LIAISON JUDICIAIRE
(1S8)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Constituer le lien entre le corps de police et les différentes instances judiciaires ➤ Intenter, au nom des membres du corps de police, des poursuites relevant du district judiciaire auquel il est assigné ➤ Voir à la bonne marche et au suivi des procédures judiciaires ➤ S'assurer de l'échange de renseignements entre le corps de police et les divers organismes de justice relativement à la progression et aux résultats des poursuites judiciaires ➤ S'assurer de la qualité des dossiers opérationnels selon les règles établies (divulgateion de la preuve) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aucune formation spécifique 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Agent de liaison ➤ Local au palais de justice 	

NIVEAU 1
SERVICES DE SOUTIEN

9- PRELEVEMENT D'UNE SUBSTANCE CORPORELLE
AUX FINS D'ANALYSE GENETIQUE
(1S9)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Procéder au prélèvement de substances corporelles, au palais de justice ou à l'établissement de détention selon le cas, aux fins d'alimentation de la banque nationale de données génétiques, et ce, à la suite d'un jugement ➤ Procéder au prélèvement de substances corporelles aux fins d'analyse génétique sur une <u>scène de crime</u>, sur un <u>suspect</u> ou sur une <u>victime</u>, aux fins de comparaison 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Policier judiciaire ENQ-1016 ➤ Identité judiciaire (CCP) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Agent de liaison ➤ Superviseur ➤ Enquêteur ➤ Trousse de prélèvement 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.4.5 (Analyse de l'ADN) ➤ Seul un policier ayant reçu la formation peut effectuer un prélèvement. ➤ Articles 487.056 (3), 487.057 et 487.07 du Code criminel.

NIVEAU 1

SERVICES DE SOUTIEN

**10- GESTION DES MANDATS ET LOCALISATION DES INDIVIDUS
(1S10)**

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Évasion d'une garde légale</u> : Lorsqu'une personne s'évade d'une garde légale ou est en liberté sans excuse légitime, y compris l'adolescent placé sous garde en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents. ➤ <u>Liberté illégale</u> : Lorsqu'une personne n'est pas de retour d'une absence temporaire, néglige de se présenter à un centre de détention selon une ordonnance, n'est pas de retour d'une liberté provisoire ou fait l'objet d'une révocation de sa liberté provisoire. ➤ Inclut tous les cas d'évasion de garde légale (ex. fourgon cellulaire, hôpital, etc.) et de liberté illégale, à l'exception de celles d'un établissement de détention (provincial ou 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en patrouille-gendarmerie 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Agent de liaison ➤ Superviseur ➤ Enquêteur 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.2.10 (Disparition, fugue, évasion, enlèvement d'une personne) ➤ L'évasion et la liberté illégale d'un établissement de détention ou d'un pénitencier sont de niveau 6 (crime à l'intérieur des établissements de détention provinciaux et fédéraux). ➤ Dans les autres cas d'évasion (transport de détenu, détenu hospitalisé, sortie escortée, adolescent dans un lieu de détention), le corps de police ayant juridiction sur le territoire où survient l'événement en prend charge. ➤ Conformément à l'art. 265 de la Loi sur la police, à chaque année avant le 1^{er} avril, le directeur de tout corps de police transmet au ministre, en la forme que celui-ci demande, un rapport faisant

<p>fédéral), qui sont de niveau 6.</p> <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer le suivi des mandats sous la responsabilité du corps de police ou d'autres corps de police et son retour au greffe, lorsqu'il est exécuté ➤ Rendre les mandats disponibles à l'exécutant en tout temps ➤ Procéder à la recherche de l'individu concerné ➤ Procéder à l'alimentation du mandat au CRPQ et à sa radiation, lorsqu'il est exécuté 			<p>état des mandats de perquisition qui ont été demandés.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La responsabilité du traitement des dossiers des personnes qui reçoivent une peine avec sursis dans la communauté et qui commettent un manquement aux conditions qui leur sont imposées relève du corps de police qui œuvre sur le territoire sur lequel la personne purge sa peine plutôt que du corps de police qui a initié le dossier. ➤ La responsabilité d'aller chercher une personne qui fait l'objet d'un mandat relève du corps de police qui a demandé l'émission du mandat et procédé à son inscription. ➤ La responsabilité d'assurer le retour au Québec d'un individu ayant contrevenu à une décision ou à une ordonnance de la CETM est de niveau 3.
--	--	--	--

NIVEAU 1
SERVICES DE SOUTIEN

11- GESTION DES DOSSIERS DE POLICE
(1S11)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Dossier de police</u> : Ensemble des informations détenues par un corps de police sur un individu ou un événement, et consignées sous la forme de rapports ou disponibles dans les banques de données accessibles au corps de police. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Produire une procédure afin d'entourer l'archivage et la confidentialité des dossiers de police ➤ Gérer les archives en s'assurant du respect et de l'application du calendrier de conservation des dossiers ➤ Répondre aux demandes de renseignement des citoyens et des organismes et transmettre l'information en conformité avec la Loi sur l'accès aux documents des organismes 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en gestion policière ➤ Activité d'intégration de la fonction de superviseur de patrouille-gendarmerie PPU-1032 ➤ Activité d'intégration de la fonction de superviseur d'enquêtes CRI-1012 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Préposé à l'administration ➤ Salle des dossiers actifs ➤ Salle des dossiers archivés 	

publics et sur la protection des renseignements personnels			
--	--	--	--

NIVEAU 1
SERVICES DE SOUTIEN

12- AFFAIRES PUBLIQUES
(1S12)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Préparer la diffusion de l'information lors d'un événement opérationnel ou administratif dont la nature, la localisation, l'ampleur, ou encore les personnes impliquées constituent des situations recherchées par les médias ➤ S'occuper des représentants des médias sur les lieux d'un événement ➤ Diffuser les programmes de prévention élaborés par le corps de police ➤ Assurer la liaison avec les médias ➤ Assister le directeur lors de la préparation de communiqués de presse, de conférences de presse et de rencontres avec les représentants des médias 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Relations avec les médias (à développer) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Personne désignée 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.6.5 (Événements de nature opérationnelle comportant la diffusion d'information aux médias – Relations avec les médias) ➤ Pratique policière 2.4.8 (Alerte AMBER) ➤ Respect de la Loi d'accès à l'information et autres lois afférentes à la confidentialité. ➤ En aucun temps, les informations fournies ne doivent mettre en péril des éléments d'enquête.

✦ Coordonner les communications internes			
--	--	--	--

NIVEAU 1
SERVICES DE SOUTIEN

13- ALIMENTATION ET INTERROGATION DU CRPQ
(1S13)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Saisir, au CRPQ, les renseignements pertinents détenus par les policiers ➤ Effectuer les vérifications demandées au CRPQ et transmettre les renseignements nécessaires aux interventions policières ➤ Respecter les conditions d'accès, d'utilisation et de maintien au CRPQ telles qu'elles sont définies dans le <i>Manuel des politiques et des procédures du CRPQ</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en patrouille-gendarmerie ➤ Formation CRPQ (art. 1.1.5 du <i>Manuel des Politiques et procédures du CRPQ</i>) ➤ Formation initiale en enquête policière 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Préposé au CRPQ ➤ Personne-ressource CRPQ ➤ Équipement informatique relié au CRPQ ➤ Manuel du CRPQ 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La gestion du CRPQ est de niveau 6.

NIVEAU 1
SERVICES DE SOUTIEN

14- AFFAIRES INTERNES
(1S14)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Plainte disciplinaire</u> : Plainte relative à tout manquement ou omission concernant le devoir ou une obligation disciplinaire par un policier ou un employé civil du corps de police. ➤ <u>Plainte déontologique</u> : Plainte relative à la conduite d'un policier visé par la Loi sur la police dans l'exercice de ses fonctions dans ses rapports avec le public constituant un acte dérogatoire au Code de déontologie des policiers du Québec. ➤ <u>Allégation de nature criminelle</u> : Plainte relative à la conduite d'un policier constituant une infraction au Code criminel. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Appliquer le règlement relatif 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en gestion policière ➤ Activité d'intégration à la fonction de superviseur de Patrouille-gendarmerie PPU-1032 ➤ Activité d'intégration à la fonction de superviseur d'enquêtes CRI-1012 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Officier désigné ➤ Règlement sur la discipline ➤ Code de déontologie 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conformément à l'art. 264 de la Loi sur la police, à chaque année avant le 1^{er} avril, le directeur de tout corps de police transmet au ministre en la forme que celui-ci demande, un rapport faisant état notamment du suivi des dossiers disciplinaires, déontologiques et criminels visant ses membres, et, le cas échéant, des mesures correctives qui ont été prises.

<p>à la discipline (art. 256 de la Loi sur la police)</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Transmettre les plaintes au Commissaire à la déontologie et assurer leur gestion➤ Réaliser les enquêtes relatives aux allégations criminelles, pour son organisation ou un autre corps de police, le cas échéant, et soumettre le dossier au procureur de la couronne➤ Assumer l'administration de la discipline, la liaison avec le commissaire à la déontologie policière et les différentes activités de contrôle administratif➤ Coordonner le dossier des remises de médailles et de décorations au personnel concerné du corps de police et des remises de citations à des citoyens			
---	--	--	--

NIVEAU 1

SERVICES DE SOUTIEN

15- MONITEUR POUR L'UTILISATION D'ÉQUIPEMENTS ET DE LA FORCE (1S15)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Moniteur accrédité par l'ENPQ qui dispense la formation et l'entraînement nécessaires à l'utilisation de : <ul style="list-style-type: none"> ➤ la force (intervention physique); ➤ les armes de service; ➤ les armes de support; ➤ les armes intermédiaires. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Établir une politique sur le port, le transport et l'entreposage des armes de ses policiers, qu'ils soient en service ou non ➤ Préparer annuellement, pour la transmission au MSP, un rapport général d'utilisation des armes de service, des armes de support et des armes intermédiaires, à l'exception du bâton 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Intervention physique – Le moniteur FOR 2005 ➤ Intervention physique – Le moniteur Requalification FOR 2037 ➤ Intervention tactique – Le moniteur FOR-2055 ➤ Intervention tactique – Le moniteur - Requalification ➤ Communication tactique – Le moniteur FOR-2003 ➤ Communication tactique – Le moniteur Requalification FOR-2036 ➤ Tir au pistolet – Le moniteur FOR-2025 ➤ Tir au pistolet – Le moniteur Requalification FOR-2031 ➤ Dispositif à impulsions - L'utilisateur FOR-1025 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Personne désignée comme moniteur ➤ Accès à un champ de tir ou une salle de tir 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.1.1 (Usage de la force) ➤ Pratique policière 2.1.2 (Armes de service, armes de support, armes intermédiaires) ➤ Pratique policière 2.1.2.1 (Dispositif à impulsions) ➤ Pratique policière 2.2.15 (Intervention en cas de délire agité) ➤ Pratique policière 2.3.2 (Usage de menottes)

	<ul style="list-style-type: none">➤ Dispositif à impulsions - Le moniteur FOR-2049➤ Dispositif à impulsions - Le moniteur - Requalification➤ Maniement du fusil de calibre 12 - Le moniteur FOR-2006➤ Maniement du fusil de calibre 12 - Le moniteur - Requalification FOR-2029		
--	--	--	--

NIVEAU 1
SERVICES DE SOUTIEN

16- TECHNICIEN QUALIFIE D'ALCOOTEST
(1S16)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Policier reconnu comme technicien qualifié en vertu de l'article 254 (1) du Code criminel. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Prélever un échantillon d'haleine avec l'appareil ➤ Remplir les rapports requis ➤ Témoigner devant les tribunaux 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Alco-Sensor IV-RBT IV - Notions spécifiques SER-2024 ➤ Intoxilyzer® 5000 C - Notions spécifiques SER-2012 ➤ Technicien qualifié en alcootest <ul style="list-style-type: none"> ○ Alco-Sensor IV-RBT IV SER-1007 ○ Breathalyzer® 900 et 900 A SER-1008 ○ Intoxilyzer® 5000 C SER-1009 ○ Alco-Sensor IV-RBT IV Requalification (test) SER-2026 ○ Breathalyzer® 900 et 900 A Requalification (test) SER-2013 ○ Intoxilyzer® 5000 C Requalification (test) SER-2014 ○ Alco-Sensor IV-DWF - Le moniteur SER-2008 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Technicien qualifié en alcootest ➤ Appareils approuvés ➤ Local d'alcootest 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.2.5 (Capacité de conduite affaiblie) ➤ L'alcootest est utilisé en application de l'article 253 (b) du Code criminel.

	<ul style="list-style-type: none">○ Alco-Sensor IV-DWF - Le moniteur Requalification SER-2007○ Alcotest® 7410 GLC - Le moniteur SER-2006○ Alcotest® 7410 GLC - Le moniteur Requalification SER-2007		
--	---	--	--

NIVEAU 1
SERVICES DE SOUTIEN

17- BERTILLONNAGE
(1S17)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Système d'identification des criminels fondé principalement sur une technique de mensuration du corps humain et de ses diverses parties, utilisant notamment les empreintes digitales et les photographies d'une personne. <p>Responsabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Procéder à la collecte de données ainsi qu'à la prise d'empreintes et de photos qui permettent l'identification de l'individu afin d'en permettre la saisie ➤ La responsabilité de s'assurer de la prise des empreintes et de la photographie du prévenu incombe au corps de police responsable des procédures judiciaires 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en patrouille-gendarmerie ➤ Policier judiciaire ENQ-1016 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.3.3 (Bertillonnage)

NIVEAU 1
SERVICES DE SOUTIEN

**18- COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS POUR L'ENREGISTREMENT
DES DELINQUANTS SEXUELS VISES PAR LA LERDS
(1S18)**

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Colliger les renseignements sur les délinquants sexuels visés par une ordonnance d'enregistrement au Registre national des délinquants sexuels, selon les modalités prévues à la LERDS ➤ Informer les délinquants de leurs obligations ➤ Transmettre les renseignements au CQEDS ➤ Valider les renseignements fournis par les délinquants selon les instructions fournies par le CQEDS ➤ Procéder à la recherche des délinquants identifiés par le CQEDS comme étant en manquement de leurs obligations 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquête sur les crimes à caractère sexuel et sur l'abus physique et le décès des jeunes enfants CRI-1009 ➤ Formation à distance SQ-ENPQ pour la LERDS ENQ-0020 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Enquêteur ➤ CQEDS ➤ Dépliants et brochures du MSP ➤ Appareil photo numérique 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Communiqué 2005-01 (Entrée en vigueur du Règlement du Québec sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels) ➤ La coordination et l'enregistrement de renseignements au RNDS est de niveau 6.

NIVEAU 1
SERVICES DE SOUTIEN

19- INTERVENTION DYNAMIQUE A RISQUE FAIBLE
(1S19)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Intervention dynamique, dans le but d'éviter la destruction de preuve, pour laquelle rien n'indique qu'il y a un danger pour l'intégrité physique des policiers ou celle du public. Cela est déterminé par l'analyse et l'évaluation de la situation qui sont basées, entre autres, sur la formation, l'expérience, les informations disponibles au moment de l'intervention et les considérations tactiques. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Évaluer rigoureusement le risque en fonction des considérations ➤ Respecter les droits des suspects lors d'une arrestation ➤ Respecter les règles de saisie lors des perquisitions 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en patrouille-gendarmerie ➤ Formation initiale en enquêtes ➤ Formation du gestionnaire sur l'évaluation du risque associé à une intervention dynamique ➤ Entrée dynamique planifiée à risque faible FOR-1047 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Enquêteur ➤ Superviseur ➤ Moniteur pour l'utilisation d'équipements et de la force ➤ Survêtement à manche longue identifié police à l'avant et à l'arrière ➤ Couvre-chef identifié police ➤ Équipement adapté au type d'intervention ➤ Bélier et levier ➤ Miroir convexe ➤ Ceinturon (arme de service et chargeur, arme intermédiaire, menottes, lampe de poche, système de communication avec oreillette) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.3.1 (Arrestation) ➤ Pratique policière 2.4.1 (Perquisition) ➤ Formulaire d'évaluation du risque et d'autorisation d'intervention dynamique planifiée ➤ Les interventions dynamiques sont des mesures d'exception. ➤ Critères d'évaluation du risque : <ul style="list-style-type: none"> 5- Rien n'indique que le sujet pourrait résister au-delà d'une agression physique; 6- Rien n'indique que le sujet pourrait se servir d'une arme ; 7- Accès facile au lieu et rien n'indique que les accès seront barricadés ; 8- Les 5 « S » sont réunis

		<ul style="list-style-type: none">➤ Gilet pare-balles➤ Lunettes de sécurité➤ Gants de kevlar➤ Bottes	<p>(sécurité, simplicité, surprise, supériorité, speed (vitesse)).</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Les facteurs servant à justifier une intervention dynamique :<ol style="list-style-type: none">1- La conformité2- La nécessité3- L'opportunité4- L'alternative5- La capacité➤ L'analyse du comportement et des réactions du suspect doit se faire tout au cours de l'intervention afin d'identifier les signes précurseurs d'une agression.➤ Les interventions à risque modéré sont de niveau 3.➤ Les interventions à risque élevé sont de niveau 4.
--	--	---	--

NIVEAU 1
SERVICES DE SOUTIEN

20- ALIMENTATION DE LA BANQUE DE DONNEES QUEBECOISE
SUR LES ARMES A FEU RECUPEREES
(1S20)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Banque de données québécoise développée pour renforcer la lutte au trafic d'armes à feu et permettre aux organisations policières de se conformer au Règlement sur les armes à feu des agents publics qui prévoit l'obligation de dresser l'inventaire des armes à feu que les corps policiers ont en leur possession. <p>Responsabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Alimenter les renseignements sur les armes à feu protégées (saisies, trouvées, remises volontairement, amnistie) à la Banque de données québécoise sur les armes à feu recouvrées 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Responsable de la salle des pièces à conviction ou toute autre personne appelée à prendre en charge les armes à feu recouvrées ➤ Renseignement criminel 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Selon le Règlement sur les armes à feu des agents publics, les corps policiers ont l'obligation d'alimenter leurs armes à feu d'agence dans le portail sécurisé élaboré par le bureau du Registre canadien des armes à feu.

NIVEAU 2
ENQUETES

1- MEURTRE AVEC ARRESTATION IMMINENTE
(2E1)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Arrestation imminente</u> : Dès le début de l'enquête, un suspect probable : <ul style="list-style-type: none"> a) est identifié, car : <ul style="list-style-type: none"> ➤ il est arrêté sur les lieux, ou; ➤ il se rapporte lui-même au corps policier comme étant l'auteur du crime, ou; ➤ un témoin ou l'examen de la scène permettent son identification formelle. b) est localisé et sera arrêté dans les heures qui suivent. ➤ <u>Identification formelle</u> : Un procureur informé de l'ensemble du dossier autorise les poursuites et l'émission d'un mandat d'arrestation. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire constater le décès 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en enquête policière ➤ Entrevue filmée d'un suspect CRI-1008 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Enquêteur ➤ Salle d'interrogatoire vidéo ➤ Technicien en scène de crime et en identité judiciaire 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.2.9 (Événement impliquant le décès d'une personne) ➤ Pratique policière 2.4.4 (Enregistrement audiovisuel des interrogatoires et des entrevues) ➤ Toutes les enquêtes de meurtre de niveau 2 sont commencées en collaboration avec la SQ. Dans le cas d'une arrestation imminente, les niveaux 2 garderont l'enquête. Dans le cas contraire, l'enquête sera réalisée par la SQ. Afin de contribuer à la qualité de l'enquête, la collaboration entre les deux corps de police lors d'un transfert de responsabilité est essentielle. ➤ La notion de localisation est importante afin d'éviter que le suspect ne puisse commettre d'autres crimes (ex. drame familial).

<ul style="list-style-type: none">➤ Préserver la scène de crime et y prélever les éléments pertinents➤ Aviser le coroner➤ Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et demander d'intenter des procédures			<ul style="list-style-type: none">➤ La règle de l'arrestation imminente s'applique également dans les cas de bébés secoués afin d'identifier si l'enquête doit être confiée au niveau 2 ou au niveau 3.➤ Les enquêtes de meurtre sont de niveau 3.➤ Les enquêtes de meurtre et de tentative de meurtre commis par une organisation criminelle opérant sur une base interrégionale, en collaboration avec la SQ, sont de niveau 4.➤ La coordination des enquêtes de meurtre et d'agression commis par un prédateur est de niveau 6.
--	--	--	---

NIVEAU 2
ENQUETES

2- NEGLIGENCE CRIMINELLE AYANT CAUSE LA MORT
(2E2)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Causer la mort d'une personne en faisant quelque chose ou en omettant de faire quelque chose qui montre une insouciance déréglée ou téméraire à l'égard de la vie ou de la sécurité de la personne. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire constater le décès ➤ Aviser le coroner ➤ Préserver la scène de crime et y prélever les éléments pertinents ➤ Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et demander d'intenter des procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en enquête policière ➤ Entrevue filmée d'un suspect CRI-1008 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Enquêteur ➤ Salle d'interrogatoire vidéo ➤ Technicien en scène de crime et en identité judiciaire 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.2.9 (Événement impliquant le décès d'une personne) ➤ Pratique policière 2.4.4 (Enregistrement audiovisuel des interrogatoires et des entrevues) ➤ Les cas de négligence criminelle ayant causé la mort au volant d'un véhicule moteur sont couverts par les activités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - infraction criminelle causant la mort ou des lésions corporelles menaçant la vie, commise lors de la conduite d'un véhicule, en collaboration avec la SQ (niveau 1); - infraction criminelle causant la mort ou des lésions corporelles menaçant la vie, commise lors de la conduite d'un véhicule (niveau 2).

NIVEAU 2
ENQUETES

3- TENTATIVE DE MEURTRE
(2E3)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Par quelque moyen que ce soit, tenter de commettre un meurtre. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Préserver la scène de crime et y prélever les éléments pertinents ➤ Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et demander d'intenter des procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en enquête policière ➤ Entrevue filmée d'un suspect CRI-1008 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Enquêteur ➤ Salle d'interrogatoire vidéo ➤ Technicien en scène de crime et en identité judiciaire 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.2.9 (Événement impliquant le décès d'une personne) ➤ Pratique policière 2.4.4 (Enregistrement audiovisuel des interrogatoires et des entrevues) ➤ Il doit y avoir collaboration avec la SQ lorsqu'il y a une forte probabilité de décès. ➤ Afin de contribuer à la qualité de l'enquête, la collaboration lors d'un transfert de responsabilité est essentielle. ➤ Les enquêtes de meurtre et de tentative de meurtre commis par une organisation criminelle opérant sur une base interrégionale, en collaboration avec la SQ, sont de niveau 4.

--	--	--	--

NIVEAU 2
ENQUETES

4- ACCIDENT DE TRAVAIL MORTEL
(2E4)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Toute enquête relative à un accident de travail qui cause la mort. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire constater le décès ➤ Protéger la scène ➤ Aviser le coroner ➤ Informer la famille du défunt ➤ Procéder à l'enquête afin d'établir les circonstances du décès ➤ Faire rapport au coroner et participer à son enquête, s'il y a lieu ➤ Collaborer avec les enquêteurs de la CSST 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en enquête policière 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Enquêteur ➤ Mini trousse pour scène de crime ➤ Technicien en scène de crime et en identité judiciaire 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.2.9 (Événement impliquant le décès d'une personne) ➤ Lorsque l'accident cause plus d'un mort ou lorsqu'il s'agit d'un employé municipal et qu'il risque d'y avoir conflit d'intérêts, l'enquête relative à ce décès peut être considérée comme un événement hors du commun (niveau 6). ➤ L'employeur responsable du lieu de l'accident de travail mortel doit aviser la CSST. ➤ La CSST peut avoir un rôle à jouer sur les aspects techniques et le respect des procédures en vigueur.

NIVEAU 2
ENQUETES

5- VOL QUALIFIE DANS LES INSTITUTIONS FINANCIERES
ET LES TRANSPORTEURS DE BIENS DE VALEUR
(2E5)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Voler une institution financière ou un transporteur de biens de valeur en employant la violence ou des menaces de violence. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Préserver la scène de crime et y prélever les éléments pertinents ➤ Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et demander d'intenter des procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en enquête policière ➤ Entrevue filmée d'un suspect CRI-1008 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Enquêteur ➤ Salle d'interrogatoire vidéo ➤ Technicien en scène de crime et en identité judiciaire 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.4.4 (Enregistrement audiovisuel des interrogatoires et des entrevues)

NIVEAU 2
ENQUETES

6- INCENDIE MORTEL
(2E6)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'enquête d'incendie mortel est menée par un corps de police, qu'il soit de nature accidentelle ou non. ➤ L'enquête d'incendie mortel est menée par un corps de police : <ul style="list-style-type: none"> - de <u>niveau 2</u>, lorsque la cause de l'incendie est manifestement accidentelle. La mort doit être une cause directe de l'incendie; - de <u>niveau 3</u>, lorsque la cause de l'incendie est non manifestement accidentelle ou que l'incendie est criminel, car c'est plutôt une enquête de meurtre. Si l'arrestation du suspect est imminente, c'est une enquête de meurtre de niveau 2. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire constater le décès 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquête à la suite d'un incendie CRI-1004 (en révision) ➤ Technicien en scène d'incendie ENQ-1020 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Enquêteur ➤ Technicien en scène d'incendie ➤ Équipements et vêtements protecteurs adéquats pour travailler sur une scène d'incendie ➤ Équipement nécessaire à l'interdiction d'accès (rubans, tréteaux, barrières, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Pratique policière 2.2.16 (Intervention en cas d'incendie) ➤ La Loi sur la sécurité incendie stipule, à l'art. 45, que le directeur du service des incendies doit, sans délai et avant d'entreprendre ses recherches, rapporter, au service de police compétent sur le territoire, tout incendie qui a causé la mort d'une personne. ➤ L'utilisation du technicien en scène d'incendie doit se faire en collaboration avec la SQ. ➤ La coordination des enquêtes d'incendies en série sur une base interrégionale est de niveau 6.

<ul style="list-style-type: none">➤ Aviser le coroner➤ Établir les circonstances du décès➤ S'assurer que la recherche du point d'origine ou des foyers d'incendie, des causes probables ainsi que des circonstances de l'incendie soit effectuée. En faire rapport au service de sécurité incendie dans les meilleurs délais.➤ Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et demander d'intenter des procédures			
--	--	--	--

NIVEAU 2
ENQUETES

7- INCENDIES EN SERIE
(2E7)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Plusieurs incendies de biens immobiliers dont la quantité, la fréquence, la nature ou le contexte géographique ne peut s'expliquer par le seul fruit du hasard. ➤ L'enquête d'incendie est menée par un corps de police lorsque la cause probable de l'incendie est non manifestement accidentelle. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ S'assurer que la recherche du point d'origine ou des causes probables des incendies soit effectuée et en faire rapport au service de sécurité incendie dans les meilleurs délais ➤ Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et demander d'intenter des procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquête à la suite d'un incendie CRI-1004 (en révision) ➤ Technicien en scène d'incendie ENQ-1020 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Enquêteur ➤ Technicien en scène d'incendie ➤ Équipements et vêtements protecteurs adéquats pour travailler sur une scène d'incendie ➤ Équipement nécessaire à l'interdiction d'accès (rubans, tréteaux, barrières, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.2.16 (Intervention en cas d'incendie) ➤ Les feux dans les contenants à déchets et à récupération ne sont pas considérés comme des incendies en série. Ces enquêtes doivent rester au niveau 1, à moins que le feu ne se propage à un bien immobilier, ou que le sentiment de sécurité de la population soit fortement compromis dû à la fréquence des incendies. ➤ La coordination des enquêtes relatives aux incendies en série sur une base interrégionale est de niveau 6.

NIVEAU 2
ENQUETES

**8- INCENDIE MAJEUR D'EDIFICES COMMERCIAUX, INDUSTRIELS,
INSTITUTIONNELS, GOUVERNEMENTAUX ET COMMUNAUTAIRES
(2E8)**

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Causer, par le feu ou par une explosion, intentionnellement ou sans se soucier des conséquences, des dommages de plus de 500 000 \$ ou qui ont des impacts majeurs environnementaux, économiques, sociaux ou politiques à des édifices commerciaux, industriels, gouvernementaux, institutionnels ou communautaires. ➤ L'enquête est réalisée par le corps de police lorsque la cause de l'incendie n'est pas manifestement accidentelle. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ S'assurer que la recherche du point d'origine ou des foyers d'incendie, des causes probables ainsi que des circonstances de l'incendie 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquête à la suite d'un incendie CRI-1004 (en révision) ➤ Technicien en scène d'incendie ENQ-1020 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Enquêteur ➤ Technicien en scène d'incendie ➤ Équipements et vêtements protecteurs adéquats pour travailler sur une scène d'incendie ➤ Équipement nécessaire à l'interdiction d'accès (rubans, tréteaux, barrières, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.2.16 (Intervention en cas d'incendie) ➤ Cette activité exclut les incendies de blocs appartements et de fermes, car ils ne sont pas considérés comme étant des édifices commerciaux. ➤ Lorsque la cause de l'incendie est manifestement accidentelle, la recherche de cause se fait en vertu de la Loi sur la sécurité incendie. La responsabilité de déterminer le point d'origine, la cause probable et les circonstances immédiates de l'incendie appartient au directeur du service incendie ou à la personne qu'il a désignée. Le corps de police intervient à sa demande.

<p>soit effectuée et en faire rapport au service de sécurité incendie dans les meilleurs délais</p> <p>➤ Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et demander d'intenter des procédures</p>			<p>➤ La coordination des enquêtes d'incendies en série sur une base interrégionale est de niveau 6.</p>
---	--	--	---

NIVEAU 2
ENQUETES

9- FRAUDE COMMERCIALE ET IMMOBILIERE
(2E9)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Fraude commerciale</u> : Fraude, dont la victime ou l'auteur implique un commerce, une entreprise ou toute autre entité légale, commise dans le cours du commerce. ➤ <u>Fraude immobilière</u> : Fraude commise lors de transactions immobilières (terrains, immeubles ou autres biens immobiliers). <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et demander d'intenter des procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquête sur les crimes économiques CRI-1005 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquêteur ➤ Superviseur 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les fraudes commerciales et immobilières commises par une personne ou une entité visée par la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes L.C. 2000, ch. 15 et ses règlements d'application sont de niveau 5. ➤ Les infractions criminelles commises par un réseau opérant sur une base interrégionale sont de niveau 5. ➤ Les infractions criminelles commises par un réseau ayant des ramifications à l'extérieur du Québec sont de niveau 6. ➤ Les enquêtes sur les crimes touchant les revenus de l'État, sa sécurité ou son intégrité sont de niveau 6.

NIVEAU 2
ENQUETES

10- LOTERIE ILLEGALE
(2E10)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Vise les infractions prévues à l’art. 206 (1) du Code criminel. ➤ Inclut la vente pyramidale (système par lequel une personne qui désire mettre en marché un produit vend à des « gérants » ou des « distributeurs » des titres leur donnant le droit de recruter d’autres personnes pour leur vendre, à leur tour, des titres semblables) ainsi que l’exploitation d’une loterie non autorisée. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Procéder à l’enquête, cumuler les éléments de preuve et demander d’intenter des procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquête sur les crimes économiques CRI-1005 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquêteur ➤ Superviseur 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les systèmes de vente à paliers multiples sont encadrés par la Loi sur la concurrence. Les corps de police n’ont pas à appliquer cette Loi. Le Code criminel s’applique exclusivement lorsqu’il y a absence de produit ou que le prix demandé pour le produit n’est pas proportionnel à sa valeur réelle. ➤ Lorsque c’est interrégional, c’est assimilé à l’activité d’infraction criminelle commise par un réseau opérant sur une base interrégionale au niveau 5. ➤ Les infractions criminelles commises par un réseau ayant des ramifications à l’extérieur du Québec et les cas reliés au jeu dans les casinos d’État sont de niveau 6.

NIVEAU 2
ENQUETES

11- INFRACTION CRIMINELLE CAUSANT LA MORT OU DES LESIONS CORPORELLES
MENAÇANT LA VIE, COMMISE LORS DE LA CONDUITE D'UN VEHICULE
(2E11)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Comprend le délit de fuite, la conduite dangereuse, la conduite avec les facultés affaiblies et la négligence criminelle causant la mort, lorsque ces crimes sont commis lors de la conduite d'un véhicule. ➤ Inclut tous les véhicules moteurs, ainsi que les trains, les aéronefs (lésions corporelles) et les bateaux (art. 253 du Code criminel). ➤ <u>Véhicule moteur</u> : À l'exception du matériel ferroviaire, véhicule tiré, mû ou propulsé par tout moyen autre que la force musculaire. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Secourir les blessés ➤ Procéder à l'examen des lieux 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en enquête policière 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Enquêteur ➤ Policier en enquête de collision ➤ Reconstitutionniste en scène de collision 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.1.4 (Poursuite policière d'un véhicule) ➤ L'accident d'aéronef mortel est de niveau 3.

<p>et du véhicule impliqué</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Préserver la scène de crime et y prélever les éléments pertinents➤ Soumettre un rapport au coroner et participer à son enquête, s'il y a lieu➤ Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et demander d'intenter des procédures			
--	--	--	--

NIVEAU 2
ENQUETES

**12- PRODUCTION, TRAFIC ET POSSESSION DE DROGUES ILLICITES VISANT
LES FOURNISSEURS DES REVENDEURS LOCAUX OU DE RUE
(2E12)**

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Détecter les infractions visant les points de vente, les vendeurs ainsi que leurs fournisseurs (réseaux locaux et régionaux) ➤ Procéder à l'éradication à la suite de la découverte de plantations de marijuana, ainsi qu'à la saisie et la gestion des biens qui y sont liés ➤ Procéder aux enquêtes relatives aux serres hydroponiques de marijuana ➤ Alimenter les banques de données de renseignement criminel ➤ Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et demander d'intenter des procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en enquête policière ➤ Enquête sur le crime organisé CRI-1010 (en révision) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Enquêteur ➤ Superviseur ➤ Renseignement criminel ➤ Fonds spéciaux (primes aux informateurs, location, etc.) ➤ Équipement de surveillance ➤ Équipement pour l'éradication des plants de marijuana ➤ Salle de pièces à conviction 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Toute plantation ou laboratoire signalé et nécessitant un travail de détection, relève aussi du niveau 2, mais devrait toutefois faire l'objet d'un échange préalable d'information avec les corps de police limitrophes et la SQ, afin de déterminer s'il fait l'objet d'un intérêt d'enquête. ➤ Les enquêtes relatives aux fournisseurs de niveau supérieur et aux laboratoires de drogues chimiques sont de niveau 3. ➤ L'importation et l'exportation de drogue en collaboration avec la SQ sont de niveau 5.

NIVEAU 2
ENQUETES

13- VOL DE CARGAISON
(2E13)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour les cas de véhicules lourds impliquant du cargo, il faut se référer au contenu et à l'objectif du voleur afin de définir s'il s'agit de traiter l'infraction comme un vol de véhicule ou comme un vol de cargaison. Implique habituellement une organisation structurée qui a la capacité de voler, entreposer et écouler la marchandise. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Obtenir la description complète du contenu ➤ Préserver la scène de crime et y prélever les éléments pertinents ➤ Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et demander d'intenter des procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en enquête policière 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Enquêteur ➤ Technicien en scène de crime et en identité judiciaire ➤ Renseignement criminel 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les infractions criminelles commises par un réseau opérant sur une base interrégionale sont de niveau 5. ➤ Les infractions criminelles commises par un réseau ayant des ramifications à l'extérieur du Québec sont de niveau 6. ➤ L'aspect interrégional s'applique lorsque plusieurs vols surviennent dans plusieurs régions, et non lors de la découverte du véhicule vidé de son contenu à l'extérieur de la région.

NIVEAU 2
ENQUETES

14- INFRACTION CRIMINELLE COMMISE PAR UN RESEAU
(2E14)

Définition & responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réseau criminel : Activités criminelles interdépendantes organisées en système et dirigées par des individus ou des groupes d'individus qui y imposent leurs règles par la force, dans le but de faire des profits ou d'obtenir des bénéfices. ➤ <u>Éléments essentiels pour établir le réseau :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Identification d'un organigramme avec suspects ➤ Détermination du <i>modus operandi</i> ➤ Corroboration des faits ➤ Établissement d'une série <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le corps de police qui a commencé l'enquête cumule les éléments nécessaires à l'identification du réseau. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en enquête policière ➤ Formation en fonction du crime enquêté 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquêteur ➤ Superviseur ➤ Technicien en scène de crime et en identité judiciaire ➤ Renseignement criminel ➤ Identification de véhicules (vol de véhicule en réseau) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Lorsqu'un réseau est identifié par un corps de police de niveau 1, il y a un transfert de responsabilité à la SQ des dossiers liés au réseau. Toutefois, toute nouvelle plainte est enquêtée par le corps de police à l'origine et transférée ultérieurement au dossier maître, s'il y a lieu. ➤ Cette activité vise les réseaux locaux et régionaux. ➤ Les infractions criminelles commises par un réseau opérant sur une base interrégionale sont de niveau 5. ➤ Les infractions criminelles commises par un réseau ayant des ramifications à l'extérieur du Québec sont de niveau 6.

<ul style="list-style-type: none">➤ Produire des analyses tactiques➤ Procéder à l'enquête➤ Demander d'intenter des procédures, lorsque requis			
---	--	--	--

NIVEAU 2
ENQUETES

15- TENIR UNE MAISON DE JEU OU DE PARI ET TRICHER AU JEU
(2E15)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Maison de jeu ou de pari</u> : Tenir, se trouver sans excuse légitime ou permettre qu'un endroit soit utilisé comme maison de pari ou maison de jeu. ➤ <u>Tricher au jeu</u> : Tricher en pratiquant un jeu, ou en tenant des enjeux ou en pariant avec l'intention de frauder quelqu'un. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Procéder à l'enquête ➤ Demander d'intenter des procédures, lorsque requis 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en enquête policière 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquêteur ➤ Superviseur ➤ Mini trousse d'identité judiciaire 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les enquêtes concernant les infractions relatives au jeu commises dans un environnement virtuel sont de la responsabilité du niveau 6.

NIVEAU 2
ENQUETES

16- INFRACTIONS RELATIVES A LA MONNAIE
(2E16)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Inclut toutes les infractions relatives à la monnaie (art. 455 à 459 du Code criminel), notamment la contrefaçon, à l'exclusion de celle prévue au niveau 1 (utilisation de monnaie contrefaite). <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Procéder à l'enquête ➤ Demander d'intenter des procédures, lorsque requis 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en enquête policière 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquêteur ➤ Superviseur ➤ Mini trousse d'identité judiciaire ➤ Renseignement criminel 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Exclut les plaques de contrefaçon, qui sont associées au crime organisé (niveau 3). ➤ Toute enquête de production, de fabrication et de contrefaçon doit être réalisée en lien avec l'équipe intégrée GRC-SQ en contrefaçon (EILC) qui assurera les liens avec les autorités fédérales compétentes.

NIVEAU 2
MESURES D'URGENCE

1- CONTROLE DE FOULE AVEC RISQUE D'AGITATION
(2M1)

Définition & responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Gestion policière d'un rassemblement d'individus qui présente certaines caractéristiques permettant de croire en la possibilité de perturbation de l'ordre social. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ S'assurer du maintien de la paix publique dans le respect des droits individuels et collectifs ➤ Procéder à la collecte des informations de même qu'à la reconnaissance des lieux ➤ Développer un plan d'opération qui prévoit notamment un service d'ordre, des phases d'intervention en fonction de l'attitude et des agissements de la foule et l'affectation d'un nombre suffisant de ressources auxquelles il est possible de recourir si 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en patrouille-gendarmerie ➤ Mise à jour aux policiers en fonction ➤ Chef de section ou de peloton FOR-2050 ➤ Contrôle de foule membre de peloton 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Moniteur pour l'utilisation d'équipements et de la force ➤ Gérant de site ➤ Équipements de protection adéquats ➤ Représentant des affaires publiques ➤ Caméra vidéo et appareil photographique ➤ Renseignement de sécurité opérationnel (niveau 5) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.5.2 (Contrôle de foule) ➤ Correspond au contrôle de foule avec une cote d'alerte 1. ➤ Le corps de police doit établir dès que possible le contact avec la SQ dès qu'un rassemblement d'individus prévu présente certaines caractéristiques permettant de croire en la possibilité de perturbation de l'ordre social. ➤ Dès que la situation amène de l'agitation et du désordre, la cote d'alerte est montée d'un cran et devient de responsabilité de niveau supérieur. ➤ Même si la gestion de l'événement est haussée de niveau, les enquêtes, l'identité judiciaire (vidéo et photo) et la logistique (ambulances, transport de

<p>l'évolution de la situation le nécessite</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquêter sur l'événement ➤ Rencontrer les organisateurs pour connaître leurs objectifs et leurs intentions, ainsi que la nature du rassemblement ➤ Rencontrer l'organisme visé par le rassemblement ➤ Expliquer le rôle du corps de police ➤ Conseiller la mise sur pied d'un service d'ordre aux organisateurs de l'événement ➤ Procéder à la collecte et à l'analyse des informations de concert avec l'unité de Renseignement opérationnel de la SQ ➤ Informer les services spécialisés concernés de la SQ par l'intermédiaire du CSO ➤ Procéder à l'élaboration d'un plan conjoint d'opération SMEAC 			<p>prévenus, etc.) proviennent du corps de police municipal.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Dans le cas d'enregistrement vidéo, il faut couper le son pour éviter les ambiguïtés à la Cour concernant l'écoute électronique. ➤ Le contrôle de foule avec risque élevé d'agitation, de débordement et d'émeute, en partenariat avec la SQ, est de niveau 4. ➤ Le contrôle de foule avec risque élevé d'agitation, de débordement et d'émeute est de niveau 5. ➤ Le renseignement de sécurité opérationnelle est de niveau 5. ➤ La coordination du rétablissement et du maintien de l'ordre lors de situations d'urgence ou de désordre d'envergure nationale est de niveau 6.
---	--	--	---

NIVEAU 2

SERVICES DE SOUTIEN

**1- TECHNICIEN EN SCENE DE CRIME ET EN IDENTITE JUDICIAIRE
(2S1)**

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Effectuer, sur des scènes de crime, des recherches, des analyses et des expertises afin d'identifier l'auteur du crime ➤ Procéder à des mesures et confectionner des croquis ➤ Procéder à la prise de photographies et à des enregistrements vidéos des scènes de crime et des indices prélevés ➤ Prélever les indices, s'occuper de la manutention et de la conservation des pièces qui nécessitent une expertise ➤ Exécuter des recherches par comparaisons d'empreintes ➤ Effectuer la détection de trace de sang ➤ Transmettre à un laboratoire les matériaux à expertiser et soumettre un rapport à l'enquêteur désigné 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Identité judiciaire (CCP) ➤ Analyse lophoscopique avancée (CCP) ➤ Imagerie numérique judiciaire avancée (CCP) ➤ Perfectionnement en identité judiciaire (CCP) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Superviseur ➤ Véhicule aménagé ➤ Équipement pour la photographie, le vidéo et l'extraction de photographies à partir de vidéos ➤ Appareil de type « polylight » et équipement requis afin de procéder aux divers prélèvements ➤ Contenants appropriés pour les pièces à conviction ➤ Poste de travail et équipements pour procéder à des analyses et des comparaisons d'empreintes digitales 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'identité judiciaire spécialisée relève du niveau 6.

NIVEAU 2
SERVICES DE SOUTIEN

2- TECHNICIEN EN SCENE D'INCENDIE
(2S2)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques
<p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Effectuer, sur des scènes d'incendie, les recherches, les analyses et les expertises afin d'identifier l'origine et les causes de l'incendie lorsque la responsabilité relève du corps de police ou à la demande du service de sécurité incendie, lorsque cela s'applique ➤ Prélever les indices pour l'analyse et s'occuper de la manutention et de la conservation des pièces qui nécessitent une expertise ➤ Transmettre à un laboratoire les matériaux à expertiser ➤ Soumettre un rapport à l'enquêteur dans les meilleurs délais 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Technicien en scène d'incendie ENQ-1020 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Personne désignée ➤ Équipements et vêtements protecteurs adéquats pour travailler sur une scène d'incendie 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La recherche de la cause de l'incendie est de responsabilité policière lorsque la cause probable n'est pas <u>manifestement accidentelle</u>, lorsque l'incendie a <u>causé la mort d'une personne</u> ou pour tout incendie qui est un <u>cas particulier spécifié par le corps de police</u> au service de sécurité incendie. ➤ Lorsque la cause de l'incendie est manifestement accidentelle, la recherche de cause se fait en vertu de la Loi sur la sécurité incendie. La responsabilité de déterminer le point d'origine, la cause probable et les circonstances immédiates de l'incendie appartient alors au directeur du service incendie ou à la personne qu'il a désignée. Le corps de police intervient à sa demande.

			<ul style="list-style-type: none">✦ L'utilisation du technicien en scène d'incendie doit se faire en collaboration avec la SQ lors d'incendie mortel.
--	--	--	---

NIVEAU 2
SERVICES DE SOUTIEN

3- RECONSTITUTIONNISTE DE SCENE DE COLLISION
(2S3)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Personne chargée d'analyser les lieux d'un accident de la route et les véhicules impliqués afin de reconstituer le déroulement de l'accident dans les moindres détails et d'en déterminer les causes probables. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rechercher, identifier et prélever les preuves physiques ➤ Déterminer la vitesse à partir des expertises effectuées ➤ Évaluer les facteurs environnementaux ou contributifs ➤ Reconstituer la collision ➤ Rédiger un rapport d'expertise ➤ Témoigner à la Cour 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ At scene and advanced crash reconstruction (niv. III) (Jacksonville) ➤ Imagerie numérique judiciaire ENQ-1022 ➤ Prise de mesure par appareil laser et GPS ➤ Crash zone 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Personne désignée ➤ Policier en enquête de collision (niveau 1 de service - accident de véhicule) ➤ Contenants appropriés pour les pièces à conviction ➤ Équipement requis afin de procéder aux divers prélèvements et aux diverses mesures ➤ Logiciels appropriés 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Situations nécessitant l'intervention d'un reconstitutionniste (voir tableau) : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Collision mortelle susceptible de donner lieu à des poursuites criminelles ⇒ Collision avec lésions corporelles causées à une autre personne et susceptible d'entraîner des poursuites criminelles ⇒ Collision mortelle avec plus de trois décès ⇒ Collision d'envergure ayant une incidence sur l'environnement ou étant d'intérêt public ⇒ Collision avec lésions corporelles causées à une autre personne impliquant un véhicule de police lors d'une intervention ⇒ Collision mortelle impliquant un véhicule

<p>✦ Analyser les sites problématiques et proposer des solutions (ex. infrastructures)</p>			<p>de police lors d'une intervention</p>
--	--	--	--

INTERVENTION NECESSAIRE EN FONCTION DU TYPE DE COLLISION

Type de collision	Personne-ressource qui a à intervenir sur la scène de collision	Tâches et responsabilités
Toutes les collisions	Patrouilleur (1 ^{er} intervenant)	<ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser la scène - Porter assistance aux blessés - Faire appel aux ressources appropriées, en fonction du type de collision et coordonner les divers intervenants - Entreprendre l'enquête de la collision - Amorcer la recherche des éléments de preuve et assurer la protection de la scène de crime, le cas échéant - Localiser et identifier les témoins et recueillir leur version des faits - Minimiser les impacts de la scène sur la circulation - Compléter le rapport d'accident de la SAAQ (R1) - Appliquer les lois qui s'imposent
Toute collision mortelle	Policier en enquête de collision (enquête d'accident de véhicule - niveau 1 de service)	<ul style="list-style-type: none"> - Examiner la scène afin d'y déceler les éléments pertinents (mesures, photos, etc.) et en assurer la protection si elle s'avère être une scène de crime - Assister l'enquêteur ou prendre charge de l'enquête, s'il y a lieu - Localiser et préserver les marques et les objets sur la chaussée - Prendre des mesures - Rechercher les circonstances et les causes - Demander l'intervention du reconstitutionniste en scène de collision, s'il y a lieu - Rédiger le rapport d'enquête - Rédiger un rapport au coroner et participer à son enquête, s'il y a lieu.
Collision mortelle susceptible de donner lieu à des poursuites criminelles	Reconstitutionniste de scène de collision (expert technique - niveau 2 de service)	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher et identifier les preuves physiques - Déterminer la vitesse à partir des expertises effectuées - Évaluer les facteurs environnementaux et contributifs - Reconstituer la collision - Rédiger un rapport d'expertise - Témoigner à la Cour - Analyser les sites problématiques et proposer des solutions (ex. infrastructures)

Type de collision	Personne-ressource qui a à intervenir sur la scène de collision	Tâches et responsabilités
Collision mortelle avec plus de trois décès	Reconstitutionniste de scène de collision (expert technique - niveau 2 de service)	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher et identifier les preuves physiques - Déterminer la vitesse à partir des expertises effectuées - Évaluer les facteurs environnementaux et contributifs - Reconstituer la collision - Rédiger un rapport d'expertise - Témoigner à la Cour - Analyser les sites problématiques et proposer des solutions (ex. infrastructures)
Collision mortelle impliquant un véhicule de police lors d'une intervention	Reconstitutionniste de scène de collision (expert technique - niveau 2 de service)	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher et identifier les preuves physiques - Déterminer la vitesse à partir des expertises effectuées - Évaluer les facteurs environnementaux et contributifs - Reconstituer la collision - Rédiger un rapport d'expertise - Témoigner à la Cour - Analyser les sites problématiques et proposer des solutions (ex. infrastructures)
Toute collision avec lésions corporelles menaçant la vie	Policier en enquête de collision (enquête d'accident de véhicule - niveau 1 de service)	<ul style="list-style-type: none"> - Examiner la scène afin d'y déceler les éléments pertinents (mesures, photos, etc.) et en assurer la protection si elle s'avère être une scène de crime - Assister l'enquêteur ou prendre charge de l'enquête, s'il y a lieu - Localiser et préserver les marques et les objets sur la chaussée - Prendre des mesures - Rechercher les circonstances et les causes - Demander l'intervention du reconstitutionniste en scène de collision, s'il y a lieu - Rédiger le rapport d'enquête - Rédiger un rapport au coroner et participer à son enquête, s'il y a lieu.
Collision avec lésions corporelles causées à une autre personne et susceptible d'entraîner des poursuites criminelles	Reconstitutionniste de scène de collision (expert technique - niveau 2 de service)	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher et identifier les preuves physiques - Déterminer la vitesse à partir des expertises effectuées - Évaluer les facteurs environnementaux et contributifs - Reconstituer la collision - Rédiger un rapport d'expertise - Témoigner à la Cour - Analyser les sites problématiques et proposer des solutions (ex. infrastructures)

Type de collision	Personne-ressource qui a à intervenir sur la scène de collision	Tâches et responsabilités
Collision avec lésions corporelles causées à une autre personne impliquant un véhicule de police lors d'une intervention	Reconstitutionniste de scène de collision (expert technique (niveau 2 de service))	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher et identifier les preuves physiques - Déterminer la vitesse à partir des expertises effectuées - Évaluer les facteurs environnementaux et contributifs - Reconstituer la collision - Rédiger un rapport d'expertise - Témoigner à la Cour - Analyser les sites problématiques et proposer des solutions (ex. infrastructures)
Collision d'envergure ayant une incidence sur l'environnement ou étant d'intérêt public	Reconstitutionniste de scène de collision (expert technique (niveau 2 de service))	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher et identifier les preuves physiques - Déterminer la vitesse à partir des expertises effectuées - Évaluer les facteurs environnementaux et contributifs - Reconstituer la collision - Rédiger un rapport d'expertise - Témoigner à la Cour - Analyser les sites problématiques et proposer des solutions (ex. infrastructures)

NIVEAU 2
SERVICES DE SOUTIEN

4- IDENTIFICATION DE VEHICULES
(2S4)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Procéder à l'identification et à l'authentification de véhicules ➤ Réaliser des inspections à la demande de la SAAQ pour les : <ul style="list-style-type: none"> a) Véhicules artisanaux b) Clônes c) Véhicules ou les composants reconstruits ➤ Procéder à l'identification des VGA à la suite d'une demande transmise par le propriétaire du véhicule ➤ Procéder à l'identification d'un véhicule à la suite du remplacement de composants majeures non identifiables par des pièces légales ➤ S'assurer de la légalité des remorques de plus de 900 kg 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Identification de véhicules ENQ-1021 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Personne désignée ➤ Outils et équipements appropriés ➤ Lieu de travail approprié, sécurisé et qui assure la confidentialité du travail ➤ Appareil photographique ➤ Accès aux banques de données appropriées, notamment celle sur les spécifications des fabricants de véhicules ➤ Produits et équipements servant à la restauration des numéros de série et à l'identification du véhicule 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Cette activité exclut : <ul style="list-style-type: none"> - la validation administrative du numéro de série (correction d'erreur); - l'identification aux fins d'immatriculation de remorques artisanales de moins de 900 kg; - l'identification d'un véhicule pour lequel aucun document n'existe (ex. papiers perdus ou véhicule jamais immatriculé); - l'inspection des véhicules qui n'ont pas été immatriculés depuis 3 ans et plus, qui peuvent toutes être faites par tous les corps de police. ➤ Le déplacement et l'entreposage d'un véhicule pour une expertise d'identification sont aux frais du demandeur.

<ul style="list-style-type: none">➤ Collaborer au développement et au partage de nouvelles techniques d'identification			<ul style="list-style-type: none">➤ Le coût de remorquage est un frais d'enquête qui peut être réclamé directement par le corps de police à la compagnie d'assurances ou encore au propriétaire du véhicule.➤ La personne procédant à l'identification des numéros de série de véhicules doit être sous la juridiction du corps de police.
--	--	--	---

NIVEAU 2
SERVICES DE SOUTIEN

5- CONCEPTION D'UN PORTRAIT-ROBOT PAR ORDINATEUR
(2S5)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rencontrer les victimes et les témoins ou analyser des photographies ou des images vidéos, afin de dégager le plus objectivement possible les caractéristiques physiques des auteurs des crimes ➤ Réaliser des portraits-robots au moyen d'un logiciel afin de permettre l'identification de personnes recherchées et de faire progresser les dossiers d'enquête 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conception informatique d'un portrait-robot à l'aide du logiciel « Faces » ENQ-1013 ➤ Conception informatique d'un portrait-robot à l'aide du logiciel « EFIT » ENQ-1010 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Personne ayant reçu la formation nécessaire ➤ Logiciel approprié 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le portraitiste est un service de niveau 6.

NIVEAU 2

SERVICES DE SOUTIEN

**6- PRODUCTION ET MISE EN COMMUN DU RENSEIGNEMENT CRIMINEL
STRATEGIQUE RELATIF A DES PERSONNES, DES GROUPES OU
DES PHENOMENES TOUCHANT LEUR TERRITOIRE
(2S6)**

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Renseignement criminel</u> : Produit d'un processus de collecte, d'analyse et de diffusion de l'information concernant des personnes, des événements, des organisations, des phénomènes et des activités mettant en danger ou susceptibles de mettre en danger l'ordre et la sécurité publique dans un territoire donné. ➤ <u>Renseignement criminel stratégique</u> : Outil de gestion qui vise à définir la nature, l'ampleur et le développement passé et prévisible du phénomène criminel. Aide le gestionnaire en matière de prévention et de répression de la criminalité et dans l'allocation et l'organisation conséquente des ressources. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Analyse de renseignements stratégique CCP ➤ Analyse criminologique en enquête policière GSP-2600Z 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Analyste ➤ Banque de données de renseignement criminel 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Analyse</u> : Mise en relation et interprétation des données et des informations, le plus souvent par l'utilisation de techniques normalisées, pour élaborer des hypothèses, reconstituer le déroulement des infractions, déterminer si des infractions ont été commises par le même auteur, comprendre le fonctionnement des réseaux de malfaiteurs et étudier l'ampleur et les caractéristiques des activités criminelles. ➤ <u>Analyse stratégique</u> : Identifier les problématiques criminelles nouvelles ou récurrentes, les comprendre ou les expliquer afin de décrire leur évolution à ce jour et anticiper leur évolution future. Elle vise à dégager les implications pour l'organisation policière.

			<ul style="list-style-type: none">➤ La production d'une analyse stratégique implique nécessairement une connaissance intime de la nature du crime, du criminel ou du type de criminalité abordée afin de prévoir des capacités, des intentions et des impératifs situationnels et conjoncturels. La satisfaction de ces conditions permet, d'une part, d'établir des liens entre des individus, des organisations ou des activités et, d'autre part, d'identifier des carences au niveau des données essentielles à la compréhension des problématiques examinées.➤ Les résultats d'une analyse stratégique ont généralement une portée à moyen et long terme.
--	--	--	---

NIVEAU 3
ENQUETES

1- MEURTRE
(3E1)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Action de tuer volontairement ou non un être humain. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire constater le décès ➤ Préserver la scène de crime et y prélever les éléments pertinents ➤ Aviser le coroner ➤ Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et demander d'intenter des procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en enquête policière ➤ Entrevue filmée d'un suspect CRI-1008 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Enquêteur ➤ Salle d'interrogatoire vidéo ➤ Technicien en scène de crime et en identité judiciaire 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.2.9 (Événement impliquant le décès d'une personne) ➤ Pratique policière 2.4.4 (Enregistrement audiovisuel des interrogatoires et des entrevues) ➤ Afin de contribuer à la qualité de l'enquête, la collaboration entre les corps de police lors d'un transfert de responsabilité est essentielle. ➤ Les enquêtes de « <i>cold case</i> » qui nécessitent de l'infiltration à long terme (de niveau 5) doivent se faire en collaboration avec la SQ. ➤ Les enquêtes de meurtre et de tentative de meurtre commis par une organisation criminelle opérant sur une base interrégionale, en collaboration avec la SQ, sont

			<p>de niveau 4.</p> <p>✦ La coordination des enquêtes de meurtres commis par un prédateur est de niveau 6.</p>
--	--	--	--

NIVEAU 3
ENQUETES

2- ENLEVEMENT AVEC RISQUE POUR LA VIE
(3E2)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Enlèvement</u> : Lorsqu'une personne est enlevée par la force ou par la ruse dans le but de la retenir contre son gré ou contre la volonté d'une personne qui en a légalement la garde et qu'il pourrait y avoir un risque pour sa vie. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Établir les circonstances de l'enlèvement ➤ Obtenir toutes les coordonnées de la victime (description physique et psychologique, lien avec l'auteur, etc.) ➤ Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et demander d'intenter des procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en enquête policière ➤ Entrevue filmée d'un suspect CRI-1008 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Enquêteur ➤ Salle d'interrogatoire vidéo 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.2.10.2 (Enlèvement d'une personne) ➤ Pratique policière 2.4.8 (Alerte AMBER) ➤ L'enlèvement dont la victime est emmenée à l'extérieur du Québec est de niveau 5.

NIVEAU 3
ENQUETES

3- EXTORSION
(3E3)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sans justification ou excuse raisonnable et avec l'intention d'obtenir quelque chose, par menaces, accusations ou violence, induire ou tenter d'induire une personne, que ce soit ou non la personne menacée ou accusée, ou celle contre qui la violence est exercée, à accomplir ou à faire accomplir quelque chose. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Protéger et sécuriser les victimes ➤ Préserver la scène de crime et y prélever les éléments pertinents ➤ Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et demander d'intenter des procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en enquête policière ➤ Entrevue filmée d'un suspect CRI-1008 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Enquêteur ➤ Salle d'interrogatoire vidéo ➤ Renseignement criminel (vigie sur Internet) ➤ Extraction de banque de données informatiques 	

NIVEAU 3
ENQUETES

4- ACCIDENT D'AERONEF MORTEL
(3E4)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Inclut tous les types d'aéronefs, y compris le parapente motorisé et les ultralégers. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Porter les secours requis et assurer un périmètre de sécurité ➤ Faire constater les décès ➤ Protéger la scène ➤ Aviser le coroner ➤ Exécuter une enquête policière afin d'établir les circonstances des décès ➤ Collaborer avec les enquêteurs de Transport Canada ➤ Faire rapport au coroner et participer à son enquête, s'il y a lieu 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en enquête policière 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Enquêteur ➤ Technicien en scène de crime et en identité judiciaire ➤ Technicien en scène d'incendie 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.2.9 (Événement impliquant le décès d'une personne) ➤ Ce type d'enquête est de niveau 3, à moins qu'il constitue un événement terroriste ou hors du commun (ex. : écrasement d'un avion de ligne en milieu urbain causant des centaines de décès). ➤ Le BST enquête sur les aspects techniques relatifs à un aéronef, un train ou un navire impliqué dans un accident. ➤ Le BST gère le site et collecte les éléments de preuve conjointement avec le corps de police et le coroner, à moins que l'accident soit lié à un acte criminel. ➤ La gestion d'un événement terroriste est de niveau 5.

			<p>→ L'enquête relative à un événement hors du commun est de niveau 6.</p>
--	--	--	--

NIVEAU 3
ENQUETES

5- PRODUITS DE LA CRIMINALITE
(3E5)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Biens, bénéfices ou avantages qui sont obtenus ou qui proviennent, au Canada ou à l'extérieur du Canada, directement ou indirectement : <ul style="list-style-type: none"> ➤ soit de la perpétration d'une infraction désignée; ➤ soit d'un acte ou d'une omission qui, au Canada, aurait constitué une infraction désignée. ➤ Comprend le recyclage des produits de la criminalité et le blanchiment d'argent. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Détecter les infractions et les personnes en infraction ➤ Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et demander d'intenter des procédures <p>➤ Saisir le bien</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquête sur les produits de la criminalité CRI-1006 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquêteur 	

NIVEAU 3
ENQUETES

6- PRODUCTION, TRAFIC ET POSSESSION DE DROGUES ILLICITES
VISANT DES FOURNISSEURS DE NIVEAU SUPERIEUR
(3E6)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Détecter les infractions visant les points de vente, les vendeurs ainsi que leurs fournisseurs (réseaux de tout genre). Vise les organisations criminelles locales ou régionales qui fournissent les revendeurs. ➤ Enquêter les laboratoires clandestins de drogues illicites. Inclut les laboratoires chimiques. ➤ Saisir les substances illicites, les faire analyser, les remiser et les détruire ➤ Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et demander d'intenter des procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en enquête ➤ Enquête sur le crime organisé CRI-1010 (en révision) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquêteur ➤ Superviseur ➤ Renseignement criminel ➤ Fonds spéciaux (primes aux informateurs, location, etc.) ➤ Équipement de surveillance ➤ Équipement pour l'éradication des plants de marijuana ➤ Salle des pièces à conviction ➤ Infiltration 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'importation et l'exportation de drogues en collaboration avec la SQ sont de niveau 5.

NIVEAU 3
ENQUETES

7- GANGSTERISME POUR LES DELITS DU NIVEAU DE SERVICE APPLICABLE
(3E7)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Inclut 3 types de crimes, soit : <ul style="list-style-type: none"> - celui qui participe ou contribue à des activités qui aident une organisation criminelle; - celui qui participe à la perpétration d'actes criminels au profit d'une organisation criminelle; - celui qui, faisant partie d'une organisation criminelle, donne l'ordre à une autre personne de participer à une infraction. ➤ Fait référence aux articles 467.1 et suivants du Code criminel. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Détecter les personnes en infraction ➤ Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et demander d'intenter des procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en enquête policière ➤ Enquête sur le crime organisé CRI-1010 (en révision) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquêteur ➤ Superviseur ➤ Analyste ➤ Renseignement criminel ➤ Fonds spéciaux (primes aux informateurs, location, etc.) ➤ Équipement de surveillance ➤ Télécopieurs, téléphones cellulaires ou téléavertisseurs cryptés 	

NIVEAU 3
ENQUETES

**8- INFRACTION CRIMINELLE COMMISE PAR DES ORGANISATIONS
CRIMINELLES OPERANT SUR UNE BASE INTERREGIONALE, EN COLLABORATION AVEC LA SQ
(3E8)**

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Organisation criminelle</u> : groupe, quel qu'en soit le mode d'organisation, composé d'au moins 3 personnes se trouvant au Canada ou à l'étranger, dont un des objets principaux ou une des activités principales est de commettre ou de faciliter une ou plusieurs infractions graves (acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de 5 ans ou plus) qui, si elles étaient commises, pourraient lui procurer – ou procurer à une personne qui en fait partie – directement ou indirectement, un avantage matériel, notamment financier. ➤ <u>Opérant sur une base interrégionale</u> : L'envergure de l'organisation fait en sorte 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en enquête policière ➤ Enquête sur le crime organisé CRI-1010 (en révision) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquêteur ➤ Superviseur ➤ Renseignement criminel ➤ Télécopieurs, téléphones cellulaires ou téléavertisseurs cryptés 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La définition d'organisation criminelle ne vise pas le groupe d'individus formé au hasard pour la perpétration immédiate d'une seule infraction. ➤ Cette activité vise notamment les infractions commises par les motards criminalisés. ➤ Les <u>meurtres et tentatives de meurtre commis par des organisations criminelles opérant sur une base interrégionale, en collaboration avec la SQ</u>, sont de niveau 4.

que son action s'étend sur plusieurs régions. Par exemple, l'organisation dispose de plusieurs « filiales » situées dans d'autres régions du Québec (voir section « Notions générales »), du Canada ou du monde, à partir desquelles elle assume la gestion de l'organisation ou commet ou fait commettre des infractions.

Responsabilités :

- Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et demander d'intenter des procédures
- Établir le contact avec la SQ, afin de déterminer le niveau de [collaboration](#)

NIVEAU 3
ENQUETES

9- PORNOGRAPHIE JUVENILE
(3E9)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Produire, imprimer, publier, avoir en sa possession en vue de la publication, de la distribution ou de la vente, importer, distribuer, vendre, ou avoir en sa possession de la pornographie juvénile. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Identifier le matériel pornographique ➤ Identifier le suspect ➤ Préserver la scène de crime et y prélever les éléments pertinents ➤ Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et demander d'intenter des procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en enquête policière ➤ Formation sur l'exploitation des enfants sur l'Internet au Canada (CCP) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Enquêteur ➤ Superviseur ➤ Renseignement criminel ➤ Extraction de banques de données informatiques 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un ordinateur est considéré comme une scène de crime particulière. Seuls les policiers ayant reçu la formation appropriée peuvent manipuler ou déplacer un ordinateur et ses composantes pour préserver les éléments de preuve.

NIVEAU 3
ENQUETES

10- PROXENETISME
(3E10)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Amener quelqu'un à se prostituer ou en retirer une partie ou la totalité des bénéfices (art. 212 du Code criminel). <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et demander d'intenter des procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en enquête policière ➤ Enquête sur le crime organisé CRI-1010 (en révision) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquêteur ➤ Superviseur ➤ Renseignement criminel 	

NIVEAU 3
ENQUETES

11- MAISON DE DEBAUCHE
(3E11)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Maison de débauche</u> : Local qui, selon le cas : <ul style="list-style-type: none"> a) est tenu ou occupé ; b) est fréquenté par une ou plusieurs personnes ; à des fins de prostitution ou pour la pratique d'actes d'indécence. ➤ Tenir, habiter, se trouver sans excuse légitime ou permettre qu'un local soit employé aux fins d'une maison de débauche. ➤ Mener, transporter ou offrir de mener ou de transporter une autre personne à une maison de débauche, ou diriger ou offrir de diriger une autre personne vers une maison de débauche. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Procéder à l'enquête, cumuler 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en enquête policière ➤ Enquête sur le crime organisé CRI-1010 (en révision) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquêteur ➤ Superviseur ➤ Renseignement criminel ➤ Infiltration 	

les éléments de preuve et demander d'intenter des procédures			
--	--	--	--

NIVEAU 3
ENQUETES

**12- ÉVÉNEMENT IMPLIQUANT UN CORPS DE POLICE,
A LA DEMANDE DU MINISTRE
(3E12)**

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tout corps de police doit aviser le MSP dans l'heure qui suit lorsqu'un des événements suivants survient : <ul style="list-style-type: none"> - Décès ou blessures graves laissant craindre pour la vie à l'occasion d'une intervention policière ou durant la détention. - Blessures par balles survenues lors de l'utilisation d'une arme à feu à l'occasion d'une intervention policière. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et soumettre un rapport au procureur, le cas échéant ➤ Informer le MSP des résultats de l'enquête 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en enquête policière 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquêteur ➤ Superviseur ➤ Technicien en scène de crime et en identité judiciaire 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.3.12 (Décès à l'occasion d'une intervention policière ou durant la détention) ➤ Communiqué du MSP qui indique les répondants à joindre et les critères d'application (Décès ou blessures graves laissant craindre pour la vie à l'occasion d'une intervention policière ou durant la détention - Blessures par balles survenues lors de l'utilisation d'une arme à feu à l'occasion d'une intervention policière). ➤ L'enquête est confiée à un corps de police autre que celui de qui relèvent les policiers impliqués afin d'en assurer l'impartialité et la transparence.

NIVEAU 3
ENQUETES

13- MEFAIT OU VOL CONCERNANT DES DONNEES INFORMATIQUES
(3E13)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Intrusion, dans un système informatique, par une personne autorisée ou non, soit pour y voler des données, soit pour y endommager les données et rendre ce système partiellement ou complètement inopérant. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Préserver la scène de crime et y prélever les éléments pertinents ➤ Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et demander d'intenter des procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en enquête policière ➤ Technique d'enquête en cybercriminalité (CCP) ➤ Principes d'un réseau et techniques d'enquête (CCP) ➤ Techniques d'enquêtes sur les fraudes en télécommunications (CCP) ➤ Certificat en cybercriminalité (École polytechnique de l'Université de Montréal) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquêteur ➤ Superviseur ➤ Extraction de banques de données informatiques 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'enquête sur les crimes touchant les revenus de l'État, sa sécurité ou son intégrité sont de niveau 6. ➤ L'atteinte à la sécurité et à l'intégrité des réseaux informatiques du gouvernement relève du niveau 6. ➤ Un ordinateur est considéré comme une scène de crime particulière. Seuls les policiers ayant reçu la formation appropriée peuvent opérer, manipuler ou déplacer un ordinateur, ses composantes ou son contenu pour préserver les éléments de preuve.

NIVEAU 3
ENQUETES

14- VOL, USAGE ILLEGAL OU POSSESSION D'EXPLOSIFS SANS EXCUSE LEGITIME
(3E14)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Explosifs</u> : Tout objet, substance ou autre énumérés dans la Loi sur les explosifs (Canada) et ses règlements ou dans la Loi sur les explosifs (Québec) et le règlement d'application de la Loi sur les explosifs. ➤ <u>Engin explosif</u> : Toute arme ou tout engin explosif ou incendiaire qui sont conçus pour provoquer la mort, des dommages corporels graves ou d'importants dégâts matériels, ou qui en ont la capacité. ➤ <u>Objet suspect</u> : Toute forme de colis, enveloppe ou autre objet douteux dont le contenu pourrait dissimuler notamment des explosifs. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réaliser notamment les enquêtes relatives aux appels 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en enquête policière 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquêteur ➤ Superviseur ➤ Équipe cynophile en matière d'explosifs (niveau 5) ➤ Technicien d'explosif (niveau 5) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.2.18 (Appel à la bombe, objet suspect, explosion) ➤ S'il s'agit d'un engin explosif lié à un événement terroriste, l'enquête doit être transférée au niveau 5 (gestion d'événements terroristes). ➤ Le trafic d'armes et d'explosifs est de niveau 5.

<p>à la bombe ou au colis suspect qui s'avèrent être <u>positifs</u>, s'il s'agit d'un engin explosif non relié à un événement terroriste</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Préserver la scène de crime et y prélever les éléments pertinents➤ Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et demander d'intenter des procédures			
--	--	--	--

NIVEAU 3
ENQUETES

15- DECES OU LESIONS CORPORELLES MENAÇANT LA VIE
D'UN ENFANT DE MOINS DE TROIS ANS
(3E15)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Toute enquête relative au décès ou aux lésions corporelles menaçant la vie d'un enfant de moins de 3 ans, survenus dans des circonstances obscures. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire constater le décès ➤ Protéger la scène ➤ Aviser le coroner ➤ Informer la famille du défunt ➤ Procéder à l'enquête afin d'établir les circonstances du décès ➤ Faire rapport au coroner et participer à son enquête s'il y a lieu ➤ Transmettre le rapport 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en enquête policière ➤ Enquête sur des crimes à caractère sexuel et sur l'abus physique et le décès de jeunes enfants CRI-1009 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Enquêteur ➤ Technicien en scène de crime et en identité judiciaire 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.2.9 (Événement impliquant le décès d'une personne) ➤ Pratique policière 2.2.14 (Décès d'un enfant de moins de 6 ans) ➤ Pour la découverte de cadavre dans le fleuve Saint-Laurent ou sur une autoroute, se référer à la section « Notions générales ».

approprié au pathologiste			
---------------------------	--	--	--

NIVEAU 3
MESURES D'URGENCE

**1- INTERVENTION IMPLIQUANT UNE PERSONNE BARRICADEE
ET ARMEE SANS COUP DE FEU ET SANS OTAGE
(3M1)**

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Personne barricadée</u> : Personne qui s'enferme dans un lieu et dont le comportement est dangereux ou menaçant pour elle-même ou pour autrui. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Valider l'événement ➤ Circonscrire et isoler rapidement la situation de façon à limiter les blessures et les pertes de vie et éviter que la situation s'envenime ➤ Établir un périmètre de sécurité et, au besoin, faire évacuer les personnes présentes ➤ Élaborer des plans d'intervention et les mettre en application, le cas échéant 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en patrouille-gendarmerie ➤ Formation initiale en enquête ➤ Membre d'un groupe d'intervention FOR-3003 ➤ Négociateur ENQ-1009 ➤ Opération filet II - Le commandant GST-3003 ➤ Introduction à l'opération filet II GST-0001 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Commandant ➤ Négociateur ➤ Enquêteur ➤ GI ➤ Équipement nécessaire à l'interdiction d'accès (rubans, tréteaux, barrières, etc.) ➤ Équipements de négociation et de télécommunications, dont une fréquence radio cryptée 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.2.11 (Prise d'otage, personne barricadée ou tireur embusqué) ➤ Le corps de police doit établir, dès que possible, le contact avec la SQ afin que celle-ci puisse intervenir rapidement s'il y a coup de feu ou s'il y a prise d'otage (veille). ➤ L'intervention impliquant une personne barricadée et armée avec coup de feu est de niveau 4. ➤ L'intervention lors d'une prise d'otage ou impliquant un tireur actif est de niveau 5.

NIVEAU 3
SERVICES DE SOUTIEN

1- FILATURE
(3S1)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Procédé de surveillance physique qui sert d'appui à l'enquête et vise à confirmer des faits ou des activités illicites. La filature permet également d'identifier des individus ou de localiser des endroits pertinents à l'enquête. <p>Responsabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire rapport à l'enquêteur désigné 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquêteur ➤ Fréquence radio cryptée ➤ Véhicule de surveillance ➤ Équipement photographique ➤ Dispositif de localisation 	

NIVEAU 3
SERVICES DE SOUTIEN

2- EXTRACTION DE BANQUES DE DONNEES INFORMATIQUES
(3S2)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Extraire et analyser des données afin d'assister les différentes unités opérationnelles d'enquêtes en matière de perquisition impliquant du matériel informatique ou électronique et la récupération de la preuve sur les différents supports ➤ Conseiller et superviser les enquêteurs dans la rédaction de mandats de perquisition visant des ordinateurs ainsi que des systèmes et des supports informatiques ou électroniques ➤ Perquisitionner les appareils qui ont servi à la perpétration de l'infraction ➤ Extraire les données saisies (transfert des données sur un support de travail sécuritaire) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Perquisition électronique MacIntosh (CCP) ➤ Perquisitions informatiques - base (Collège des douanes) ➤ Technique d'enquête en cybercriminalité (CCP) ➤ Cours sur Windows ➤ Principes d'un réseau et techniques d'enquête (CCP) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquêteur ➤ Technicien informatique ➤ Équipements informatiques permettant de travailler sur différentes générations de technologies, de réaliser les perquisitions et d'utiliser des logiciels spécialisés ➤ Ordinateur de travail ➤ Ordinateur portable 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un ordinateur est considéré comme une scène de crime particulière. Seuls les policiers ayant reçu la formation appropriée peuvent opérer, manipuler ou déplacer un ordinateur, ses composantes ou son contenu pour préserver les éléments de preuve.

<ul style="list-style-type: none">➤ Analyser les données saisies (recherche d'éléments de preuve en fonction de l'autorisation judiciaire)➤ Soumettre un rapport à l'enquêteur désigné➤ Faire les présentations nécessaires à la Cour			
---	--	--	--

NIVEAU 3
SERVICES DE SOUTIEN

3- INFILTRATION
(3S3)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Technique d'enquête spécialisée qui permet d'introduire un policier, en utilisant un subterfuge ou une supercherie, à une personne ou à l'intérieur d'un groupe de personnes qui s'adonnent à des activités criminelles, afin d'obtenir des renseignements probants, de la preuve directe, indirecte ou circonstancielle, soit par un achat, une vente ou des aveux afin d'identifier et de traduire devant les tribunaux les personnes ayant commis des infractions. ➤ Cette activité : <ul style="list-style-type: none"> - <u>exclut</u> les achats de boissons alcooliques et de produits du tabac faits par les policiers lors d'enquêtes portant sur le commerce illégal de ces 2 types de produits; 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Agent d'infiltration ENQ-2017 ➤ Agent couvreur (développement futur) ➤ Droit pénal appliqué à l'enquête policière DRT-22036 ➤ Enquête sur le crime organisé CRI-1010 (en révision) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Agent d'infiltration ➤ Agent couvreur ➤ Coordonnateur d'opération d'infiltration ➤ Véhicule spécial ➤ Équipement permettant d'établir une double identité sécuritaire et efficace des agents d'infiltration ➤ Équipements électroniques 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le « buy and bust » est une activité d'infiltration. ➤ L'infiltration des plus hautes sphères de la hiérarchie criminelle est de niveau 5.

<ul style="list-style-type: none">- <u>inclut</u> ces achats s'ils sont faits dans un débit clandestin ou avec des personnes liées au crime organisé.➤ Comprend l'utilisation de rouleaux d'appât et de « reverse ».➤ Comprend l'infiltration informatique par Internet. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Suivre les règles concernant la justification policière (C-24), telles qu'elles sont définies aux articles 25.1 à 25.4 du Code criminel➤ Lorsqu'il y a une opération d'infiltration relevant de sa compétence, le corps de police doit :<ul style="list-style-type: none">➤ avoir la structure nécessaire, c'est-à-dire un coordonnateur, un agent couvreur et un agent d'infiltration formés;➤ gérer les identités fictives;➤ produire des procédures entourant la rigueur, l'éthique, la politique d'intervention et la sécurité;➤ coordonner des opérations ayant une ou des cibles et un objectif clairement identifiés;			
---	--	--	--

➤ assurer un suivi psychologique ponctuel.			
--	--	--	--

NIVEAU 3
SERVICES DE SOUTIEN

4- ANALYSE DE DECLARATION PURE
(3S4)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Technique d'enquête visant à déterminer la véracité des dires d'une personne à partir de la déclaration écrite ou verbale qu'elle a faite. <p>Responsabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Confirmer ou infirmer la version du témoin 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Analyse de déclaration ENQ-3003 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquêteur 	

NIVEAU 3**SERVICES DE SOUTIEN****5- ÉQUIPE CYNOPHILE EN MATIÈRE DE DROGUE, PROTECTION ET PISTAGE****(3S5)**

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Équipe formée d'un maître-chien et de son chien qui effectue la recherche de personnes égarées, de criminels fugitifs, de pièces à conviction ou la détection de drogue. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation sur le dépistage de drogues (Douanes Canada, Rigaud) ➤ Entraînement continu de l'équipe cynophile 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maître de chien ➤ Chien ➤ Véhicule adapté ➤ Chenil 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Lorsque le corps de police a l'intention d'utiliser les services de l'équipe cynophile, il faut s'assurer de la protection de la scène afin qu'elle demeure intacte. ➤ L'équipe cynophile en matière d'explosifs est de niveau 5.

NIVEAU 3
SERVICES DE SOUTIEN

6- GROUPE D'INTERVENTION
(3S6)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Équipe devant circonscrire, isoler et contenir la source de danger, ou intervenir, le cas échéant, de façon à limiter les blessures et les pertes de vie lors d'une situation impliquant une personne barricadée et armée sans coup de feu et sans otage. ➤ <u>Personne barricadée</u> : Personne qui s'enferme dans un lieu et dont le comportement est dangereux ou menaçant pour elle-même ou pour autrui. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Membre d'un groupe d'intervention FOR-3003 ➤ Maintien des habiletés 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Moniteur pour l'utilisation d'équipements et de la force ➤ Équipements adaptés aux missions : armes, boucliers, vestes de protection individuelle, bélier, etc. ➤ Armes intermédiaires ➤ Armes d'impact à projectile ➤ Système de téléphonie et de télécommunication adéquat dont une fréquence radio cryptée 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.2.11 (Prise d'otage, personne barricadée ou tireur embusqué) ➤ Le GTI est de niveau 4.

NIVEAU 3
SERVICES DE SOUTIEN

7- INTERVENTION A RISQUE MODERE
(3S7)

Définition & responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Intervention qui représente une possibilité de danger pour l'intégrité physique des policiers ou celle du public. Cela est déterminé par l'analyse et l'évaluation de la situation qui sont basées, entre autres, sur la formation, l'expérience, les informations disponibles au moment de l'intervention et les considérations tactiques. ➤ Possibilité : Caractère de ce qui peut se réaliser. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Évaluer rigoureusement le risque en fonction des considérations ➤ Respecter les droits des suspects lors d'une arrestation 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation du gestionnaire sur l'évaluation du risque associé à une intervention dynamique ➤ Membre d'un groupe d'intervention FOR-3003 ➤ Formation sur les armes de périmètres FOR-1037 ➤ Formation sur les armes intermédiaires d'impact à projectile FOR-1036 ➤ Formation sur l'arme à impulsion électrique FOR-1025 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Enquêteur ➤ Superviseur ➤ GI ➤ Moniteur pour l'utilisation d'équipements et de la force ➤ Équipements adaptés au type d'intervention et déterminés par la formation 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.3.1 (Arrestation) ➤ Pratique policière 2.4.1 (Perquisition) ➤ Formulaire d'évaluation du risque et d'autorisation d'intervention dynamique planifiée ➤ Les interventions dynamiques sont des mesures d'exception. ➤ Critères d'évaluation du risque : <ol style="list-style-type: none"> 1- le renseignement indique que le sujet pourrait résister et possède les capacités de commettre une agression physique grave; 2- Possibilité que le sujet utilise une arme; 3- Difficulté d'accès ou d'approche; 4- Lieu regroupant plusieurs sujets qui se livrent à des activités illicites et qui représentent un risque d'affrontement ; 5- Un des 5 « S » est manquant (sécurité, simplicité, surprise, supériorité ou speed (vitesse)).

<p>➤ Respecter les règles de saisie lors des perquisitions</p>			<p>➤ Les facteurs servant à justifier une intervention dynamique :</p> <ol style="list-style-type: none">1- La conformité2- La nécessité3- L'opportunité4- L'alternative5- La capacité <p>➤ L'analyse du comportement et des réactions du suspect doit se faire tout au cours de l'intervention afin d'identifier les signes précurseurs d'une agression.</p> <p>➤ Les <u>interventions à risque élevé</u> sont de niveau 4.</p>
--	--	--	--

NIVEAU 3**SERVICES DE SOUTIEN**

**8- ASSURER LE RETOUR AU QUÉBEC D'UN INDIVIDU AYANT CONTREVENU
A UNE DECISION OU A UNE ORDONNANCE DE LA CETM
(3S8)**

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Prendre charge d'un individu pour le ramener au Québec lorsque celui-ci est arrêté dans une autre province et que le juge de paix devant qui il est conduit rend une ordonnance demandant le retour de l'individu au Québec. ➤ <u>Évasion en contravention d'une ordonnance :</u> Lorsqu'une personne s'évade d'une garde légale ou est en liberté sans excuse légitime. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Inscrire au CRPQ les conditions transmises aux corps de police lorsqu'une personne est déclarée inapte à subir son procès ou non-criminellement responsable pour cause de troubles mentaux. Le tribunal ou la CETM peut rendre une 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en patrouille-gendarmerie 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Agent de liaison ➤ Superviseur ➤ Enquêteur 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.2.8 (Personne atteinte de troubles mentaux) ➤ Communiqué 2008-25 (Inscription des ordonnances de non-responsabilité criminelle ou encore d'inaptitude à comparaître au CRPQ) ➤ Tous les corps de police sont responsables des démarches avec la province ou le territoire concerné jusqu'à ce que la décision de ramener la personne au Québec soit prise.

<p>décision de détention dans un hôpital ou de libération conditionnelle comprenant des modalités de libération.</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Assurer le suivi des décisions ou des ordonnances sous la responsabilité du corps de police ou d'autres corps de police et ramener la personne à l'établissement concerné, lui remettre une citation ou une sommation ou la détenir pour comparution, selon le cas➤ Rendre les ordonnances ou les décisions disponibles à la personne qui doit les exécuter, et ce, en tout temps➤ Procéder à la recherche de l'individu concerné➤ Alimenter au CRPQ la décision ou l'ordonnance ainsi que sa radiation lorsqu'elle est terminée			
--	--	--	--

NIVEAU 4
ENQUETES

**1- MEURTRE OU TENTATIVE DE MEURTRE COMMIS PAR DES ORGANISATIONS
CRIMINELLES OPERANT SUR UNE BASE INTERREGIONALE, EN COLLABORATION AVEC LA SQ
(4E1)**

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Organisation criminelle</u> : Groupe, quel qu'en soit le mode d'organisation, composé d'au moins trois personnes se trouvant au Canada ou à l'étranger, dont un des objets principaux ou une des activités principales est de commettre ou de faciliter une ou plusieurs infractions graves (acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de 5 ans ou plus) qui, si elles étaient commises, pourraient lui procurer – ou procurer à une personne qui en fait partie – directement ou indirectement, un avantage matériel, notamment financier. ➤ <u>Opérant sur une base interrégionale</u> : L'envergure de l'organisation fait en sorte 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en enquête policière ➤ Enquête sur le crime organisé CRI-1010 (en révision) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquêteur ➤ Superviseur ➤ Technicien en identité judiciaire et en scène de crime ➤ Renseignement criminel ➤ Surveillance électronique ➤ Télécopieurs, téléphones cellulaires ou téléavertisseurs cryptés 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La définition d'organisation criminelle ne vise pas le groupe d'individus formé au hasard pour la perpétration immédiate d'une seule infraction. ➤ Cette activité vise notamment les infractions commises par les motards criminalisés, lors de leurs activités.

que son action s'étend sur plusieurs régions. Par exemple, l'organisation dispose de plusieurs « filiales » situées dans d'autres régions du Québec (voir section « Notions générales »), du Canada ou du monde, à partir desquelles elle assume la gestion de l'organisation ou commet ou fait commettre des infractions.

Responsabilités :

- Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et demander d'intenter des procédures
- Établir le contact avec la SQ afin de déterminer le niveau de [collaboration](#)

NIVEAU 4
MESURES D'URGENCE

**1- CONTROLE DE FOULE AVEC RISQUE ELEVE D'AGITATION, DE DEBORDEMENT
ET D'EMEUTE, EN PARTENARIAT AVEC LA SQ
(4M1)**

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Gestion policière d'un événement permettant de croire que l'ordre social va être perturbé avec possibilité de débordement et d'émeute. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ S'assurer du maintien de la paix publique dans le respect des droits individuels et collectifs ➤ Développer un plan d'opération qui prévoit notamment un service d'ordre, des phases d'intervention en fonction de l'attitude et des agissements de la foule et l'affectation d'un nombre suffisant de ressources auxquelles il est possible de recourir si l'évolution de la situation le nécessite ➤ Respecter le protocole de partenariat 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en patrouille-gendarmerie ➤ Contrôle de foule - Chef de section ou de peloton FOR-2050 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Moniteur pour l'utilisation d'équipements et de la force ➤ Gérant de site ➤ Représentant des affaires publiques ➤ Protocole de partenariat ➤ Renseignement de sécurité opérationnel (niveau 5) ➤ Renseignement de sécurité d'État (niveau 6), le cas échéant ➤ Équipement de protection adéquat ➤ Caméra vidéo et appareil photographique 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.5.2 (Contrôle de foule) ➤ Correspond au contrôle de foule avec une cote d'alerte 2 ou 3. ➤ Le contrôle de foule avec risque élevé d'agitation, de débordement et d'émeute est de niveau 5. ➤ Le renseignement de sécurité opérationnelle est de niveau 5. ➤ La coordination du rétablissement et du maintien de l'ordre lors de situations d'urgence ou de désordre d'envergure nationale est de niveau 6.

NIVEAU 4

MESURES D'URGENCE

2- INTERVENTION IMPLIQUANT UNE PERSONNE BARRICADEE ET ARMEE AVEC COUP DE FEU (4M2)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Personne barricadée</u> : Personne qui s'enferme dans un lieu et dont le comportement est dangereux ou menaçant pour elle-même ou pour autrui. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Valider l'événement ➤ Circonscrire et isoler rapidement la situation de façon à limiter les blessures et les pertes de vie et éviter que la situation s'envenime ➤ Établir un périmètre de sécurité et, au besoin, faire évacuer les personnes présentes ➤ Élaborer des plans d'intervention et les mettre en application, le cas échéant 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en patrouille-gendarmerie ➤ Formation initiale en enquête ➤ Négociateur ENQ-1009 ➤ Membre d'un groupe d'intervention FOR-3003 ➤ Opération filet II -Le commandant GST-3003 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Commandant d'opération ➤ Négociateur ➤ Enquêteur ➤ GTI ➤ Équipement nécessaire à l'interdiction d'accès (rubans, tréteaux, barrières, etc.) ➤ Équipements de négociation et de télécommunications, dont une fréquence radio cryptée ➤ Équipements spécialisés adaptés au type d'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.2.11 (Prise d'otage, personne barricadée ou tireur embusqué) ➤ L'intervention lors d'une prise d'otage ou impliquant un tireur actif est de niveau 5.

NIVEAU 4
SERVICES DE SOUTIEN

1- SURVEILLANCE ELECTRONIQUE
(4S1)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Intercepter les communications privées ainsi que les téléavertisseurs et les enregistreurs de numéros ➤ Écouter et analyser les conversations interceptées, produire des résumés ➤ Effectuer les branchements et les débranchements de lignes d'écoute et installer des caméras cachées ➤ Désactiver et contourner des systèmes d'alarme ➤ Contourner des serrures et des systèmes de surveillance par caméra ➤ Ouvrir des coffres-forts ➤ Installer et suivre des GPS ➤ Effectuer des entrées subreptices 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaissance nécessaire des lois régissant la surveillance électronique 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Personnel mandaté par le procureur général du Québec ➤ Préposé aux affidavits ➤ Équipements électroniques permettant notamment de répondre aux besoins opérationnels d'interception de communications privées, au rehaussement et à l'extraction d'images vidéos, au déparasitage de bandes audios ainsi qu'à la transmission d'images. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Particularité pour le niveau 4 : il est convenu, pour des raisons de maintien d'expertise, que les activités liées à la serrurerie et aux systèmes d'alarme soient réalisées par la SQ.

<p>✦ Conseiller les enquêteurs dans la préparation et la rédaction des affidavits</p>			
---	--	--	--

NIVEAU 4
SERVICES DE SOUTIEN

2- INTERVENTION A RISQUE ELEVE
(4S2)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Intervention qui représente une probabilité de danger pour l'intégrité physique des policiers et celle du public. Cela est déterminé par l'analyse et l'évaluation de la situation qui sont basées sur la formation, l'expérience, les informations disponibles au moment de l'intervention et les considérations tactiques. ➤ Probabilité : Élément qui porte à croire que le danger pourrait se concrétiser. ➤ Exclut l'utilisation de techniques qui nécessitent des explosifs, qui sont de niveau 5 (techniciens en explosifs). <p>Responsabilités :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation du gestionnaire sur l'évaluation du risque associé à une intervention dynamique ➤ Formation GTI ➤ Spécialisation, maintien et développement des habiletés 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Enquêteur ➤ Superviseur ➤ Moniteur pour l'utilisation de l'équipement et de la force ➤ GTI ➤ Équipements adaptés au type d'intervention et déterminés par la formation ➤ Équipements permettant de répondre à une complexité d'intervention, d'approche et d'accès. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.3.1 (Arrestation) ➤ Pratique policière 2.4.1 (Perquisition) ➤ Formulaire d'évaluation du risque et d'autorisation d'intervention dynamique planifiée ➤ Les interventions dynamiques sont des mesures d'exception. ➤ Critères d'évaluation du risque : <ol style="list-style-type: none"> 1- le renseignement indique qu'il existe une probabilité que le sujet se serve d'une arme à feu, d'un arc ou d'une arbalète; 2- intervention nécessitant des techniques et des équipements spécialisés propres aux GTI; 3- complexité d'accès ou d'approche nécessitant des techniques et des équipements spécialisés propres aux GTI; 4- Présence d'éléments CBRN ou explosifs sur les lieux ; 5- Plus d'un des 5 « S » est manquant (sécurité, simplicité, surprise,

<ul style="list-style-type: none"> ➤ Évaluer rigoureusement le risque en fonction des considérations de manière à intervenir de la façon la plus sécuritaire possible ➤ Respecter les droits des suspects lors d'une arrestation ➤ Respecter les règles de saisie lors des perquisitions 			<p>supériorité ou speed (vitesse).</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les facteurs servant à justifier une intervention dynamique : <ol style="list-style-type: none"> 1- La conformité 2- La nécessité 3- L'opportunité 4- L'alternative 5- La capacité ➤ L'analyse du comportement et des réactions du suspect doit se faire tout au cours de l'intervention afin d'identifier les signes précurseurs d'une agression. ➤ Un « coaching » avec des membres expérimentés du GTI est nécessaire afin d'acquérir l'expertise requise.
---	--	--	--

NIVEAU 4
SERVICES DE SOUTIEN

3- GROUPE TACTIQUE D'INTERVENTION
(4S3)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Équipe permanente formée, équipée et entraînée de façon continue afin d'être en mesure d'intervenir lors de situations comportant un haut niveau de risque. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La mission première de ce groupe est d'intervenir lors de prise d'otage (niv. 5) ou de situation impliquant une personne barricadée et armée avec coup de feu (niv. 4). ➤ Sa mission secondaire est d'intervenir lors d'une opération policière à risque élevé avec ou sans incidence criminelle, en soutien aux différentes unités opérationnelles. ➤ Analyser et réviser les méthodes de travail afin que la performance des policiers le composant soit 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation de GTI ➤ Formation continue et maintien des habiletés de GTI 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Équipements adaptés aux missions : armes, boucliers, vestes de protection individuelle, bélier, etc. ➤ Armes intermédiaires ➤ Armes d'impact à projectile 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.2.11 (Prise d'otage, personne barricadée ou tireur embusqué)

constamment adaptée en fonction des meilleures pratiques			
--	--	--	--

NIVEAU 5
GENDARMERIE

**1- SECURITE NAUTIQUE DES PLAISANCIERS CIRCULANT
SUR LE FLEUVE SAINT-LAURENT
(5G1)**

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Fleuve Saint-Laurent</u> : Décrit dans l'axe des Grands Lacs vers l'estuaire du golfe du Saint-Laurent en passant par la voie maritime (navigable par la marine marchande). Exclut les deux rivières ceinturant les îles de Montréal et de Laval. ➤ Les lacs Saint-Louis et Saint-Pierre sont considérés comme le fleuve pour ce qui est de la sécurité nautique. En ce qui concerne la sécurité lors de l'organisation d'activités par un corps de police municipal, il faut tenir compte des limites territoriales des municipalités. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Effectuer des opérations de surveillance ciblées sur le fleuve Saint-Laurent 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouille nautique SER-1031 ➤ Cadre légal et technique lié à la sécurité nautique SER-1045 ➤ Toute autre formation qui répond aux exigences du Règlement sur le personnel maritime (DORS/2007-115) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Technicien qualifié alcootest ➤ Technicien qualifié radar ➤ Embarcation identifiée appropriée ➤ Équipements de télécommunications ➤ Cinémomètre ➤ Alcootest 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'utilisation de constables spéciaux par les municipalités, en <u>surplus</u> des policiers, est permise selon certaines conditions du MSP. Le fait d'utiliser des constables spéciaux pour la sécurité nautique n'enlève toutefois pas la responsabilité au corps de police d'assurer ce service sur son territoire. ➤ La sécurité d'une activité organisée sur le fleuve, qu'il soit gelé ou non, relève du corps de police de la municipalité concernée. ➤ Inclut toute enquête relative à un acte criminel ou à la découverte d'un cadavre sur le fleuve Saint-Laurent, qu'il soit gelé ou non.

<ul style="list-style-type: none"> ➤ Appliquer la Loi sur la marine marchande et les règlements qui en découlent ➤ Assurer une présence policière afin de prévenir et de réprimer la commission d'infractions reliées, entre autres, au Code criminel et aux règlements municipaux 			<ul style="list-style-type: none"> ➤ Lors d'une régates organisée par une municipalité sur le fleuve, c'est au corps de police municipal d'assurer la sécurité lors de l'événement. Il peut demander l'assistance de la SQ si des équipements particuliers sont nécessaires. ➤ Lorsque le fleuve est gelé, les événements qui se passent sur les sentiers de motoneige ou de quad ou dans les cabanes de pêcheurs sont de la responsabilité du corps de police municipal. ➤ Si une personne passe à travers la glace du fleuve, l'événement est traité comme une disparition. C'est donc le dernier endroit où la personne a été vue qui compte pour déterminer la responsabilité de l'enquête. ➤ Les cartes montrant les limites des municipalités limitrophes au fleuve sont en annexe. ➤ Les îles du fleuve sont sous la juridiction de la municipalité à qui elles appartiennent. ➤ C'est la SQ qui intervient sur les traversiers lorsqu'un événement s'y passe.
--	--	--	---

NIVEAU 5
ENQUETES

1- GESTION D'ÉVÉNEMENTS TERRORISTES
(5E1)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Activités criminelles se déroulant au Québec, ou ayant des conséquences sur son territoire, et pouvant porter gravement atteinte à sa sécurité, soit à la préservation de l'intégrité des personnes, des biens, des services essentiels, de l'environnement et de l'État, dans le but de promouvoir une cause de nature politique, idéologique, religieuse ou sociale. Ces activités, préméditées et dirigées contre la société civile, visent généralement à exercer une contrainte par la peur et l'intimidation sur une population, une organisation ou un gouvernement, afin de provoquer un changement pour la cause défendue. <p>Responsabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Jouer son rôle en fonction du « Plan québécois de gestion contre le terrorisme », par la prévention des événements terroristes, la préparation des 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Exercices de simulation 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Enquêteur ➤ Superviseur ➤ GTI ➤ Renseignement criminel ➤ Renseignement de sécurité opérationnel ➤ Renseignement de sécurité d'État ➤ Équipements spécialisés afin de faire face à des incidents de nature terroriste pouvant être de type CBRN 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.2.20 (Objet suspect ou contaminé par des agents CBRN) ➤ La coordination de cette structure est sous la responsabilité d'un <i>Commandement Stratégique</i> composé d'officiers provenant de la SQ, du SPVM et de la GRC. ➤ Le corps de police ayant juridiction sur les lieux d'un événement terroriste a un rôle déterminé dans le <i>Plan de réponse</i> en fournissant son expertise opérationnelle et territoriale. ➤ La responsabilité de la gestion des conséquences revient au corps de police municipal, mais sous le commandement unifié.

intervenants et la réponse aux événements terroristes			
---	--	--	--

NIVEAU 5
ENQUETES

2- IMPORTATION ET EXPORTATION DE DROGUES, EN COLLABORATION AVEC LA SQ
(5E2)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Importation et exportation de substances désignées par la Loi réglementant certaines drogues et autres substances. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Détecter les organisations criminelles qui importent et exportent des drogues ➤ Établir le contact avec la SQ pour déterminer le niveau de collaboration ➤ Collaborer avec les organismes partenaires oeuvrant aux aéroports, aux ports et aux postes douaniers ➤ Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et demander d'intenter des procédures ➤ Saisir les substances illicites, les faire analyser, les remiser et les détruire 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en enquête policière ➤ Enquête sur le crime organisé CRI-1010 (en révision) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquêteur ➤ Superviseur ➤ GTI ➤ Renseignement criminel ➤ Infiltration ➤ Fonds spéciaux (primes aux informateurs, location, etc.) ➤ Équipement de surveillance ➤ Salle de pièces à conviction 	

NIVEAU 5
ENQUETES

3- TRAFIC D'ARMES ET D'EXPLOSIFS
(5E3)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fabriquer, céder, même sans contrepartie, ou offrir de fabriquer ou de céder une arme à feu ou des explosifs, une arme prohibée, une arme à autorisation restreinte, un dispositif prohibé, des munitions ou munitions prohibées sachant que ce n'est pas autorisé en vertu de la Loi sur les armes à feu, de la Loi sur les explosifs, de tout autre loi fédérale ou de leurs règlements (art. 99 du Code criminel). ➤ Comprend l'importation et l'exportation non autorisée d'armes (art. 103 et 104 du Code criminel). <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et demander d'intenter des procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en enquête policière ➤ Enquête sur le crime organisé CRI-1010 (en révision) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquêteur ➤ Superviseur ➤ GTI ➤ Technicien en explosifs ➤ Renseignement criminel ➤ Infiltration ➤ Fonds spéciaux (primes aux informateurs, location, etc.) ➤ Équipement de surveillance ➤ Salle de pièces à conviction ➤ Équipements adaptés au type d'intervention 	

NIVEAU 5
ENQUETES

4- ENLEVEMENT DONT LA VICTIME EST EMMENEE A L'EXTERIEUR DU QUEBEC
(5E4)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Enlèvement</u> : Lorsqu'une personne est enlevée par la force ou par la ruse dans le but de la retenir contre son gré ou contre la volonté d'une personne qui en a légalement la garde. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Établir les circonstances de l'enlèvement et obtenir toutes les coordonnées de la victime (description physique et psychologique, le lien avec l'auteur, etc.) ➤ Faire la liaison avec Interpol et avec les Services nationaux des enfants disparus de la GRC si nécessaire (victime emmenée à l'extérieur du Canada) ➤ Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et demander d'intenter des procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en enquête policière ➤ Entrevue filmée d'un suspect CRI-1008 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquêteur ➤ Superviseur ➤ GTI ➤ Salle d'interrogatoire vidéo ➤ Services nationaux des enfants disparus (GRC) ➤ Liaison avec Interpol ➤ Convention de La Haye 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.2.10.2 (Enlèvement d'une personne) ➤ Pratique policière 2.4.8 (Alerte AMBER)

NIVEAU 5
ENQUETES

5- GAGEURE ET BOOKMAKING
(5E5)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquête relative à la gageure et au bookmaking, tels qu'ils sont définis à l'art 202 (1) du Code criminel. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et demander d'intenter des procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en enquête policière ➤ Enquête sur le crime organisé CRI-1010 (en révision) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquêteur ➤ Superviseur 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'enquête sur les crimes touchant les revenus de l'État, sa sécurité ou son intégrité est de niveau 6. ➤ Les cas liés au jeu dans les casinos d'État sont de niveau 6.

NIVEAU 5
ENQUETES

6- INFRACTION CRIMINELLE COMMISE PAR UN RESEAU
OPERANT SUR UNE BASE INTERREGIONALE
(5E6)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réseau criminel : Activités criminelles interdépendantes organisées en système et dirigées par des individus ou des groupes d'individus qui y imposent leurs règles par la force, dans le but de faire des profits ou d'obtenir des bénéfices. ➤ <u>Éléments essentiels pour établir le réseau</u> : <ul style="list-style-type: none"> ➤ identification d'un organigramme avec suspects; ➤ détermination du <i>modus operandi</i>; ➤ corroboration des faits; ➤ établissement d'une série. ➤ <u>Opérant sur une base interrégionale</u> : Les crimes ont été commis par le réseau sur le territoire de deux ou de 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en enquête policière ➤ Formation en fonction du crime enquêté 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquêteur ➤ Superviseur ➤ Technicien en scène de crime et en identité judiciaire ➤ Renseignement criminel ➤ Identification de véhicules (vol de véhicules en réseau) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Lorsqu'un réseau est identifié par un corps de police de niveau 1 à 4 et que le renseignement permet de faire le lien entre le réseau et des crimes qui ont été commis dans plusieurs régions du Québec, il y a un transfert de responsabilité à la SQ des dossiers liés au réseau. Toutefois, toute nouvelle plainte est enquêtée par le corps de police du niveau concerné et transférée ultérieurement au dossier maître, s'il y a lieu. ➤ Les infractions criminelles commises par un réseau ayant des ramifications à l'extérieur du Québec sont de niveau 6.

plusieurs [régions](#) du Québec (voir section « Notions générales » pour la définition de région).

ou

Le crime ou les crimes ont été commis dans une seule région du Québec, mais le renseignement fait ressortir que des subdivisions du réseau opèrent dans d'autres régions du Québec.

Responsabilités :

- Le corps de police qui a commencé l'enquête cumule les éléments nécessaires à l'identification du réseau.

- Produire des analyses tactiques

- Procéder à l'enquête

- Demander d'intenter des procédures, lorsque requis

- Pour les corps de police de niveau 3 et plus, voir la section « Notions générales » pour la définition d'[interrégional](#).

NIVEAU 5
ENQUETES

7- CORRUPTION DE FONCTIONNAIRES JUDICIAIRES OU MUNICIPAUX
(5E7)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tout crime de corruption commis par un fonctionnaire judiciaire ou municipal, tel qu'il est prévu aux articles 118 à 125 du Code criminel. Les définitions de fonctionnaire et de gouvernement prévues à l'article 118 du Code criminel sont élargies pour y inclure les municipalités. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et demander d'intenter des procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en enquête policière ➤ Enquête sur les crimes économiques CRI-1005 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquêteur ➤ Superviseur 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La corruption de fonctionnaire gouvernemental est incluse dans l'activité « Crime touchant les revenus de l'État, sa sécurité ou son intégrité » au niveau 6.

**NIVEAU 5
ENQUETES**

8- FRAUDE COMMERCIALE ET IMMOBILIERE COMMISE PAR UNE PERSONNE OU UNE ENTITE VISEE PAR LA LOI SUR LE RECYCLAGE DES PRODUITS DE LA CRIMINALITE ET LE FINANCEMENT DES ACTIVITES TERRORISTES ET SES REGLEMENTS D'APPLICATION (5E8)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fraude impliquant commerces, entreprises ou autres entités légales, commises dans le cours du commerce ou fraude commise lors de transactions immobilières (terrains, immeubles ou autres biens immobiliers), et qui n'est pas de nature interrégionale ou reliée au crime organisé, dont le principal suspect est une personne ou une entité visée par la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes et ses règlements. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et demander d'intenter des procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquête sur les crimes économiques CRI-1005 ➤ Enquête sur les produits de la criminalité CRI-1006 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquêteur ➤ Superviseur 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les infractions criminelles commises par un réseau ayant des ramifications à l'extérieur du Québec sont de niveau 6. ➤ L'enquête sur les crimes touchant les revenus de l'État, sa sécurité ou son intégrité est de niveau 6.

NIVEAU 5
MESURES D'URGENCE

1- INTERVENTION HELIPORTEE
(5M1)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Intervention exécutée au moyen d'un hélicoptère. Utilisée, par exemple, lors de la recherche de personnes perdues, pour la détection d'une personne en fuite ou lors de sauvetage <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Maîtriser les techniques liées aux divers types d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> - sauvetage; - recherche; - transport de troupes; - etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation et maîtrise des techniques liées aux divers types d'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Hélicoptère équipé pour répondre aux différentes missions ➤ Observateur aérien ➤ Sauveteurs ➤ Équipement adapté au type d'intervention, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> - équipement à infrarouge pour la détection de chaleur; - caméra Wescam; - projecteur, éclairage; - treuil; - lunettes d'approche puissantes. ➤ Moyens de télécommunication appropriés 	

NIVEAU 5
MESURES D'URGENCE

**2- CONTROLE DE FOULE AVEC RISQUE ELEVE D'AGITATION,
DE DEBORDEMENT ET D'EMEUTE
(5M2)**

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Gestion policière d'un événement permettant de croire que l'ordre social va être perturbé avec possibilité de débordement et d'émeute. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ S'assurer du maintien de la paix publique dans le respect des droits individuels et collectifs ➤ Développer un plan d'opération qui prévoit notamment un service d'ordre, des phases d'intervention en fonction de l'attitude et des agissements de la foule et l'affectation d'un nombre suffisant de ressources auxquelles il est possible de recourir si l'évolution de la situation le nécessite 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en patrouille-gendarmerie ➤ Contrôle de foule chef de section ou de peloton FOR-2050 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Moniteur pour l'utilisation d'équipements et de la force ➤ Gérant de site ➤ Représentant des affaires publiques ➤ Renseignement de sécurité opérationnelle ➤ Renseignement de sécurité d'État, le cas échéant ➤ Intervention hélicoptée ➤ Équipement de protection adéquat ➤ Caméra vidéo et appareil photographique 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.5.2 (Contrôle de foule) ➤ La coordination du rétablissement et du maintien de l'ordre lors de situations d'urgence ou de désordre d'envergure nationale est de niveau 6. ➤ Correspond au contrôle de foule avec une cote d'alerte 2 ou 3.

NIVEAU 5

MESURES D'URGENCE

3- INTERVENTION LORS D'UNE PRISE D'OTAGE OU IMPLIQUANT UN TIREUR ACTIF (5M3)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Prise d'otage</u> : Détention d'une personne contre son gré dans l'intention de contraindre un tiers à satisfaire aux exigences de son auteur. ➤ <u>Tireur actif</u> : Individu armé dont les agissements constituent une menace constante (ne pouvant être confinée) pour la vie ou la sécurité de plusieurs personnes et qui peut obliger les policiers à utiliser des équipements ou des techniques d'intervention complexes pour isoler le danger, contrôler et rétablir la situation. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Valider l'événement ➤ Circonscrire et isoler rapidement la situation de façon à limiter les blessures et 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en patrouille-gendarmerie ➤ Formation initiale en enquête ➤ Membre d'un groupe d'intervention FOR-3003 ➤ Négociateur ENQ-1009 ➤ Opération filet II - Le commandant GST-3003 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Patrouilleur ➤ Superviseur ➤ Commandant d'opération ➤ Négociateur ➤ Enquêteur ➤ Tireur d'élite ➤ Technicien d'explosifs ➤ Technicien en téléphonie, en audio et en vidéo ➤ GTI ➤ Équipement nécessaire à l'interdiction d'accès (rubans, tréteaux, barrières, etc.) ➤ Équipements de négociation et de télécommunications, dont une fréquence radio cryptée 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.2.11 (Prise d'otage, personne barricadée ou tireur embusqué)

<p>les pertes de vie et éviter que la situation s'envenime</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Établir un périmètre de sécurité et, au besoin, faire évacuer les personnes présentes➤ Élaborer des plans d'intervention et les mettre en application, le cas échéant		<ul style="list-style-type: none">➤ Équipements spécialisés adaptés au type d'intervention	
---	--	--	--

NIVEAU 5
SERVICES DE SOUTIEN

1- PLONGEE SOUS-MARINE
(5S1)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Recherche subaquatique afin de retrouver les objets ou les véhicules se rapportant à un crime ou localiser le corps de personnes lors de noyade. ➤ Le soutien des plongeurs peut être utile, notamment dans les cas suivants : <ul style="list-style-type: none"> - opération de sauvetage et de recherche; - sécurisation de sites (surveillance de VIP); - recherche d'objets liés à un dossier opérationnel; - noyade; - expertise à la suite d'un accident impliquant des plongeurs. <p>Responsabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Soumettre un rapport au demandeur 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Carte de compétence en plongée répondant à la réglementation en vigueur (CSST) ➤ Cours de réanimation cardiorespiratoire niveau 1 et 2 ➤ Cours de sauvetage en plongée 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Plongeur ➤ Équipements individuels de plongée pour l'été et l'hiver ➤ Embarcation adaptée 	

NIVEAU 5

SERVICES DE SOUTIEN

**2- DESAMORÇAGE ET MANIPULATION D'EXPLOSIFS IMPLIQUANT
LE RECOURS AUX TECHNICIENS D'EXPLOSIFS
(5S2)**

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Explosifs</u> : Tout objet, substance ou autre énumérés dans la Loi sur les explosifs (Canada) et ses règlements ou dans la Loi sur les explosifs (Québec) et le règlement d'application de la Loi sur les explosifs. ➤ <u>Objet suspect</u> : Toute forme de colis, enveloppe ou autre objet douteux dont le contenu pourrait dissimuler notamment des explosifs. ➤ <u>Engin explosif</u> : Toute arme ou tout engin explosif ou incendiaire qui sont conçus pour provoquer la mort, des dommages corporels graves ou d'importants dégâts matériels, ou qui en ont la capacité. <p>Responsabilités :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Cours sur l'investigation et la destruction d'explosifs (CCP) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Équipe cynophile en matière d'explosifs ➤ Tenue vestimentaire antibombe ➤ Remorque pour transport de colis suspects ➤ Appareils radiographiques ➤ Caméra vidéo ➤ Canons Neutrex avec visée Laser ➤ Robot ➤ Dépôt d'explosifs 	

<ul style="list-style-type: none">➤ Procéder à l'enlèvement et à la neutralisation d'objets suspects, d'explosifs ou d'engins explosifs abandonnés, avariés ou constituant un danger pour les personnes et les biens ➤ Sécuriser la scène de crime après l'explosion et participer à la reconstitution des engins utilisés			
---	--	--	--

NIVEAU 5

SERVICES DE SOUTIEN

3- INFILTRATION DES PLUS HAUTES SPHERES DE LA HIERARCHIE CRIMINELLE (5S3)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Technique d'enquête spécialisée qui permet d'introduire un policier, en utilisant un subterfuge ou une supercherie, à une personne ou à l'intérieur d'un groupe de personnes qui s'adonnent à des activités dans les plus hautes sphères de la hiérarchie criminelle, afin d'obtenir des renseignements probants, de la preuve directe, indirecte ou circonstancielle, soit par un achat, une vente ou des aveux afin d'identifier et de traduire devant les tribunaux les personnes ayant commis des infractions. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Suivre les règles concernant la justification policière (C-24), telles qu'elles sont définies aux articles 25.1 à 25.4 du Code criminel 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Agent d'infiltration ENQ-2017 ➤ Agent couvreur (développement futur) ➤ Droit pénal appliqué à l'enquête policière DRT-22036 ➤ Enquête sur le crime organisé (CRI-1010) (en révision) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Agent d'infiltration ➤ Agent couvreur ➤ Coordonnateur d'opération d'infiltration ➤ Équipements permettant d'établir une double identité sécuritaire et efficace des agents d'infiltration ➤ Équipements électroniques 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'infiltration en milieu carcéral ou de dossiers latents (<i>cold cases</i>) est considérée liée aux plus hautes sphères de la hiérarchie criminelle.

<p>➤ Lorsqu'il y a une opération d'infiltration relevant de sa compétence, le corps de police doit :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ avoir la structure nécessaire, c'est-à-dire un coordonnateur, un agent couvreur et un agent d'infiltration formés;➤ gérer les identités fictives;➤ produire des procédures entourant la rigueur, l'éthique, la politique d'intervention et la sécurité;➤ coordonner des opérations ayant une ou des cibles et un objectif clairement identifiés;➤ assurer un suivi psychologique ponctuel.			
---	--	--	--

NIVEAU 5
SERVICES DE SOUTIEN

4- POLYGRAPHIE ET HYPNOSE
(5S4)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Polygraphie</u> : Technique d'enquête qui requiert un appareil polygraphique dont au moins trois composantes peuvent enregistrer différentes réactions physiologiques du corps humain. Cette technique d'enquête vise à déterminer la véracité de la déclaration d'une personne. La personne visée doit satisfaire aux critères d'admissibilité requis. ➤ <u>Session d'hypnose</u> : Entrevue effectuée par un hypno enquêteur avec une personne liée à un événement (seulement à titre de victime ou de témoin). <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Procéder à l'examen requis et produire un rapport écrit à l'enquêteur 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Expert en polygraphie (CCP) ➤ Formation en hypnose (Université du Texas) ➤ Être membre de différentes associations canadiennes et américaines reconnues de polygraphistes ➤ Mise à jour continue de connaissances 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Polygraphiste ➤ Hypno enquêteur ➤ Appareil polygraphique ➤ Ordinateur ➤ Chaise de polygraphie ➤ Local approprié équipé d'un dispositif d'enregistrement audio vidéo 	

✦ Témoigner à la Cour, lorsque requis			
---------------------------------------	--	--	--

NIVEAU 5
SERVICES DE SOUTIEN

5- ÉQUIPE CYNOPHILE EN MATIÈRE D'EXPLOSIFS
(5S5)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Équipe formée d'un maître-chien et de son chien qui effectue des opérations en matière de détection d'explosifs en coordination avec les techniciens en explosifs. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Projet de programme en développement avec l'Agence frontalière canadienne et plusieurs organisations policières ➤ Entraînement continu de l'équipe cynophile ➤ Formation sur les différentes techniques de maître-chien ➤ Formation minimale sur les explosifs et leur manipulation 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maître-chien ➤ Chien ➤ Véhicule adapté pour le transport du chien et le transport d'une quantité minimale d'explosifs aux fins d'entraînement ➤ Chenil ➤ Uniformes et équipements individuels adaptés aux spécificités du travail 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Lorsque le corps de police a l'intention d'utiliser les services de l'équipe cynophile, il faut s'assurer de la protection de la scène afin qu'elle demeure intacte.

NIVEAU 5
SERVICES DE SOUTIEN

6- RENSEIGNEMENT DE SECURITE OPERATIONNELLE
(5S6)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquête et collecte systématique d'informations en vue de produire du renseignement dont l'objectif est d'apporter un soutien aux unités opérationnelles pour la préservation de la paix sociale et de l'ordre public. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire appel aux techniques de collectes spécifiques au renseignement de sécurité (ex. : développement de collaborateurs) ➤ Assurer une collecte dirigée des sources ouvertes ➤ Analyser les informations, produire le renseignement (évaluation de la menace, état de la situation, profil de sujet d'intérêt, communiqué de renseignement de sécurité, etc.) et le diffuser aux autorités compétentes 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation spécialisée en collecte et analyse de renseignement de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquêteur ➤ Analyste 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le suivi par les corps de police des polémiques et des conflits sociaux, politiques ou économiques susceptibles de mener à des désordres publics doit se faire tout en respectant le libre exercice des droits individuels ou collectifs garantis par les chartes et les lois. ➤ Au niveau 5, on cible les activités ayant un impact sur la métropole et n'ayant pas d'impact sur la sécurité d'État.

✦ Faire du dépistage sécuritaire			
----------------------------------	--	--	--

NIVEAU 5

SERVICES DE SOUTIEN

7- ÉVALUATION ET PROTECTION DES COLLABORATEURS DE JUSTICE
(5S7)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Évaluation</u> : Processus servant à établir la crédibilité du témoignage d'un collaborateur de justice et à en mesurer la pertinence, en fonction des éléments de preuve qu'il apporte et de sa nécessité pour l'établissement de la culpabilité du suspect, tout en considérant les obligations de protection qui en découleront. ➤ <u>Protection</u> : Mesures particulières prises à l'égard de certains témoins pouvant vraisemblablement faire l'objet d'intimidation ou qui risquent d'être la cible de représailles, notamment de la part du crime organisé, et dont la sécurité peut sérieusement être mise en péril en raison du fait qu'ils ont collaboré avec les autorités. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaissance des exigences judiciaires en matière de gestion des avantages consentis à tous les témoins protégés ou repentis 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Personne désignée ➤ Superviseur 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.4.7 (Utilisation et contrôle des informateurs) ➤ L'utilisation des témoins repentis exige que ceux-ci signent une entente avec le Comité de contrôle, qui est chargé de négocier et de conclure une entente écrite avec un témoin repenti, ainsi que de veiller au respect de cette entente. Ce comité est constitué d'un représentant des organismes suivants : <ul style="list-style-type: none"> - DPCP; - SQ ou SPVM.

<ul style="list-style-type: none">➤ <u>Collaborateur de justice</u> : Vise les informateurs, les agents civils d'infiltration, les témoins repentis et les témoins spéciaux, de même que leurs proches et les membres de leurs familles qui risquent de voir leur vie ou leur sécurité mise en danger à la suite de la collaboration de l'un d'entre eux avec le système de justice à titre de témoin ou autrement. ➤ <u>Informateur ou indicateur</u> : Personne, criminalisée ou non, qui transmet des renseignements à la police sur une base régulière ou ponctuelle, à titre gratuit ou contre rémunération. ➤ <u>Agent civil d'infiltration</u> ou agent source : Personne, criminalisée ou non, qui est prête, moyennant certains avantages, à agir comme agent d'infiltration pour fournir de l'information à la police ou pour lui permettre de recueillir des preuves de la commission de crimes. ➤ <u>Délateur ou témoin repent</u> : Individu qui a commis un crime, y a participé ou a fait partie d'un groupe à activités criminelles et qui, moyennant			
--	--	--	--

certains avantages, accepte de témoigner.

- Témoin spécial : Personne qui, en raison du témoignage qu'elle accepte de rendre dans une cause criminelle, voit sa sécurité, sa vie ou celle de ses proches mise en danger.

Responsabilité :

- Respecter les procédures mises en place et appliquer les ententes qui en découlent

NIVEAU 5
SERVICES DE SOUTIEN

8- SUPPORT AUX INTERROGATOIRES VIDEO
(5S8)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Forme de « coaching » par des spécialistes du comportement. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Assister les enquêteurs lors de la préparation du plan d'interrogatoire ➤ Conseiller le choix de l'aménagement de la salle, le profil de l'interrogatoire, les stratégies à adopter (verbales, non verbales, analogies, etc.) ➤ Rétroagir avec l'interrogateur lors de ses pauses ➤ Informer l'interrogateur des informations possiblement mensongères (analyse de déclaration pure) du suspect ➤ S'assurer que tous les points ont été couverts avant de terminer l'interrogatoire 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Entrevue filmée d'un suspect CRI-1008 ➤ Formation en lien avec la spécialité nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Spécialiste désigné ➤ Hypno enquêteur ➤ Polygraphe 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.4.4 (Enregistrement audiovisuel des interrogatoires et des entrevues)

NIVEAU 5
SERVICES DE SOUTIEN

9- UTILISATION D'AGENT CIVIL D'INFILTRATION
(5S9)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Agent civil d'infiltration</u> ou agent source : Personne, criminalisée ou non, qui est prête, moyennant certains avantages, à agir comme agent d'infiltration pour fournir de l'information à la police ou pour lui permettre de recueillir des preuves de la commission de crimes. <p>Responsabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaître et appliquer les règles régissant l'encadrement d'un agent civil d'infiltration 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquêteur ➤ Superviseur 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le développement et l'utilisation d'agents civils d'infiltration demandent un encadrement juridique et sécuritaire très important qui nécessite l'intervention d'une personne expérimentée dès le début.

NIVEAU 6
ENQUETES

1- COORDINATION DES ENQUETES LORS D'ÉVÉNEMENTS HORS DU COMMUN
(6E1)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Événement hors du commun</u> : Cas d'exception, événement qui survient sur le territoire du Québec et qui, par son ampleur ou sa complexité, dépasse la capacité opérationnelle du corps de police ou a des conséquences économiques, politiques ou sociales qui sont d'envergure provinciale, nationale ou internationale. Exemples : les méfaits causés lors du conflit de travail chez Vidéotron, l'écrasement d'un aéronef dans un territoire urbain, faisant des centaines de morts, etc. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Dans la mesure où l'événement en soi est hors du commun, l'enquête relève de la SQ s'il dépasse les capacités opérationnelles du corps de police qui en serait normalement responsable 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation pertinente avec l'événement en cause 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Superviseur ➤ Enquêteur ➤ Représentant des affaires publiques 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un événement à décès multiples où le plan d'intervention du coroner est mis en vigueur peut faire partie de cette catégorie. ➤ Lorsqu'un accident de travail cause plus d'un mort ou lorsqu'il s'agit d'un employé municipal et qu'il risque d'y avoir conflit d'intérêts, l'enquête relative au décès peut être considérée comme un événement hors du commun. ➤ Toute enquête qui risque de créer un conflit d'intérêt entre un corps de police et ses autorités peut être considérée comme un événement hors du commun. ➤ Inclut les enquêtes à la suite de l'effondrement d'un viaduc lorsque ça dépasse la

<p>➤ Dans la mesure où c'est la fréquence des événements qui fait que c'est hors du commun, les enquêtes relatives à chacun des événements demeurent la responsabilité du corps de police municipal, en fonction de son niveau de service, mais la coordination des enquêtes est assurée par la SQ</p>			capacité de réponse normale du corps de police.
--	--	--	---

NIVEAU 6
ENQUETES

2- COORDINATION DES ENQUETES DE MEURTRES ET D'AGRESSIONS
COMMIS PAR UN PREDATEUR
(6E2)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Prédateur</u> : Agresser qui planifie ses actions, qui agit de sang-froid et qui fait de nombreuses victimes les unes à la suite des autres. Habituellement, un prédateur choisit ses victimes à l'extérieur de son entourage. ➤ <u>Crime commis par un prédateur</u> : Crime dont la victime est choisie pour satisfaire des pulsions sexuelles, de violence ou de domination. Par sa signature ou son rituel, le crime s'inscrit dans une séquence ou encore laisse présager une répétition. ➤ <u>Crimes en série</u> : Plusieurs crimes dont la quantité, la fréquence ou la nature, ou encore le contexte géographique, ne peuvent s'expliquer que par le seul fruit du hasard. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en enquête policière ➤ Enquête sur les crimes à caractère sexuel et sur l'abus physique et le décès de jeunes enfants CRI-1009 ➤ Entrevue filmée d'un suspect CRI-1008 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Superviseur ➤ Enquêteur ➤ Profileur ➤ Polygraphiste, hypno-enquêteur ➤ Psychologue judiciaire ➤ Représentant des affaires publiques ➤ SALVAC ➤ Manuel GECS ➤ Trousse médico-légale ➤ Trousse ADN ➤ Salle d'interrogatoire vidéo ➤ Identité judiciaire spécialisée 	

<p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Chaque corps de police qui enquête un tel crime a la responsabilité de colliger des informations afin de démontrer qu'il s'agit de crimes commis par un prédateur.➤ Lorsqu'il a été établi que les meurtres ou les agressions sont l'œuvre d'un prédateur, assurer la coordination des enquêtes réalisées par les corps de police concernés, en fonction de leur niveau de service.➤ Mettre en œuvre la structure GECS (production du manuel, élaboration d'un protocole, etc.)			
---	--	--	--

NIVEAU 6
ENQUETES

3- COORDINATION POLICIERE DE LA LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISE
(6E3)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Groupe criminel organisé</u> : Groupe structuré de trois personnes ou plus existant depuis un certain temps et agissant de concert dans le but de commettre une ou plusieurs infractions graves pour en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Coordonner des projets en partenariat avec d'autres corps de police et organismes participants dans le but de lutter contre des phénomènes de la criminalité organisée en ciblant les dirigeants de réseaux ➤ Voir à la répartition des activités et des ressources humaines et à leur intégration au sein des équipes de travail 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquête sur le crime organisé CRI-1010 (en révision) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquêteur ➤ Superviseur ➤ Renseignement criminel ➤ Fonds spéciaux (primes aux informateurs, location, etc.) ➤ Équipement de surveillance ➤ Salle de pièces à conviction ➤ Liaison avec Interpol 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La coordination se fait de façon provinciale tout en favorisant une approche régionalisée.

NIVEAU 6
ENQUETES

4- CRIME TOUCHANT LES REVENUS DE L'ÉTAT, SA SECURITE OU SON INTEGRITE
(6E4)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tout type de crimes commis à l'endroit de l'État ou de ses représentants qui peut, soit par son ampleur, sa nature, celle de ses cibles ou des informations qu'il implique, représenter une menace pour les revenus, la sécurité et l'intégrité de l'État. ➤ <u>Crime contre l'intégrité de l'État</u> : Crime qui met en péril la confiance des citoyens envers l'État et ses institutions ou qui déstabilise le gouvernement. ➤ Inclut la corruption de fonctionnaire gouvernemental. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer une approche concertée des différents ministères et organismes qui luttent contre le blanchiment d'argent et l'évasion fiscale 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en enquête policière ➤ Formation pertinente en lien avec le crime en cause 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquêteur ➤ Superviseur ➤ Renseignement de sécurité d'État 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La gestion de ces enquêtes doit tenir compte des enjeux qu'elles impliquent, de leur visibilité inhérente et de leur caractère sensible. ➤ Lorsqu'un député est menacé, il faut que l'infraction soit rattachée à son rôle de député pour que ce soit considéré comme une atteinte à la sécurité de l'État. L'État fait référence au gouvernement du Québec, mais les députés fédéraux qui sont attaqués dans leur intégrité d'homme d'État sont aussi compris dans cette activité, car c'est la SQ qui doit faire le lien avec la GRC.

<ul style="list-style-type: none">➤ Préserver l'intégrité des systèmes et des institutions de l'État➤ Récupérer les sommes dues au gouvernement du Québec			
--	--	--	--

NIVEAU 6
ENQUETES

5- COORDINATION DES ENQUETES D'INCENDIES EN SERIE SUR UNE BASE INTERREGIONALE
(6E5)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Plusieurs incendies de biens immobiliers dont la quantité, la fréquence, la nature ou le contexte géographique ne peut s'expliquer par le seul fruit du hasard. ➤ <u>Sur une base interrégionale</u> : Les crimes ont été commis sur le territoire de plusieurs régions du Québec (voir section « Notions générales »). <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'enquête d'incendie est menée par un corps de police lorsque la cause probable de l'incendie est non manifestement accidentelle. ➤ Les enquêtes relatives aux incendies demeurent la responsabilité du corps de police municipal, en fonction de son niveau de service, mais la <u>coordination</u> des enquêtes est faite par la SQ. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en enquête policière ➤ Enquête à la suite d'un incendie CRI-1004 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquêteur ➤ Superviseur ➤ Équipements et vêtements protecteurs adéquats pour travailler sur une scène d'incendie 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.2.16 (Intervention en cas d'incendie)

NIVEAU 6
ENQUETES

**6- INFRACTION CRIMINELLE COMMISE PAR UN RESEAU AYANT
DES RAMIFICATIONS A L'EXTERIEUR DU QUEBEC
(6E6)**

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réseau criminel : Activités criminelles interdépendantes organisées en système et dirigées par des individus ou des groupes d'individus qui y imposent leurs règles par la force, dans le but de faire des profits ou d'obtenir des bénéfices. ➤ <u>Éléments essentiels pour établir le réseau :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ identification d'un organigramme avec suspects; ➤ détermination du <i>modus operandi</i>; ➤ corroboration des faits; ➤ établissement d'une série. ➤ Le crime ou les crimes ont été commis au Québec, mais le renseignement fait ressortir que le réseau opère également 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en enquête policière ➤ Formation en lien avec le crime enquêté 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquêteur ➤ Superviseur ➤ Technicien en scène de crime et en identité judiciaire ➤ Renseignement criminel ➤ Identification de véhicules (vol de véhicules en réseau) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour les corps de police de l'Outaouais, voir la section « Notions générales » pour ce qui est de la définition de ce que représente « extérieur du Québec ». ➤ Lorsqu'un réseau est identifié par un corps de police et que le renseignement permet de faire le lien entre le réseau et des crimes qui ont été commis à l'extérieur du Québec, il y a un transfert de responsabilité à la SQ des dossiers liés au réseau. Toutefois, toute nouvelle plainte est enquêtée par le corps de police du niveau concerné et transférée ultérieurement au dossier maître, s'il y a lieu.

à l'extérieur du Québec.

Responsabilités :

- Le corps de police qui a commencé l'enquête cumule les éléments nécessaires à l'identification du réseau.
- Produire des analyses tactiques
- Procéder à l'enquête
- Demander d'intenter des procédures, lorsque requises

NIVEAU 6
ENQUETES

7- MALVERSATION
(6E7)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fraude commise par un administrateur public municipal ou provincial portant préjudice à des fonds publics. ➤ En général, pour les municipalités, la notion d'administrateur public s'applique au directeur général et à ses adjoints, au greffier, au trésorier, au directeur de service et aux élus. Pour ce qui est du gouvernement du Québec, cette activité vise les employés du gouvernement et les élus. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et demander d'intenter des procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquête sur les crimes économiques CRI-1005 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquêteur ➤ Superviseur 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ On ne peut accuser quelqu'un de malversation, mais il faut plutôt prouver qu'il y a eu malversation. Il n'y a pas de crime de malversation, c'est une fraude.

NIVEAU 6
ENQUETES

8- TRANSACTION MOBILIERE FRAUDULEUSE
(6E8)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Transaction mobilière frauduleuse</u> : Tout échange, vente ou manipulation d'une valeur mobilière réelle du marché public, dans le but de commettre une fraude (infractions prévues aux articles 380 (2), 382 et 383 du Code criminel). ➤ <u>Valeur mobilière réelle du marché public</u> : Actions, obligations ou produits dérivés transigés sur les marchés publics, comme la Bourse de Montréal ou le Toronto Stock Exchange. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Collaborer, s'il y a lieu, avec l'Autorité de marchés financiers ➤ Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et demander d'intenter des procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquête sur les crimes économiques CRI-1005 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquêteur ➤ Superviseur 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La profession du fraudeur (ex. : courtier en valeurs mobilières) n'est pas un critère pour établir s'il s'agit d'une transaction mobilière frauduleuse.

NIVEAU 6
ENQUETES

9- CRIME A L'INTERIEUR DES ETABLISSEMENTS DE DETENTION PROVINCIAUX ET FEDERAUX
(6E9)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Comprend toutes les enquêtes relatives à un crime ou à un décès à l'intérieur des établissements de détention provinciaux et fédéraux, ainsi que celles liées aux évasions et aux libertés illégales de ces établissements. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Préserver la scène de crime et y prélever les éléments pertinents ➤ Procéder à l'enquête, cumuler les éléments de preuve et demander d'intenter des procédures 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en enquête policière ➤ Formation en fonction du crime enquêté 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquêteur ➤ Superviseur ➤ Technicien en scène de crime et en identité judiciaire ➤ Renseignement criminel 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2.2.10.3 (Évasion et liberté illégale) ➤ Les évasions de garde légale survenant à l'extérieur des établissements (ex. : fourgons cellulaires, hôpitaux, etc.) sont incluses dans l'activité de niveau 1 « Gestion des mandats et localisation des individus ». ➤ L'Institut Philippe-Pinel est considéré comme un établissement de détention aux fins de cette activité.

NIVEAU 6
ENQUETES

10- CYBERSURVEILLANCE
(6E10)

Définition & responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Cybersurveillance</u> (vigie sur Internet) : Patrouille dans Internet, vigie en matière de cybercriminalité (voir section « Notions générales »). <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Colliger et transmettre les informations concernant les infractions identifiées par la cybersurveillance au corps de police responsable du territoire sur lequel elles ont été commises, en fonction de son niveau de service ➤ Développer et maintenir une expertise en matière de renseignement criminel dans la lutte aux crimes commis par Internet ➤ Exercer une vigie sur plusieurs phénomènes criminels notamment la pornographie juvénile, les casinos virtuels, la fraude, les menaces pouvant porter atteinte à l'intégrité des personnes, des communautés 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation initiale en enquête policière ➤ Technique d'enquête en cybercriminalité (CCP) ➤ Certificat en cyberenquête (École polytechnique de Montréal) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquêteur ➤ Superviseur ➤ Équipement informatique adéquat 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ De façon générale, l'emplacement physique de l'ordinateur utilisé par la victime constitue le lieu où le crime est présumé avoir été commis.

<p>et des infrastructures et le terrorisme</p> <p>➤ Contribuer à la diffusion d'information et à la prévention en participant, à titre d'expert, à divers comités, groupes de travail, tribunes médiatiques et autres</p>			
---	--	--	--

NIVEAU 6
ENQUETES

11- ENTRAIDE JUDICIAIRE INTERNATIONALE
(6E11)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Gestion de l'entraide judiciaire internationale. <p>Responsabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Se conformer à la Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle L.R. (1985), ch. 30 et aux ententes qui s'y rattachent 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaissance des ententes internationales au niveau judiciaire 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Liaison avec Interpol ➤ Bureau des affaires extérieures, de la sécurité et du développement 	

NIVEAU 6

MESURES D'URGENCE

1- COORDINATION DU RETABLISSEMENT ET DU MAINTIEN DE L'ORDRE
LORS DE SITUATIONS D'URGENCE OU DE DESORDRE SOCIAL D'ENVERGURE PROVINCIALE
(6M1)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ En situation de crise, diriger et coordonner les opérations de maintien et de rétablissement de l'ordre ➤ Coordonner de nombreuses ressources avec des expertises différentes provenant de divers organismes policiers et autres ➤ Exercer une veille par rapport aux événements susceptibles de perturber la tranquillité publique ou de créer des désordres d'envergure ➤ Assumer le mandat lors de la mise en œuvre du <i>Plan national de sécurité civile</i> 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Équipe de coordination ➤ Centre de coordination muni des équipements appropriés 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La Loi sur la sécurité publique prévoit les mesures qui seront mises de l'avant par le MSP dans l'éventualité ou un sinistre mineur ou majeur se produit. Dans le <i>Plan national de sécurité civile</i>, le ministre peut décréter l'état d'urgence, la SQ coordonne alors les activités policières sur le territoire. Exemples : inondations du Saguenay, grand verglas de 1998.

NIVEAU 6
SERVICES DE SOUTIEN

1- PROTECTION DES PERSONNALITES INTERNATIONALES
(6S1)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Avoir une structure permanente permettant d'accueillir et d'assurer les déplacements sécuritaires des personnalités internationales invitées par le gouvernement du Québec ➤ Assurer la protection rapprochée et la coordination de l'ensemble de l'opération de protection en collaboration avec les corps de police municipaux, le cas échéant 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation liée à des techniques et des équipements divers 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Garde du corps ➤ Motocycliste ➤ Unité d'urgence permanente ➤ Enquête et renseignement de sécurité d'État ➤ Équipements de télécommunications ➤ Liaison avec Interpol 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pratique policière 2. 2. 23 (Immunité diplomatique ou consulaire)

NIVEAU 6
SERVICES DE SOUTIEN

2- PROTECTION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE
(6S2)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Respect du mandat octroyé par le Président de L'Assemblée nationale. ➤ Voir la section « Notions générales » qui définit les édifices composant l'Assemblée nationale. 			

NIVEAU 6

SERVICES DE SOUTIEN

3- ENQUETE ET RENSEIGNEMENT EN MATIERE DE SECURITE DE L'ÉTAT (6S3)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquête et collecte systématique d'informations en vue de produire du renseignement concernant la sécurité des institutions de l'État et leurs représentants, la protection des infrastructures névralgiques nationales et la protection des intérêts fondamentaux de l'État et ses principes démocratiques. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer une collecte dirigée des sources ouvertes ➤ Analyser les informations, produire le renseignement (évaluation de la menace, état de la situation, profil de sujet d'intérêt, communiqué de renseignement de sécurité, etc.) et le diffuser aux autorités compétentes ➤ Faire du dépistage sécuritaire 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation spécialisée en collecte et analyse de renseignement de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquêteur ➤ Analyste ➤ Banque de données hautement sécurisée ➤ Liaison avec Interpol 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les enquêtes de renseignement de sécurité d'État sont faites en respectant le libre exercice des droits individuels ou collectifs garantis par les chartes et les lois. ➤ Les critères d'initiation d'une enquête de renseignement de sécurité d'État doivent être respectés. ➤ Un organisme exerce ses fonctions liées à la sécurité nationale avec le secret nécessaire. Les renseignements peuvent être échangés, pourvu qu'ils ne soient pas divulgués à des personnes autres que celles qui sont concernées par la sécurité nationale (Singh v. Canada (Attorney Général), (2000) A.C.F., no. 1007).

NIVEAU 6
SERVICES DE SOUTIEN

**4- ATTEINTE A LA SECURITE ET A L'INTEGRITE DES RESEAUX
INFORMATIQUES DU GOUVERNEMENT
(6S4)**

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Intrusion dans un système informatique de l'État par une personne autorisée ou non pour y voler des données. ➤ Intrusion dans un système informatique de l'État pour y endommager les données ou rendre ce système partiellement ou complètement inopérant. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Préserver l'intégrité des systèmes et des institutions de l'État ➤ Faire de la contre-mesure et du balayage électronique 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Perquisition électronique (CCP) ➤ Technique d'enquête en cybercriminalité (CCP) ➤ Principe d'un réseau et techniques d'enquête (CCP) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquêteur ➤ Technicien informatique ➤ Équipements informatiques permettant de travailler sur différentes générations de technologies, de réaliser les perquisitions et d'utiliser des logiciels spécialisés ➤ Renseignement criminel (vigie sur Internet) 	

NIVEAU 6
SERVICES DE SOUTIEN

5- COORDINATION DU SALVAC
(6S5)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le SALVAC est une banque informatisée de données pertinentes aux crimes violents perpétrés au Canada. Cette banque permet d'établir des liens entre les crimes. ➤ Il constitue le volet québécois d'une banque canadienne de données appelée ViCLAS. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire la promotion du SALVAC et en améliorer la performance et l'efficacité en assurant une standardisation des méthodes de travail et d'analyse ➤ Contrôler la qualité de l'information soumise, procéder à l'alimentation de la banque de données et effectuer des recherches dans la banque 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation spécifique à la banque de données 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enquêteur ➤ Analyste 	

<ul style="list-style-type: none">➤ Regrouper, comparer et analyser les données relatives à certains crimes spécifiques, dont ceux à connotation sexuelle➤ Favoriser la coordination des activités d'enquêtes entre les corps de police dans la résolution des crimes en série			
---	--	--	--

NIVEAU 6
SERVICES DE SOUTIEN

6- PROFILAGE CRIMINEL
(6S6)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Procéder à l'analyse exhaustive de toutes les informations et du matériel recueillis lors de l'enquête en vue d'identifier les motivations et les caractéristiques de son auteur, afin d'orienter le travail des enquêteurs ➤ Rédiger des rapports de profils criminels d'agresseurs, de meurtriers, de terroristes, de personnes commettant des crimes sériels, destinés aux unités d'enquêtes et de renseignements. Ces rapports font état des éléments comportementaux et environnementaux pris en considération lors de l'analyse et fournissent des hypothèses de travail permettant d'identifier ou d'éliminer des suspects potentiels 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation théorique et pratique selon le protocole du ICIAF ➤ Stage de travail sous la supervision du NCAVC 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Profileur 	

✦ Réaliser des évaluations de menaces et de risques de passage à l'acte			
---	--	--	--

NIVEAU 6
SERVICES DE SOUTIEN

7- PORTRAITISTE
(6S7)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réalisation, par un expert en art graphique, de portraits pouvant faciliter l'identification de personnes recherchées. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Recueillir les informations pertinentes auprès des victimes et des témoins d'infractions criminelles, lors d'entrevues individuelles ➤ À partir d'une description verbale, de photographies ou d'images vidéos, reproduire le plus précisément possible les caractéristiques physiques des suspects 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation en art appliqué et graphique 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Équipement de graphisme ➤ Logiciel de dessin, de traitement et d'amélioration d'images 	

NIVEAU 6
SERVICES DE SOUTIEN

8- IDENTITE JUDICIAIRE SPECIALISEE
(6S8)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Activités du laboratoire judiciaire. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Effectuer des expertises à l'aide d'équipements spécialisés ➤ Effectuer une vigie relativement aux nouvelles techniques, technologies, façons de faire et savoirs en identité judiciaire ➤ Traiter des images et des photographies ➤ Utiliser le système automatique d'identification dactyloscopique et le système de gestion automatisé de photographie signalétique ➤ Faire rapport à l'enquêteur demandeur et témoigner devant les tribunaux 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fournisseurs spécialisés dans les cas d'appareils comme ceux utilisés pour le développement photographique ou le traitement des empreintes digitales ➤ Formation spécialisée selon le domaine d'expertise ➤ Analyse lophoscopique avancée (CCP) ➤ Identité judiciaire (CCP) ➤ Imagerie numérique judiciaire (CCP) ➤ Imagerie numérique judiciaire avancée (CCP) ➤ Perfectionnement en identité judiciaire (CCP) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Technicien en scène de crime et en identité judiciaire ➤ Laboratoire et équipements à la fine pointe de la technologie ➤ Laboratoire de révélation d'empreintes digitales incluant notamment : <ul style="list-style-type: none"> ○ Cabinet de fumigation ○ Four à nynhydride ○ Incubateur ○ Hotte chimique ○ Système de ventilation approprié ○ Appareil laser ○ Salle de pièces à conviction ○ Cabinet de séchage (ADN) ○ Cabinet DFO ○ Cabinet à brillant jaune ○ PH-mètre ○ Rotateur bidirectionnel ○ Puits de poudrage ○ Appareils de foulage 	

NIVEAU 6
SERVICES DE SOUTIEN

9- BANQUE CENTRALE D'EMPREINTES DIGITALES
(6S9)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Gérer la banque centrale d'empreintes digitales ➤ Alimenter la banque et effectuer des recherches dans la banque à partir de fiches d'empreintes digitales et d'empreintes latentes ➤ Transmettre, à la GRC, les empreintes soumises par les corps de police 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Classification dactyloscopique Henry&Orion (CCP) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Banque informatisée d'empreintes digitales ➤ Système informatique capable d'emmagasiner de grandes quantités de données 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La responsabilité de s'assurer que la prise des empreintes digitales et la photographie d'un prévenu soient effectuées incombe au corps de police responsable de la poursuite judiciaire.

NIVEAU 6
SERVICES DE SOUTIEN

10- LIAISON AVEC INTERPOL
(6S10)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Mandat d'Interpol</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Donner suite aux demandes transmises par les corps de police canadiens, les 182 pays membres de l'Interpol et les services gouvernementaux en déterminant les mesures à prendre et fournir toute l'assistance requise en vue d'assurer que toutes les enquêtes voulues sont menées au Canada et à l'étranger; - Coordonner les demandes d'extradition de criminels entre le Canada et d'autres pays; - Contrôler l'extradition des étrangers qui ont été accusés de délits criminels au Canada; - Rédiger des circulaires aux fins de distribution aux pays membres de l'Interpol. <p>Responsabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer une présence au 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaissances des ententes internationales au niveau judiciaire ➤ Connaissance des organisations et des structures policières canadiennes 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Personne désignée ➤ Renseignement criminel 	

bureau de liaison d'Interpol dirigé par la GRC afin de contribuer au mandat			
---	--	--	--

NIVEAU 6
SERVICES DE SOUTIEN

11- GESTION DU CRPQ
(6S11)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Exploiter le CRPQ ➤ Évaluer et répondre aux besoins des usagers ➤ Superviser le développement de nouvelles applications ➤ Contrôler la qualité des données, du respect des politiques et des procédures ➤ Établir des liens avec d'autres systèmes informatiques (CIPC, SAAQ, MJQ) ➤ Assurer la formation des usagers ➤ Gérer les accès et la sécurité du CRPQ ➤ Produire des rapports statistiques 		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Service aux usagers ➤ Locaux et équipements hautement sécurisés ➤ Système informatique capable d'emmagasiner de grandes quantités de données 	

NIVEAU 6
SERVICES DE SOUTIEN

12- UNITE D'URGENCE PERMANENTE
(6S12)

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Élaborer les plans et les procédures relatifs aux opérations de mesures d'urgence et aux situations de maintien et de rétablissement de l'ordre ➤ En situation de crise (émeute, désordre social), diriger et coordonner les opérations de maintien et de rétablissement de l'ordre ➤ Dans les cas de sinistres majeurs où il y a mise en œuvre du <i>Plan national de sécurité civile</i> impliquant divers ministères et organismes, la Direction des mesures d'urgence assure l'application du mandat confié à la SQ. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation en contrôle de foule ➤ Formation dans différents domaines liés aux mesures d'urgence 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Équipements appropriés à la fine pointe de la technologie ➤ Véhicules spécialisés ➤ Système de communication approprié 	

NIVEAU 6

SERVICES DE SOUTIEN

**13- COORDINATION ET ENREGISTREMENT DE RENSEIGNEMENTS AU RNDS
(6S13)**

Définition & Responsabilités	Formation	Ressources	Remarques & Commentaires
<p>Définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le RNDS est une banque de données gérée par la GRC qui vise à aider les corps de police à faire enquête sur les crimes à caractère sexuel en leur permettant d'avoir accès rapidement à des renseignements à jour et fiables sur les délinquants sexuels. <p>Responsabilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Enregistrer, au RNDS, les renseignements fournis par les délinquants visés par une ordonnance d'enregistrement du tribunal ➤ Effectuer les recherches appropriées dans le registre ➤ S'assurer que tous les délinquants s'acquittent de leurs obligations ➤ Assurer le lien avec les partenaires fédéraux et ceux 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation en ligne sur le RNDS (ENPQ – CQEDS) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ CQEDS ➤ Équipement informatique approprié 	

des autres provinces et jouer un rôle de coordination auprès de tous les bureaux d'inscription			
--	--	--	--

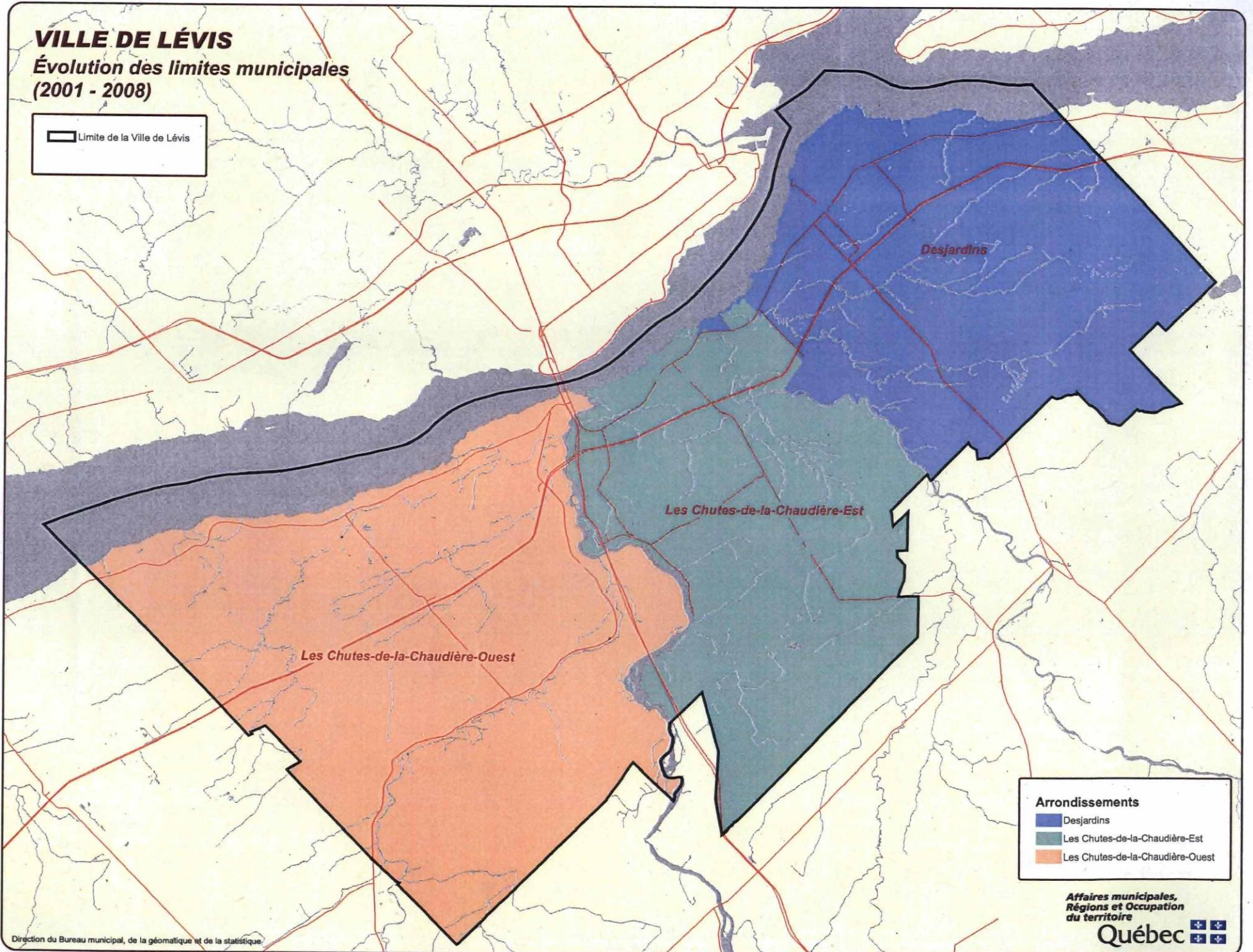
INDEX DES CARTES DES LIMITES MUNICIPALES

1. VILLE DE LÉVIS
2. AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
3. AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL
4. VILLE DE SAGUENAY
5. VILLE DE TROIS-RIVIÈRES
6. CANDIAC, DELSON ET SAINTE-CATHERINE
7. CHÂTEAUGUAY ET LÉRY
8. VERCHÈRES ET CONTRECOEUR
9. L'ASSOMPTION ET SAINT-SULPICE
10. REPENTIGNY
11. RIVIÈRE-DU-LOUP

VILLE DE LÉVIS

Évolution des limites municipales (2001 - 2008)

▭ Limite de la Ville de Lévis



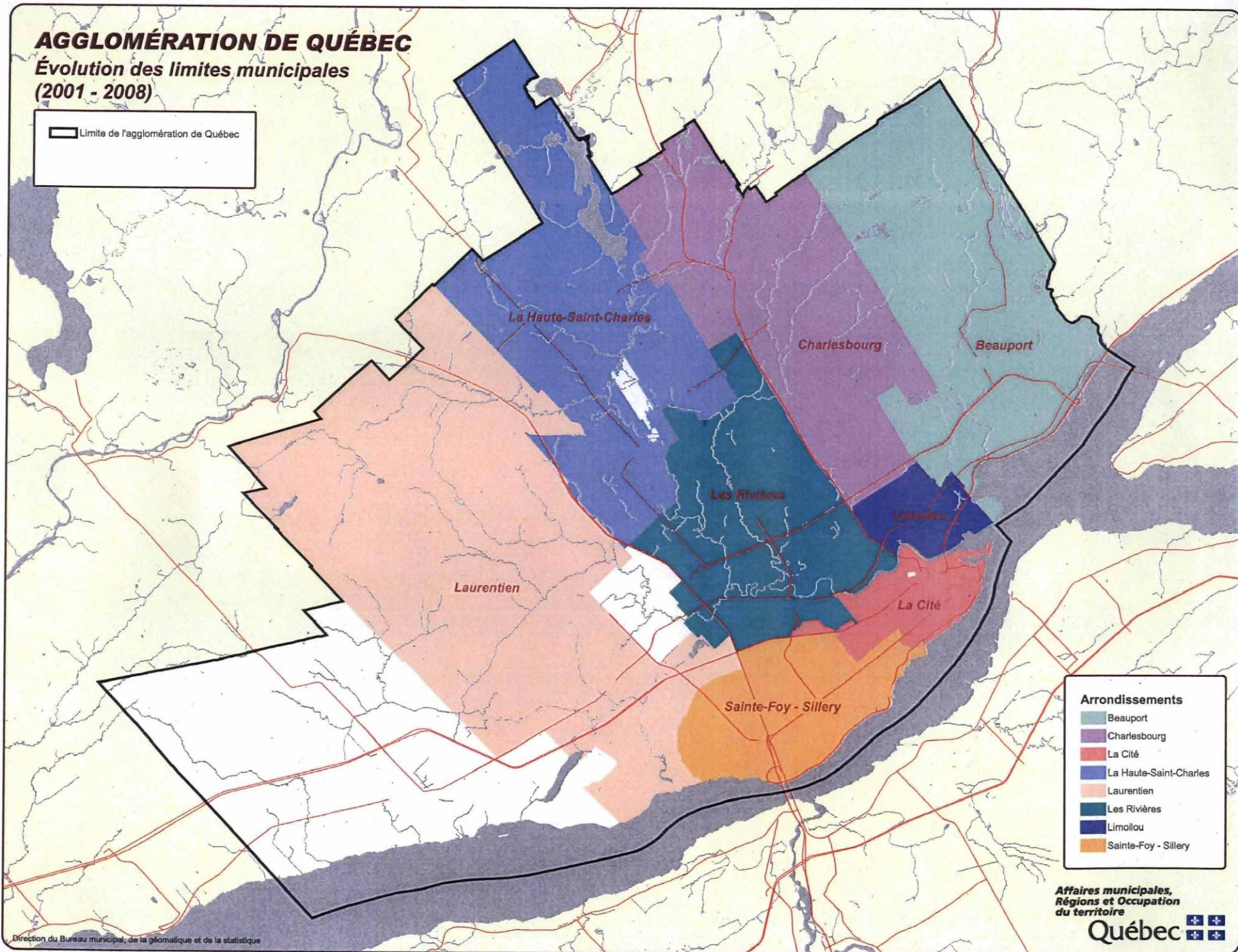
Direction du Bureau municipal, de la géomatique et de la statistique

© Gouvernement du Québec, tous droits réservés, mars 2009

AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

Évolution des limites municipales
(2001 - 2008)

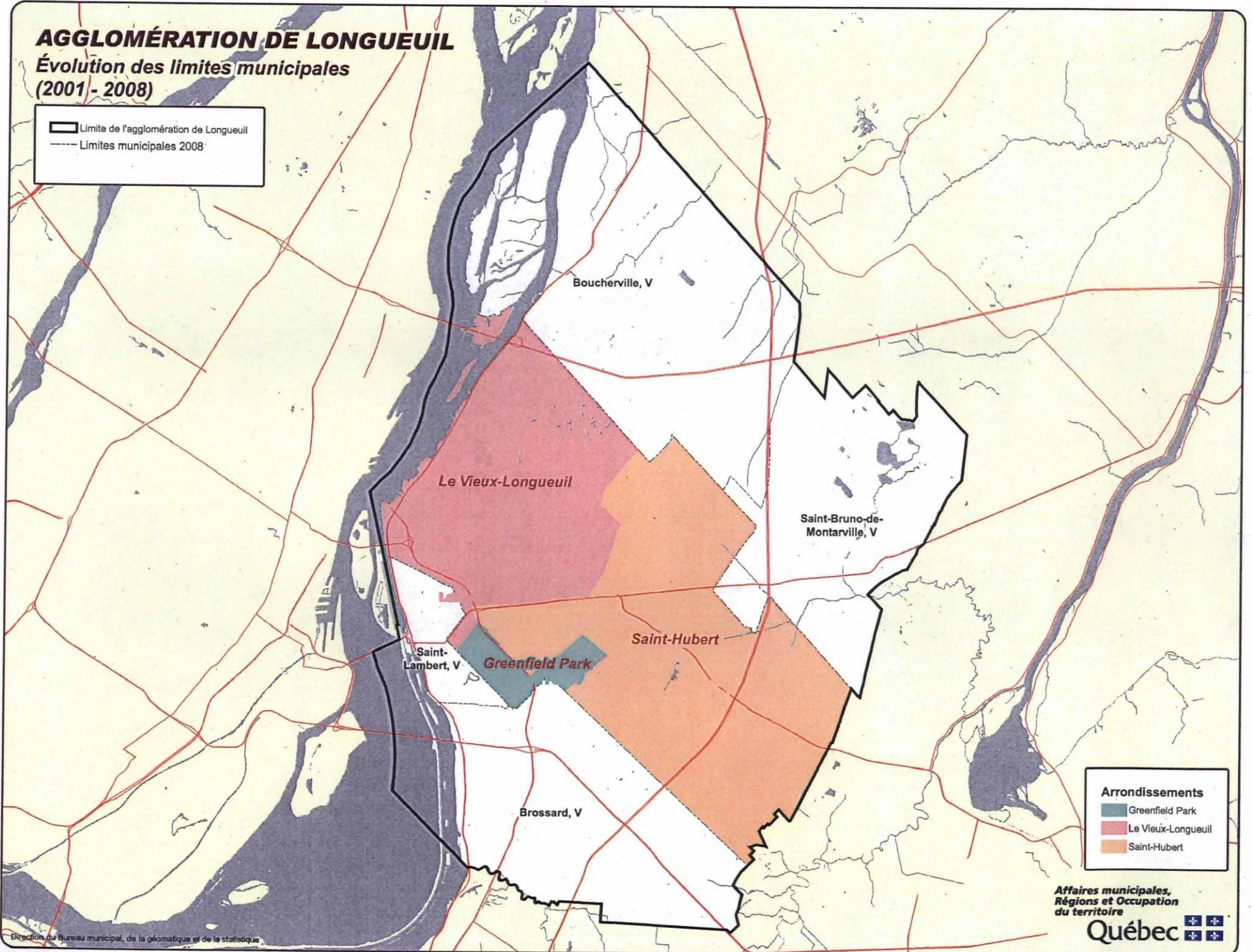
▭ Limite de l'agglomération de Québec



AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

Évolution des limites municipales
(2001 - 2008)

— Limite de l'agglomération de Longueuil
- - - Limites municipales 2008



Arrondissements
Greenfield Park
Le Vieux-Longueuil
Saint-Hubert

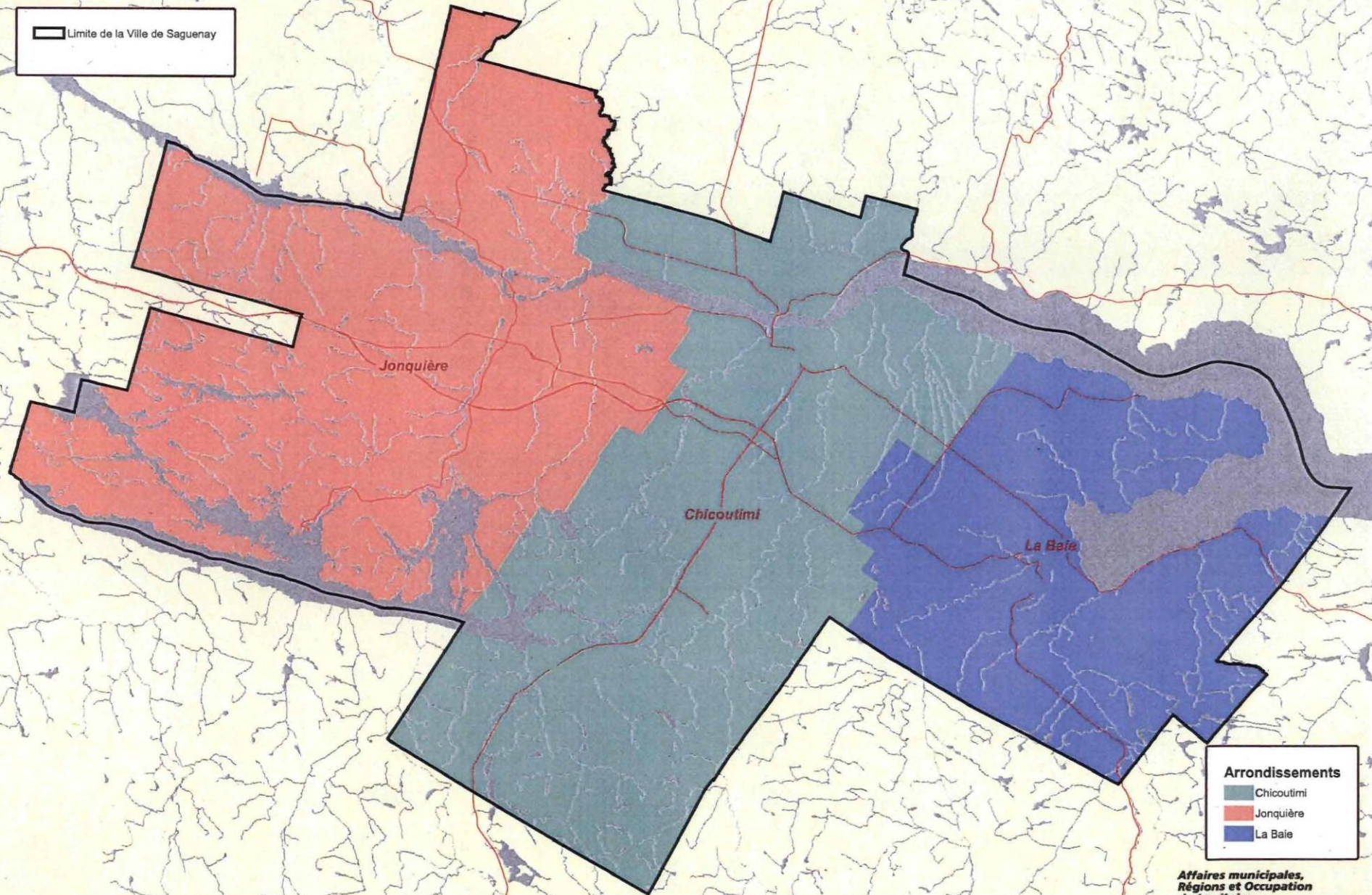
Affaires municipales,
Régions et Occupation
du territoire



VILLE DE SAGUENAY

Évolution des limites municipales (2001 - 2008)

▭ Limite de la Ville de Saguenay



Arrondissements

- Chicoutimi
- Jonquière
- La Baie

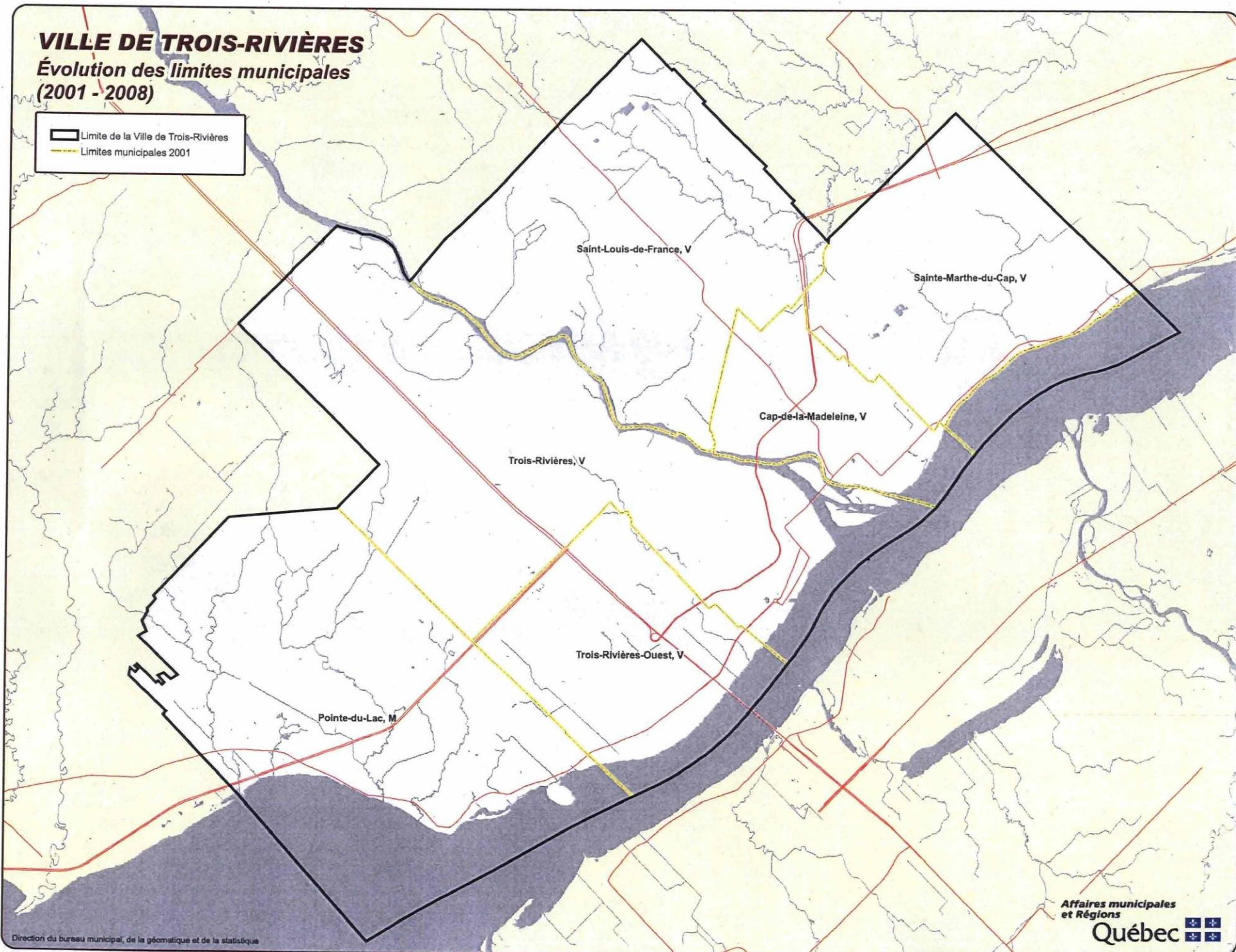
Affaires municipales,
Régions et Occupation
du territoire

Québec

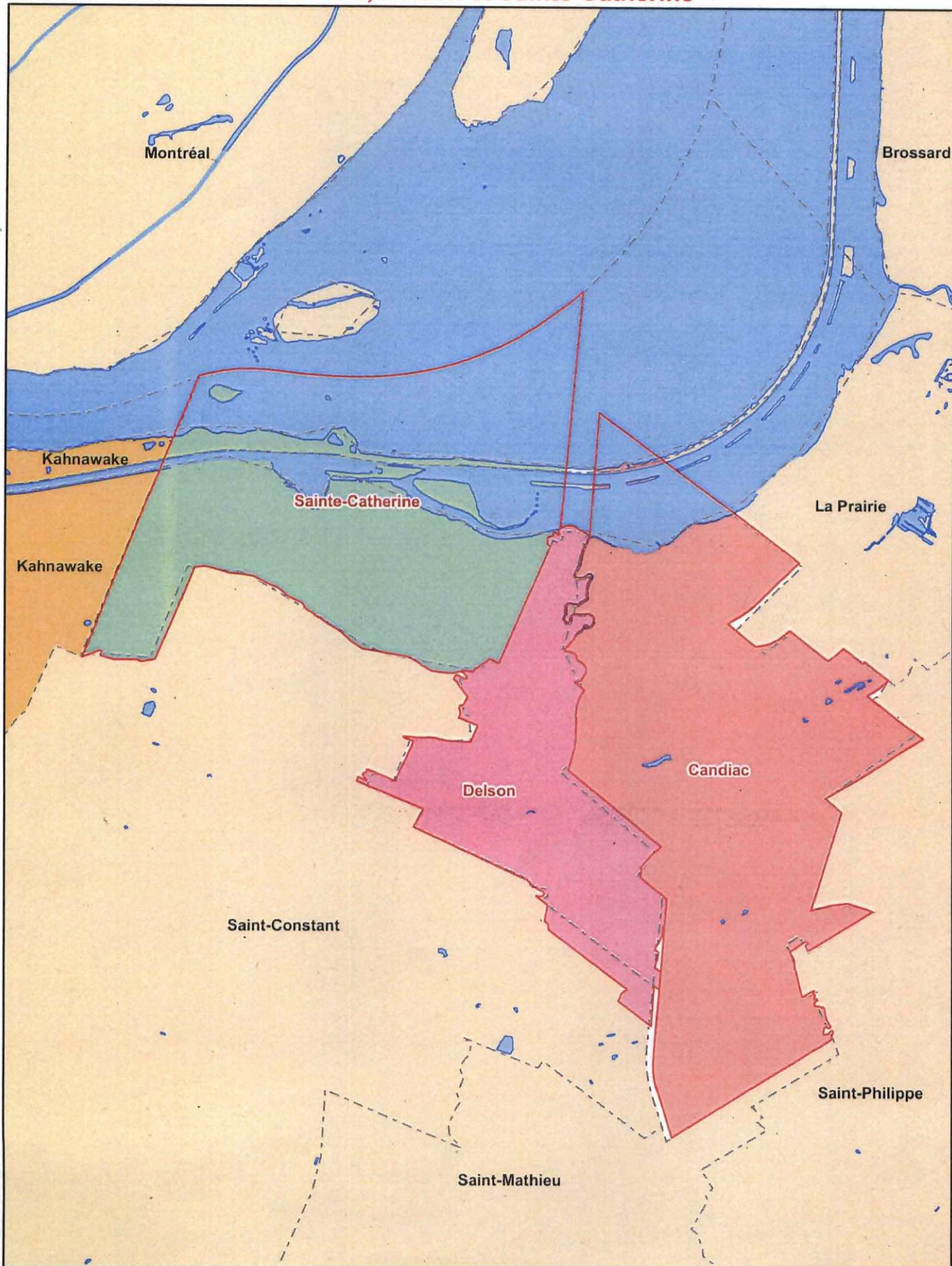
VILLE DE TROIS-RIVIÈRES

Évolution des limites municipales (2001 - 2008)

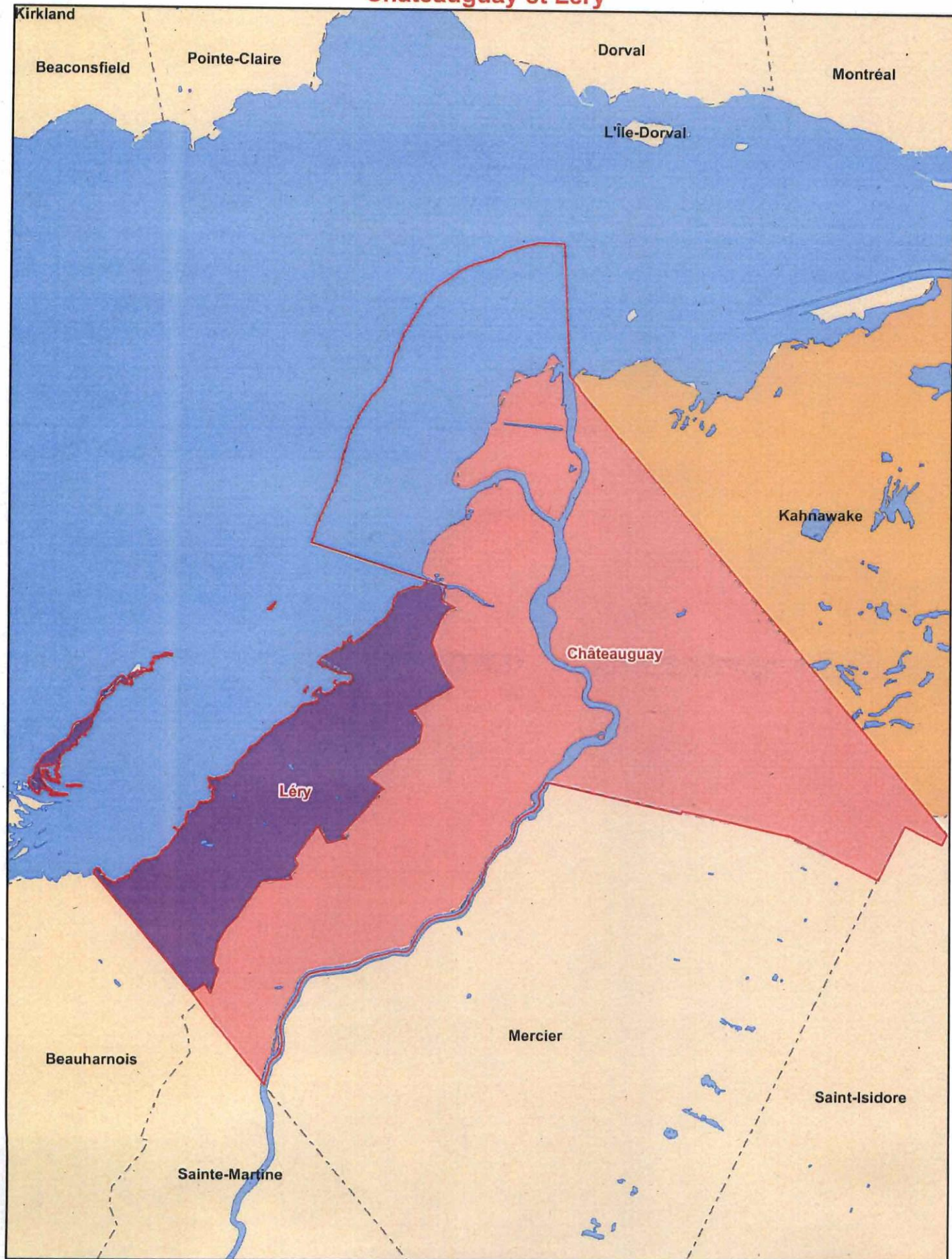
— Limite de la Ville de Trois-Rivières
- - - Limites municipales 2001



Candiac, Delson et Sainte-Catherine

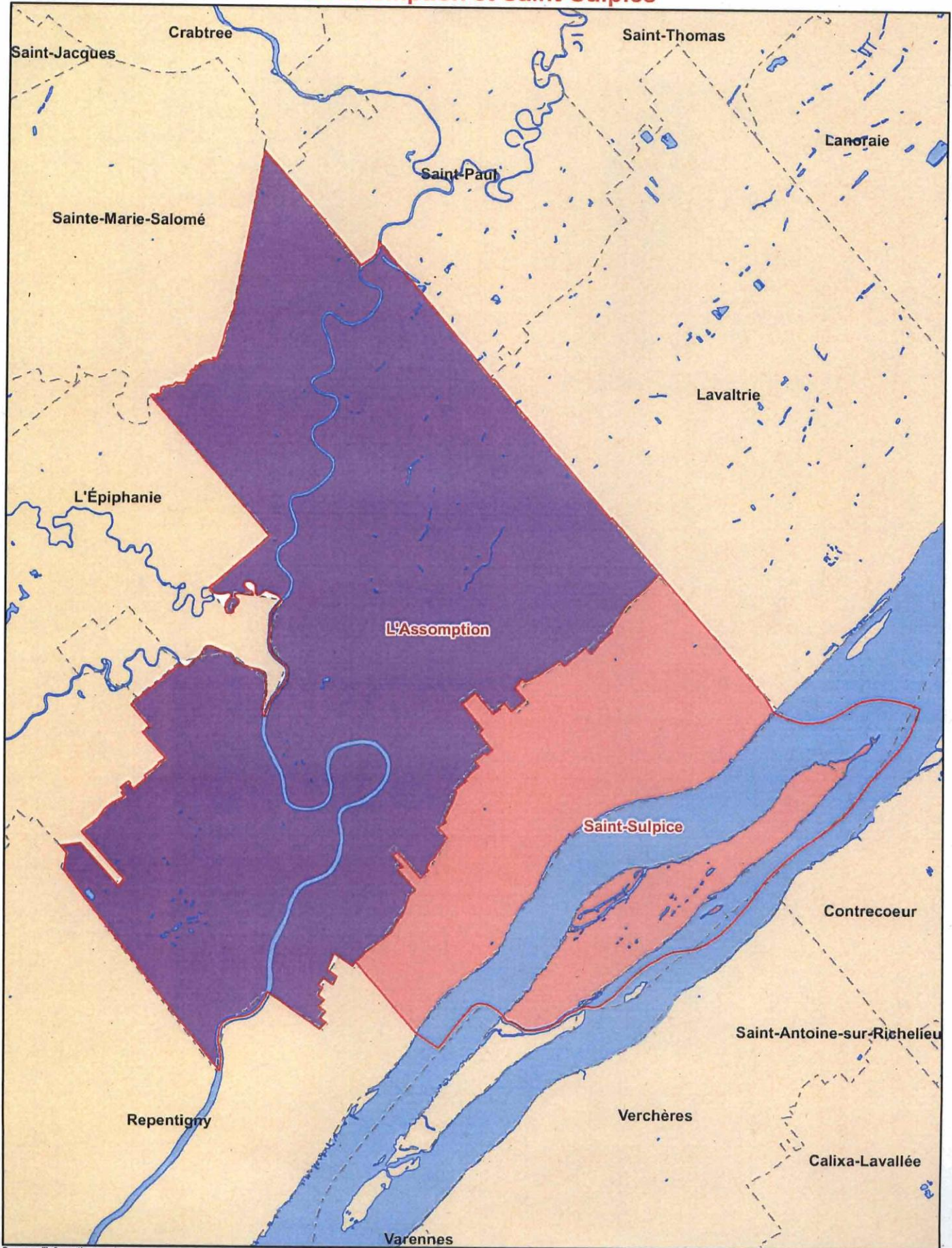


Châteauguay et Léry



7

L'Assomption et Saint-Sulpice

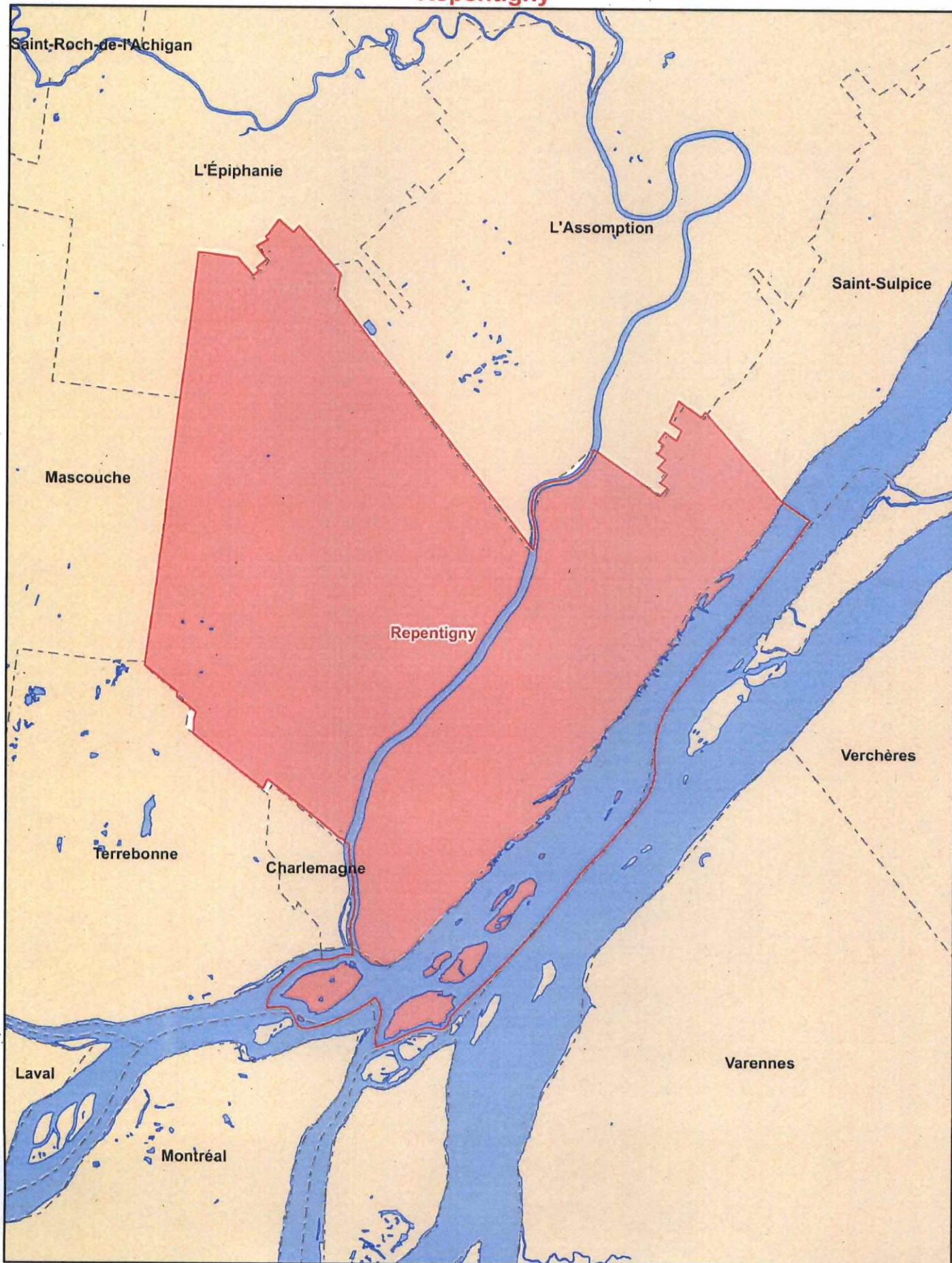


Sources d'information :
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune : Adresses Québec
Sûreté du Québec
© Gouvernement du Québec - 2009

Échelle 1 : 100 000
Projection cartographique : conique conforme de Lambert NAD83

No carte : 033-0911-0400
Format papier : 8,5" x 11"
Date de mise à jour : 2009-11-27

Repentigny



Sources d'information :
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune : Adresses Québec
Sûreté du Québec
© Gouvernement du Québec - 2009

Échelle 1 : 80 000
Projection cartographique : conique conforme de Lambert NAD83

No carte : 033-0911-0300
Format papier : 8,5" x 11"
Date de mise à jour : 2009-11-27

Rivière-du-Loup

